L'Homme le plus pauvre de Wallonie est

(toujours)

une femme

Ricardo Cherenti

Collaborateur scientifique UMons

Juin 2020

Pour citer l'étude :

R. Cherenti, *L'Homme le plus pauvre de Wallonie est (toujours) une femme*, CeRIS, UMons, juin 2020.

Pour contacter l'auteur :

Ricardo Cherenti :

- ricardo.cherenti(at)cpas-ecaussinnes.be

Remerciements :

Un merci tout particulier à l'Iweps et Statbel pour leurs données et la grande gentillesse dont les chercheurs font preuve (en plus de leur compétence) ;

Merci également à Serge Ferdin, psychothérapeute, pour sa relecture amicale et toujours éclairée ;

Merci enfin au service CERIS de l'Université de Mons et, en particulier, le Professeur W. Lahaye, responsable du CERIS et chef du Service de Sciences de la Famille de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'UMONS.

« *J'ai été riche et j'ai été pauvre. Ma conclusion ? Il vaut mieux être riche* ».

Gertrude Stein

« *La richesse vaut mieux que la pauvreté, ne serait-ce que pour des raisons financières* »

W. Allen

Table des matières

I- Abréviations 9

II- Introduction 10

IV- Méthodologie 14

1- Généralité 14

2- Approche quantitative 14

3- Complément qualitatif 16

4- L'égalité des sexes ? 16

V- La pauvreté – définition 18

1- Introduction 18

2- Pauvreté objective 20

3- Pauvreté subjective 22

3.A- la pauvreté subjective présente 22

3.B- La pauvreté subjective façonne l'avenir 22

4- Pauvreté « alternative » 24

4.A- Privation matérielle grave 24

4.B- La pauvreté comme capacité 25

4.C- La pauvreté institutionnelle 25

5- La pauvreté ? On en parle beaucoup 26

6- On en parle beaucoup mais… 29

7- Notre système de solidarité 33

VI- Analyse 36

1- Les données relatives à la pauvreté en Wallonie 36

A- La pauvreté relative en général 36

B- La pauvreté par sexe 37

C- La dépendance financière 38

a) Généralité 38

b) La dépendance 39

D- Conclusion sur le sexe de la pauvreté 41

E- Déclinaison géographique 41

a) Au niveau belge 41

b) Au niveau européen 42

c) Au niveau mondial 43

d) Résumé des niveaux géographiques 44
2- Statut professionnel 48
A- Généralité 48
B- En-dehors de la moyenne 48
C- Et le travail ? 49
3- L'âge 51
A- L'âge de la femme la plus pauvre 51
B- Le temps passé en inactivé sociale 52
4- Moi, Aurélie D 55
A- Le prénom 55
B- Le nom de famille 55
5-Cette femme est belge 56
6- Type de ménage 59
B- Aperçu global 59
B- Qu'est-ce qu'une famille monoparentale ? 60
C- Evolution dans le temps de la monoparentalité 60
D- La littérature sur le sujet 61
7- Composition du ménage 62
A- Madame a deux enfants 62
B- L'investissement social 62
8- Son éducation est faible 64
A- Risque de pauvreté et éducation 64
B- Les attentes des chefs de ménage 65
C- L'éducation selon le sexe 65
D- Enseignement en Wallonie 67
9- Aurélie n'a pas une bonne santé (Lucas et Emma non plus) 68
A- Généralité 68
B- Espérance de vie en bonne santé 68
C- Pauvreté et maladie 69
D- Santé et contexte 70
E- La santé des sans emplois 71
F- Le chômage nuit gravement à la santé 72
10- Les relations sociales et intimes d'Aurélie sont faibles 74

A- Généralité 74
B- Le « dumping social » 74
C- Des petits plaisirs ? 75
D- Et les enfants ? 76
11- Lieu de résidence 77
12- Ses revenus 79
13- Le logement 80
A- Généralité 80
B- Locataire 80
C- Sa maison 81
14- Niveau de vie 82
A- Généralité 82
B- Ses perspectives d'avenir 82
15- Résumons ce que l'on sait de l'Homme le plus pauvre de Wallonie 84
16- Que dire de ce profil ? 85
VII- L'Homme le plus riche de Wallonie est bien un homme 86
1- La richesse 86
2- Le revenu moyen 87
A- Le revenu par sexe 87
B- Richesse-pauvreté 88
a) Les revenus les plus bas : 88
b) Les revenus les plus hauts 89
3- L'Homme le plus riche de Wallonie 90
A- L'âge 91
B- Son prénom et son nom 91
C- Il habite dans le Brabant wallon 91
D- Il est propriétaire 91
E- Réseau social 91
F- Sa femme et ses enfants 91
G- L'avenir ? 92
H- Son ressenti quant à la pauvreté 92
4- Résumons ce que l'on sait de l'Homme le plus riche de Wallonie 95
VIII- Les profils en parallèle 96

IX- Les femmes dans la société 98
1- Introduction 98
2- Les femmes et le pouvoir économique 99
3- Voyons l'écart salarial entre les hommes et femmes : 103
4- Le temps de travail 107
5- Le pouvoir politique 109
6- La violence envers les femmes 110
X- Conclusion 117
1- Généralité 117
2- La pauvreté et l'imaginaire 118
3- Les écarts hommes femmes 119
4- Petit cadeau 119
XI- Bibliographie 121

I- Abréviations

A.S.C : Aides sociales complémentaires

C.P.A.S : Centre Public d'Action Sociale

I.N.S.E.E : Institut national de la statistique et des études économiques (France)

I.W.E.P.S : Institut Wallon de l'Evaluation, de la Perspective et de la Statistique

O.N.U : Organisation des nations unies

P.I.B : Produit intérieur brut

P.N.U.D : Programme des nations unies pour le développement

R.I : Revenu d'intégration

S.D.F : Sans domicile fixe

U.N.F.C.C.C : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

II- Introduction

La pauvreté n'est certainement pas une affaire de statistiques et la réalité d'une personne en détresse ne peut jamais s'observer uniquement par un chiffre. Toutefois, si la statistique ne décrit pas la réalité d'un vécu, elle permet d'en approcher différents versants. Avec elle, on ne touche pas du doigt la réalité mais on peut avoir un aperçu de son profil. Avec elle, on ne connaîtra ni la moelle, ni la chaire mais on aura une idée du squelette. C'est en cela que les statistiques représentent un outil qui peut nous permettre d'approcher la réalité. Insistons toutefois sur la nécessité, lorsque l'on souhaite étudier de plus près la pauvreté en tant que telle, d'aller vers les personnes elles-mêmes car ce que les personnes ont à dire permet la richesse de l'approche et une meilleure compréhension des conditions de vie.

Dans cette étude, nous n'avons pas choisi d'analyser le vécu réel des personnes les plus pauvres de notre société mais d'en présenter une vision « moyenne ». Notre hypothèse de départ est que la réalité statistique nous éloigne de nos intuitions personnelles. Autrement dit, entre notre représentation de ce qu'est la pauvreté et la réalité de celle-ci, il y a une très grosse marge. C'est se délier de l'imaginaire que nous voudrions proposer en allant vers une pauvreté moyenne (et nous ferons le même exercice pour la richesse moyenne).

Cette étude ne part pas d'une page vierge. En effet, en 2010, dans un autre cadre, nous sortions une étude statistique sur la pauvreté[1] en cherchant à déterminer un profil type moyen de la personne la plus pauvre en Wallonie. Suite aux résultats quantitatifs obtenus, nous avions intitulé un des chapitres de l'étude « l'Homme le plus pauvre de Wallonie est une femme ». C'est ce chapitre que la presse et d'autres institutions[2] avaient retenu car le titre disait assez clairement et directement, en très peu de mots, la réalité sexuée de la pauvreté dans notre région[3]. Nous avons retenu ce titre pour la présente étude. En tout cas, il faut bien d'emblée le reconnaître, la pauvreté a bel et bien un sexe. Ce que les données mettent assez clairement en évidence, c'est que notre société est structurée pour fabriquer de la pauvreté

[1] R. Cherenti, *Mesure anthropométrique de l'Homme le plus pauvre de Wallonie*, UVCW, 2010.
[2] A titre d'exemple, Solidaris en avait fait le titre d'une campagne d'affichage ; Vie Féminine en avait fait un versant d'un colloque ; Le mouvement ACRF en avait fait un dossier spécial, etc.
[3] Par cette étude, nous verrons que cette vision sexuée ne se limite pas à notre région mais s'étend au monde entier.

et, dans cette pauvreté, pour fabriquer davantage de femmes pauvres. Il y a donc une grammaire de la pauvreté qui se décline au féminin pluriel. Mais, et il faut bien faire le tour de cette approche, cette pauvreté entraîne également dans son sillage des enfants. Ce n'est pas tout car cette pauvreté se décline autant au passé et au présent qu'au futur. Cela veut dire que l'enfant qui est aujourd'hui membre d'un ménage en situation de pauvreté a une probabilité assez forte de devenir lui-même pauvre et d'être affecté durant sa vie entière par le stigmate de la pauvreté.

Bien entendu, nous avons tous notre propre représentation de ce qu'est la pauvreté ou de ce qu'est « un pauvre »[4]. C'est une image construite à partir de notre subjectivité. *« La perception de la pauvreté renvoie à l'histoire propre de chaque ménage, aux habitudes de consommation ou de restrictions prises par le passé »*[5].

Il nous a semblé intéressant, dans le cadre de cette étude, de rejeter ces différentes images subjectives pour tenter, par les statistiques officielles[6], d'en construire une qui s'approcherait d'une "moyenne" de l'Homme pauvre. Non pas tant pour le définir mais plutôt pour le visualiser et se rendre compte que, très souvent, l'image que l'on se fabrique ne correspond pas du tout à la réalité prise dans son ensemble. Ainsi, par exemple, lorsque l'on parle de pauvreté, on va avoir une image assez « extrême » des personnes qui sont dans la situation de pauvreté. Le pauvre, dans ce sens, est quasiment à l'image du SDF, c'est-à-dire qu'on se donne comme image de la pauvreté, l'image la plus éloignée possible de soi. En quelque sorte, on pourrait dire que la pauvreté agit comme un épouvantail et, le plus souvent, on aura tendance à voir la pauvreté comme une situation qui permet la mise à distance. Dans ce sens, le pauvre est « ce que je ne suis pas »[7] ou même « ce que je ne pourrais pas être ».

---

[4] Notons toutefois que les personnes en situation de pauvreté ne se disent pas nécessairement « pauvres ». Donc cette appellation de « pauvre » pose elle-même question mais nous n'irons pas, dans cette étude, dans le détail de l'utilisation du mot.

[5] Loisy Ch., *Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts*, Les Travaux de l'Observatoire, 2000.

[6] C'est en soi une sérieuse limite à notre approche car nous dépendons des statistiques disponibles en la matière. Or, nous constatons que la Belgique n'est pas si riche que cela en statistiques.

[7] Dans une étude sur la pauvreté (dont nous parlerons plus loin), les personnes en situation de pauvreté que nous rencontrions ne se disaient pas pauvre elles-mêmes et elles en précisaient la raison : « il y a pire que nous ». Par-là, elles entendaient les SDF.

L'épouvantail agirait d'une certaine manière pour créer une image rassurante. Plus on éloigne le spectre de la pauvreté et moins l'on aurait de probabilités de connaître ce « mauvais sort ». C'est du moins l'impression que l'on pourrait en avoir. Est-ce que cela correspond un tant soit peu à la réalité ? Nous allons voir que ce n'est pas le cas.

Au-delà de cette image moyenne de la pauvreté qui fera l'objet de la plus grosse partie de l'étude, afin de faire le contrepied, nous évoquerons également l'image de l'Homme le plus riche de Wallonie. En effet, même s'il ne s'agit pas, en tant que tel, du cœur de notre étude, ce versant permet de positionner la pauvreté comme un miroir déformé de la richesse car, à bien y réfléchir, le riche est simplement « celui qui n'est pas pauvre » et, dans cette même logique, le pauvre est « un riche inabouti ». C'est d'ailleurs ce qui rend la pauvreté si pénible et si culpabilisante, c'est qu'elle est toujours perçue comme un dysfonctionnement et une anormalité. L'individu étant censé être autonome et performant, à l'image d'une « entreprise de soi »[8] ou à l'image d'une « personne entrepreneuse de soi-même »[9], et on peut estimer que la norme sociale dans laquelle nous évoluons est, de plus en plus, à l'image de l'entreprise économique concurrentielle (ou, en tout cas, de l'image que l'on en a). À ce titre, puisqu'il s'agit de suivre le plus proche possible la norme, les individus ont une obligation de se prendre en main, de miser sur eux-mêmes, de faire croître leur capital (que ce soit le capital culturel, sanitaire, social, économique, formatif, etc.) afin, à un moment donné, de pouvoir connaître une rentabilité optimale et de pouvoir se battre « pour soi », pour sa place dans la société. Dans ce contexte, ceux qui n'y parviennent pas sont, encore une fois à l'image des entreprises mais, cette fois, des entreprises non concurrentielles. Dans ce cadre, ils prennent le risque de « couler » et connaître la faillite. Le parallèle avec l'entreprise peut être fait pour les personnes et, dans ce cas, la pauvreté représente la faillite de leur vie socioéconomique. Or, on le sait très bien, on ne valorise jamais l'entreprise qui coule. De la même manière, on ne valorise jamais la personne pauvre car elle est en train de « couler ». Le pauvre est donc, dans ce

[8] S. Abdelnour et A. Lambert, *L'entreprise de soi, un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l'accession à la propriété et de l'auto-emploi (1977-2012),* Cairn Info, 2014/2 n° 95 | pages 27 à 48.
[9] P. Dardot P., Laval Ch., *La nouvelle raison du monde*, La Découverte, 2010.

schéma, un « riche » (potentiellement en tout cas) qui n'a pas réussi. Pour le dire de manière plus moderne, le pauvre est un « looser ».

Nous verrons alors, par rapport à l'image que l'on s'en fait, que les statistiques nous offrent un profil bien différent de la pauvreté et de la richesse. Le parallèle entre les deux est intéressant à observer.

Car au-delà de l'image, on va s'en rendre compte dans cette étude, par les statistiques, le pauvre est finalement quelqu'un qui n'est pas très éloigné de nous. Ce n'est pas le S.D.F. qui dort sur des cartons devant la gare. C'est bien plutôt notre voisin direct. Une personne parmi d'autres dont on ne soupçonne souvent pas qu'elle puisse être pauvre.

IV- Méthodologie

1- Généralité

L'objectif que nous nous sommes assigné, c'est de faire, par un relevé statistique, l'étude d'un profil-type, moyen, de la personne en situation de pauvreté. En d'autres termes, de dresser une image moyenne de la pauvreté en Wallonie.

Comme nous l'avons dit plus avant, il ne s'agit pas de définir la pauvreté mais de la donner à voir. D'une certaine manière, de lui donner une « identité » visuelle. Ainsi, non seulement nous aurons, par les statistiques, l'idée d'une pauvreté moyenne mais encore, par la méthode d'approche que nous avons choisie, nous allons également tenter de nous approcher de son identité. En lui trouvant une date de naissance. En lui donnant, par le même procédé, un prénom. En observant de plus près son logement. Sa santé aussi, etc.

D'une certaine manière, ce que nous proposons, c'est de faire connaissance avec la personne moyenne qui vit dans la pauvreté.

2- Approche quantitative

Afin d'aller vers cette image « moyenne » de la pauvreté, nous avons exploité les statistiques disponibles relative à la pauvreté en Wallonie ou, lorsque les données wallonnes n'existaient pas, à la pauvreté en Belgique.

Cela veut dire que nous avons utilisé les statistiques les plus récentes possible, mais certaines (nous le noterons lorsque c'est le cas) sont moins récentes. Toutefois, la plupart des données principales ont pour année de référence 2018.

Malheureusement, comme nous le disions en introduction, s'il existe des données statistiques sur le risque de pauvreté en général, il est difficile d'avoir des approches plus fines de la pauvreté. Ainsi, à titre d'exemple, pour le moment, il n'y a pas une donnée wallonne de la pauvreté subjective. Autre exemple, il n'y a pas, à l'heure actuelle, un suivi longitudinal (c'est-à-dire un suivi d'une population en temps réel durant plusieurs années) de la pauvreté.

Notre démarche analytique se fera par arborescence. Ainsi, la première question que nous nous posons, c'est de voir, dans les statistiques, celles relatives à la pauvreté en général et, ensuite, sa présentation par sexe. Cette première donnée nous apportera déjà une image assez nette (sexuée) de la pauvreté en Wallonie mais aussi en Belgique, en Europe et dans le monde.

Dans la mesure du possible, les statistiques choisies construisent une "arborescence". Ainsi, partant de la pauvreté en général, nous prenons la catégorie de la pauvreté par genre en nous posant la question de savoir quel est le genre où la pauvreté est la plus représentée en moyenne ? Puis, nous nous focalisons sur cette pauvreté de genre pour en sortir les caractéristiques de la pauvreté par type de ménage, par situation familiale, etc. L'idée étant, au final, d'affiner notre image de la pauvreté.

Illustrons cela :

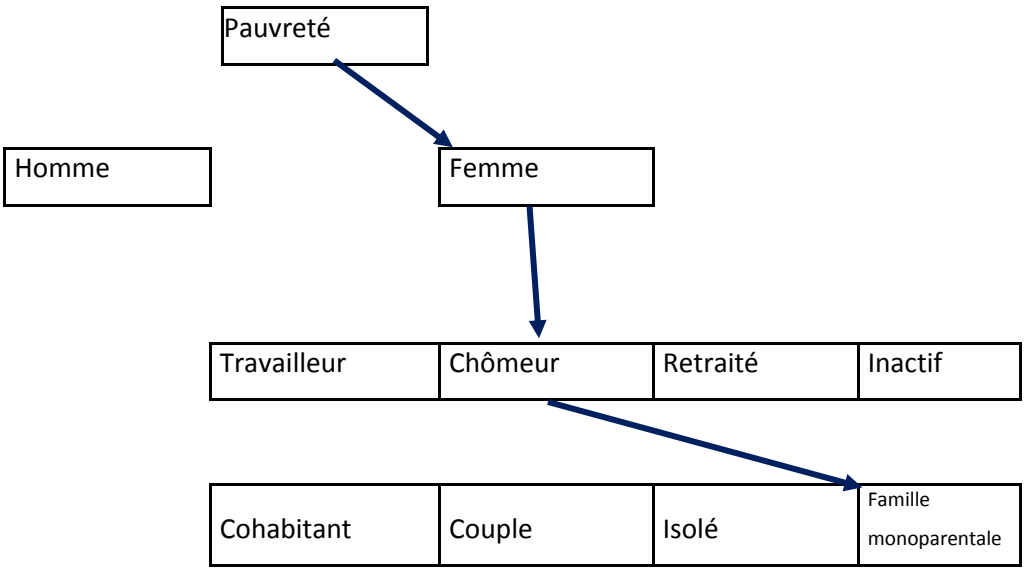

L'idée de l'arborescence est, branche par branche, de déterminer la moyenne et de choisir, dans cette moyenne, la catégorie qui enregistre la valeur la plus importante pour poursuivre notre chemin. Ainsi, dans le tableau ci-dessus, pour prendre la première branche, nous verrons que le nombre de femmes est beaucoup plus présent que les hommes dans les statistiques sur la pauvreté. Dès lors, nous considérons que le profil de la pauvreté est un profil

féminin et nous ne poursuivrons plus l'examen des statistiques relatives aux hommes. Nous nous concentrerons uniquement sur la pauvreté féminine.

Ensuite, dans le statut professionnel en lien avec la pauvreté, nous constatons que le profil des chômeurs est beaucoup plus présent. On en déduira donc que le profil moyen de la personne en situation de pauvreté est celui d'une femme et même d'une femme qui est bénéficiaire d'allocations de chômage, etc.

C'est cette arborescence qui va nous guider tout le long de l'étude et, à chaque fois, nous prendrons la branche principale que nous suivrons. Cela ne veut évidemment pas dire que les branches secondaires n'ont pas d'intérêt. Mais si elles peuvent, à certains moments, servir à expliciter un point de vue, elles ne guideront pas notre chemin.

Au final, nous aurons une vision de la pauvreté moyenne en Wallonie.

3- Complément qualitatif

Regrettons que notre vocabulaire soit lui-même assez pauvre pour parler de la pauvreté, ou plutôt des différentes formes de pauvretés. En effet, dès lors qu'une personne est sous le seuil de pauvreté, on la dit tout simplement « pauvre » … et que cette personne soit sans ressources et complètement démunie ou juste à la limite du seuil, elle est de la même manière appelée "pauvre". Cela ne permet pas la nuance qui serait pourtant nécessaire. Nous ne pouvons que le regretter car le manque de nuance entraine un manque de compréhension. Et ce manque de finesse dans l'approche conduit à construire un imaginaire collectif qui s'éloigne de la réalité.

Lorsque cela s'avèrera nécessaire, nous apporterons quelques éléments qualitatifs à notre approche. Nous ne le ferons pas systématiquement mais nous le ferons lorsque cela s'avère possible et opportun.

4- L'égalité des sexes ?

Nous aborderons un dernier chapitre qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes car il semble évident que, dans notre société moderne (ou hypermoderne), tout comme c'est le cas pour la lutte contre la pauvreté, l'égalité est omniprésente dans le discours et dans les

textes mais en réalité, dans les faits, cette réalité est peu effective. C’est en quelque sorte une égalité de façade. Nous nous prétendons égaux mais nous ne le sommes pas du tout et, pour certains éléments que nous verrons, nous le sommes de moins en moins. Il semble en tout cas important de s’interroger sur la question et d’en donner quelques éléments d’analyse.

V- La pauvreté – définition

1- Introduction

Il n'est jamais tout à fait aisé d'appréhender la notion de « pauvreté » car le mot est particulièrement commun à tous depuis tout le temps et, de ce fait, tout le monde pense savoir instinctivement de quoi on parle lorsque l'on évoque « la pauvreté ». Pour autant, dès lors qu'il faut la définir, cela se complique et, le plus souvent, on s'en réfère alors quasi exclusivement à une définition financière.

Certes, l'aspect financier est très important dans l'approche du concept (et il ne faut surtout pas le nier) mais pour autant est-il suffisant ? Bien que notre objectif dans cette étude ne soit pas un objectif théorique et exhaustif sur le concept de pauvreté en tant que tel, il semble intéressant que nous proposions différentes acceptions de la notion de « pauvreté » afin de nous rendre compte que cette notion est beaucoup plus complexe, variable et riche qu'elle n'en a l'air à première vue.

Il faut également se rendre compte qu'il est impossible de parler de pauvreté en toute « neutralité » axiologique. Tantôt, le concept est connoté (négativement le plus souvent mais positivement de temps en temps aussi[10]), tantôt, il est empreint d'un éventail d'émotions chargées, dont on peut souligner « la peur » que sa seule évocation peut créer chez les citoyens.

Il ne faut pas non plus passer sous silence le fait que le concept est régulièrement utilisé pour servir de moteur idéologique. Dans ce dernier cas, et depuis plusieurs siècles, « la pauvreté » sert les intérêts de « la richesse » (très rarement l'inverse) puisque, selon la célèbre théorie du « ruissellement »[11], en anglais « trickle down effect »[12], plus on va favoriser les plus riches et plus il y aura un ruissellement sur l'ensemble de la société. Autrement dit, la richesse des uns créera la richesse de tous. Cette théorie fait l'objet de fortes critiques car, selon les auteurs

[10] On parle de plus en plus de « simplicité volontaire » ou de « pauvreté volontaire », nous renvoyant à une approche historique de la pauvreté qui, il faut le souligner, n'a pas toujours été perçue comme un élément négatif, au contraire.

[11] Lors d'une de ses allocutions, le Président français, préférait parler de « premier de cordée », mais l'idée est la même.

[12] Nous le notons ici car il arrive, dans la littérature économique, que ce soit l'expression anglaise qui soit utilisée par les auteurs.

qui la dénoncent[13], elle représente un mythe dont personne n'a jamais pu prouver, scientifiquement, la pertinence. Ces auteurs mettent même en évidence l'effet plutôt inverse, à savoir la croissance des inégalités sociales causée par la mise en application de la théorie du ruissellement et l'effet nocif que l'on produit ce faisant car plus on créerait de la richesse que nous laisserions entre les mains de certaines personnes (les plus riches) et plus on creuserait les inégalités dans la société. Plus on creuserait les inégalités et plus la société perdrait du bien-être.

C'est pour cette raison qu'il nous semble essentiel de mettre en lumière le fait que, dans les parages de la pauvreté, tapis dans l'ombre, se cache toujours le concept qui semble beaucoup plus prestigieux, celui de la richesse. Richesse qui, comme pour la pauvreté, représente un concept fort commun et qui semble facile à comprendre et à définir. Ce n'est le cas que si l'on parle de la richesse financière[14], c'est-à-dire uniquement si l'on suit la richesse telle qu'elle a été définie par Malthus[15] au 18ème siècle[16]. Alors que ce dernier se proposait d'évaluer la richesse des différentes nations, il s'est confronté à un obstacle de taille, à savoir quoi mesurer ? Et comment mesurer toutes les « richesses » ? Ainsi, pour son étude, il partait au départ de la définition de la richesse proposée par Lord Lauderdale, à savoir : « *la richesse, c'est tout ce que l'homme désire comme lui pouvant être utile ou agréable* »[17]. Mais il s'est très vite confronté à une question de base, à savoir que si l'on prend cette définition particulièrement vaste, alors l'amour, la poésie, l'amitié, la tendresse, etc. tous ces éléments doivent être pris en compte au même titre que les biens matériels. C'est logique et, probablement aussi, très important mais c'est, finalement, ce que ne fera pas Malthus et, on peut relever que son raisonnement servira, sans plus prendre la peine d'expliquer ce postulat de base, aux économistes[18] dont le thème de recherche est la richesse ou la pauvreté.

---

[13] Voir, par exemple, A. Parienty, *Le mythe de la théorie du ruissellement*, La Découverte, 2018. Voir également : T. Piketty, *Capital et idéologie*, Seuil, 2019.
[14] Et encore faut-il déterminer à partir de quel seuil une personne devient riche ? Nous reviendrons sur ce point.
[15] T. Malthus, *Principes d'économie politique considérés sous le rapport de leur application pratique*, Calman-Lévy, 1972.
[16] Sur ce sujet, voir également D. Méda, *Qu'est-ce que la richesse ?* Champs-Flammarion, 1999.
[17] Idem.
[18] Du moins les économistes orthodoxes qui représentent la majorité du genre.

Malthus balaie donc la définition première pour s'en tenir à la richesse matérielle exclusivement car c'est uniquement cette dernière qui peut se mesurer[19]. Mais c'est un biais qui va peser idéologiquement très lourdement sur nos conceptions économiques (et sociales) et, finalement, dans une certaine mesure, on va considérer que ce que l'on ne peut pas compter ne compte pas. Ce travers continue à impacter nos mesures de la richesse mais aussi notre idéologie sociale.

Quoi qu'il en soit, nous adopterons, dans cette étude, une approche qui se base uniquement également sur des données chiffrées.

Dans notre étude, tout comme pour la pauvreté, nous aurons alors une approche de la richesse à un niveau quantitatif, par l'aspect financier.

Mais on peut directement se poser une question pertinente : pourquoi parler de richesse dans une étude sur la pauvreté en Wallonie ?

La réponse est assez simple. Parce que ce concept de richesse impacte sans aucun doute celui de la pauvreté. L'un ne va pas sans l'autre, nous le verrons. Ils sont en quelque sorte unis. C'est la raison pour laquelle nous ajouterons à cette étude un chapitre sur, cette fois, « l'Homme le plus riche de Wallonie », ce qui peut nous apporter un enseignement intéressant pour un regard en parallèle.

2- Pauvreté objective

La notion de pauvreté objective se base sur la construction d'un seuil qui va répartir les individus en deux catégories : les pauvres et les non pauvres.

Le pauvre est alors défini comme « *un individu qui vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à un seuil de pauvreté* »[20].

[19] En effet, on peut comprendre qu'il soit particulièrement difficile de mesurer l'amour ou la joie procurée par de la poésie ? De même, la comparaison entre deux individus semble impossible. Comment dire que telle personne a une richesse amoureuse plus importante que telle autre ?

[20] M. Cohen-Solal, Ch. Loisy, *Pauvreté et transferts sociaux en Europe*, in DREES, n°18, juillet 2001, p. 7. Voir également M. Laffut, M-R. Roy, *Pauvreté et exclusion sociale. Partage d'expériences entre Wallonie et Québec*, De Boeck & Larcier, 2007

En Belgique, le seuil de pauvreté est situé à 60% du revenu médian. C'est d'ailleurs cette approche qui caractérise la définition européenne. En fonction de cela, le seuil de pauvreté est[21] de :

- 1.187 euros pour un isolé ;
- 1.899,5 euros pour une famille composée d'un adulte et de deux enfants de moins de 14 ans[22].

On remarque d'emblée que le revenu d'intégration est inférieur au seuil de pauvreté. Ainsi, pour une personne isolée, le RI était[23] de 850,39 euros par mois. On est dès lors à 28,4% en dessous du montant à partir duquel on est censé ne plus être en situation de pauvreté. Pour une famille monoparentale avec un adulte et deux enfants de moins de 14 ans, le Ri était de 1.133,85 euros par mois, soit 40,4% en dessous du seuil de pauvreté.

De manière globale, la Belgique connaît un taux de risque de pauvreté de 16,4%[24]. Toutefois, le chiffre belge ne doit pas cacher de véritables différences régionales. En effet, si la Flandre est à 10,4%, la Wallonie est à 21,8%. La situation est donc particulièrement inquiétante pour la Wallonie (sans parler de Bruxelles qui avoisine les 33% et qui exerce un effet d'entraînement pour la Belgique).

Précisons d'emblée que, dans notre étude, il sera essentiellement question de la pauvreté objective telle que nous venons d'en parler. Cela ne veut pas dire que les autres types de pauvreté ne seront pas évoqués. Ils le seront car plus nous diversifions les approches et plus nous nous approchons d'une forme de réalité sociale. C'est notre objectif.

[21] Il s'agit de la dernière donnée Statbel sur base des revenus de 2017.
[22] On verra par la suite que cette composition de ménage est la situation décrite par notre analyse
[23] Nous reprenons les données équivalentes à la période de revenus considérés, à savoir l'année 2018 qui se base sur les revenus 2017.
[24] Les derniers chiffres disponibles sont de 2018. Iweps.

3- Pauvreté subjective

3.A- la pauvreté subjective présente

Au-delà de la pauvreté « objective », c'est-à-dire d'une pauvreté déterminée en fonction d'un critère objectivement calculé, il y a la perception qu'ont les personnes de leur propre situation. Pour mesurer cette perception, il « suffit » de demander aux personnes si elles se sentent pauvres ou non. Cela change tout car on peut très bien être dans une pauvreté objective mais ne pas ressentir peser sur soi une forme de pauvreté. On peut, à l'inverse, ne pas être dans une situation de pauvreté objective (selon les critères de la définition officielle que nous avons évoqués) mais bien se sentir pauvre. En réalité, par rapport à la pauvreté objective, bien plus de personnes se sentent en situation de pauvreté. Pour la Belgique[25], nous sommes à 19,7% de pauvreté subjective. Ajoutons qu'ici également[26] le taux de pauvreté est supérieur chez les femmes (19,7%) par rapport aux hommes (18,2%).

3.B- La pauvreté subjective façonne l'avenir

Bien entendu, ce que nous venons d'évoquer dans le précédent point ne dit encore rien du sentiment, non pas d'être pauvre dans l'instant, mais de la possibilité de le devenir un jour prochain (plus ou moins proche).

Nous n'avons pas trouvé, que ce soit pour la Wallonie ou pour la Belgique[27], une étude scientifique sur cette peur perspective. Par contre, en parcourant les sondages effectués en France ou en Belgique, on se rend compte que beaucoup, dans la population, pensent que le contexte de vie dans lequel ils baignent pourrait les mener, tôt ou tard, dans une situation de pauvreté. Il faut donc se rendre compte que le contexte social et économique dans lequel nous vivons n'est pas sans effet sur notre perception de l'avenir. Ainsi, pour en citer juste quelques exemples, on évoque très régulièrement dans les médias :

- La crise sociale et économique ;
- Les tensions politiques (dans notre pays et ailleurs) ;
- Le terrorisme ;

[25] Malheureusement, cette donnée n'est pas disponible par région.
[26] Nous verrons dans l'étude les chiffres en détail pour la pauvreté objective.
[27] Ni même pour la France d'ailleurs.

- La dette publique ;
- L'écart des inégalités qui se creuse ;
- L'austérité ;
- La rigueur budgétaire, les économies, etc. ;
- L'individualisme ;
- Le chômage[28] ;
- Le taux de risque de pauvreté ;
- Les risques liés aux innovations scientifiques ;
- La pollution ;
- Les maladies ;
- Etc.

Dans un tel contexte, la peur est omniprésente. Mais lorsque, en plus, tous les jours, dans vos amis ou votre famille, vous côtoyez des personnes en situation de pauvreté, voire même de très grande pauvreté, le réflexe est souvent celui de se demander « à quand mon tour ? ». Non pas nécessairement que ce « tour » va arriver demain… mais qui sait ? Peut-être après-demain ? En tout cas, on se rend bien compte que cette peur, parfois irrationnelle d'ailleurs, envahit la réalité sociale.

En France[29], 60% des personnes interrogées par un institut de sondage, ont peur de devenir pauvre un jour prochain.

Il y a quelques années de cela, un journal belge avait effectué un sondage[30] auprès de ses lecteurs et estimait, lui aussi, que 60% des sondés avaient peur d'être amenés, faute de moyens suffisants, à franchir la porte d'un CPAS dans les prochaines années.

Ce ne sont que des sondages mais ce qui est assez interpellant, c'est qu'ils ont une évaluation identique. La peur du « déclassement »[31] est très présente dans la population et touche tout le monde.

[28] Nous ne parlons pas ici uniquement de la statistique officielle mais de l'ensemble des personnes qui n'ont pas d'emploi alors qu'ils le souhaiteraient.
[29] Par exemple, voir le sondage TNS Sofres, réalisé les 23 et 24 septembre 2008 auprès d'un échantillon représentatif de mille individus.
[30] Repris à titre illustratif car ce sondage n'avait pas une valeur scientifique. Voir : Vers l'avenir, Mars 2012.
[31] Sur ce thème en particulier, voir, par exemple, C. Peugny, *Le déclassement*, Grasset, 2009.

4- Pauvreté « alternative »

Par « pauvreté alternative » nous ne voulons pas créer un nouveau concept qui viendrait prendre le dessus sur les autres. Non, il s'agit uniquement pour nous de pouvoir évoquer d'autres formes de pauvreté qui peuvent enrichir l'approche que nous avons de la pauvreté en général. Nous ne l'aborderons pas en tant que telle dans notre étude mais nous ne pouvons qu'inviter les lecteurs à aller un peu plus loin dans ces domaines par différentes lectures qui enrichiront leur approche.

4.A- Privation matérielle grave

L'indicateur de la privation matérielle grave concerne les personnes qui ne sont pas en mesure d'acquérir (et de se servir) des biens ou services essentiels pour vivre, dont au moins 4 des éléments suivants :

- payer un loyer ou des factures courantes ;
- chauffer correctement son domicile ;
- faire face à des dépenses imprévues ;
- consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours ;
- s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile ;
- posséder une voiture personnelle ;
- posséder un lave-linge ;
- posséder un téléviseur couleur ;
- posséder un téléphone.

D'après cet indicateur, 5,5 % (2018) de la population souffre de privation matérielle grave[32]. Il ne s'agit pas de pauvreté en tant que telle mais bien de privation matérielle. Mais il faut se rendre compte que la pauvreté se vit toujours par la privation et que dès lors, cette approche n'est pas éloignée de l'analyse de la pauvreté. Elle la complète.

[32] Voir le site de l'Iweps sur ce sujet.

4.B- La pauvreté comme capacité

Le philosophe et économiste indien A. Sen, très intéressé par le thème de la pauvreté, a souhaité sortir d'une vision exclusivement monétaire et quantitative de la pauvreté et a forgé un nouveau concept, celui de « capabilité », que l'on pourrait traduire, en simplifiant très fortement, par « capacité ».

Nicolas Journet synthétise le concept d'Amartya Sen en indiquant que la « capabilité » est « *la possibilité pour les individus de faire des choix parmi les biens qu'ils jugent estimables et de les atteindre effectivement* »[33]. En d'autres termes, la capabilité de Sen, c'est la liberté qu'ont les individus de faire un choix de vie[34].

C'est une approche très motivante mais difficile à concrétiser par une approche pragmatique à grande échelle. Retenons toutefois que c'est la possibilité des choix qui peut retenir notre attention pour une politique à mener.

4.C- La pauvreté institutionnelle

G. Simmel voyait comme premier indicateur de la pauvreté, la dépendance des individus envers les institutions publiques. Ainsi, à son estime, « *ce qui fait que le pauvre est pauvre n'est pas l'état de besoins dans lequel il vit (…). Est pauvre uniquement celui que son besoin porte à être assisté »*[35]. Cette définition inspirera le sociologue français S. Paugam dans ses différents travaux. En effet, ce dernier va étudier la pauvreté à partir de la « *condition socialement reconnue* » par les institutions spécialisées dans l'action sociale[36].

Ce que l'on peut dire, c'est que cette approche de la pauvreté par son aspect institutionnel rend l'étude de la pauvreté relativement facile (il suffit de savoir si les personnes sont aidées ou non) mais, si elle évite effectivement, dans l'énoncé en tout cas, le seuil financier, elle y revient dans les faits car pour avoir droit à ces aides, il faut avoir un revenu inférieur à un certain seuil financier.

---

[33] N. Journet, *Capabilités*, *Sciences Humaines*, octobre 2012.

[34] N. Farvaque, *Evaluation du bien-être, développement humain et action publique locale. Un point de vue économique*, in *De la pauvreté au bien-être, une nouvelle approche de l'action sociale locale*, Vanden Broele, 2010.

[35] G. Simmel, *Le pauvre*, Allia, 2009.

[36] S. Paugam, *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 1991.

Le sociologue américain L.A. Coser s'est fortement inspiré de Simmel et étudie, lui aussi, la pauvreté en fonction de la fréquentation (ou non) des personnes dans des services sociaux. Il favorise cette technique car c'est, selon lui, la fréquentation de ces services qui stigmatise les personnes et altère leur relation à l'autre[37]. S. Paugam voit d'ailleurs dans l'assistance sociale une « *cérémonie de dégradation statutaire* »[38]. Le terme est fort mais, selon le sociologue, il est adéquat car, à cette occasion, le bénéficiaire d'une aide sociale est montré du doigt comme appartenant à une catégorie sociale peu « honorable ».

C'est donc, en quelque sorte, le statut (bénéficiaire d'une allocation sociale à déterminer) qui ferait le pauvre.

Certes, c'est une approche séduisante car elle facilite l'étude mais elle nous semble insuffisante car elle se sert de la stigmatisation existante pour créer un nouveau statut de pauvreté.

Chez nous, dans cette optique, on peut se poser la question de savoir quelles institutions prendre en considération ? Si c'est le CPAS, certes, tous les bénéficiaires du R.I. sont en situation de pauvreté car l'allocation est inférieure au seuil de pauvreté. Mais, on s'en rend rapidement compte, prendre cette seule institution comme référence amènerait à très considérablement réduire la statistique de la pauvreté. Y ajouter l'intervention de l'Onem ? Se pose alors la question de savoir qui prendre ? Est-ce que le fait d'avoir une allocation de chômage veut automatiquement dire que celui qui en bénéficie est pauvre ? Certainement pas.

Tout ceci doit nous faire comprendre que la simplicité n'est qu'apparente et qu'aucune approche n'est, en soi, totalement satisfaisante.

5- La pauvreté ? On en parle beaucoup

La pauvreté fait recette ! On l'évoque beaucoup et même de plus en plus. On en parle et on l'analyse sous toutes ses formes. Elle est le centre de bien des préoccupations et l'objet

[37] L. A. Coser, « *The sociology of poverty. To the memory of Georg Simmel* » in Social problems, vol. 13, 1965.
[38] S. Paugam, idem.

d'attentions de la part des autorités publiques, des institutions sociales, du monde associatif et des universitaires.

A titre d'exemple, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional, il existe un Plan de lutte contre la pauvreté. Il s'agit, pour chacun des niveaux, d'un document reprenant les intentions du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté[39]. Ce Plan fait l'objet de présentation aux parlements, d'une présentation à la presse, d'un suivi par un baromètre interfédéral de la pauvreté[40], etc.

Il existe des plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale, etc. Bref, il y a une série d'outils pour mesurer la pauvreté, tout comme il existe des outils pour décrire des actions politiques qui devraient permettre de lutter contre cette pauvreté.

L'occurrence du mot est très importante car il apparait dans les pages google[41] à 45 millions de reprises. A titre de référence, le mot « richesse » apparaît quant à lui, au même moment, 27,9 millions de fois.

Dans la littérature compilée par Google (les livres numérisés par Google depuis 2003)[42], c'est très relevant également. Ainsi, si l'on opte pour l'évolution en chiffre absolu, on peut le graphique suivant :

[39] On notera qu'il y a surtout un relevé d'intentions politiques, rarement très concrètes et chiffrées. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'actions. Celles-ci existent et sont nécessaires mais elles ne sont hélas certainement pas suffisantes.
[40] https://www.mi-is.be/fr/outils-cpas/barometres
[41] Voir à ce sujet « google books ngram ».
[42] Actuellement, plus de 25 millions d'ouvrages.

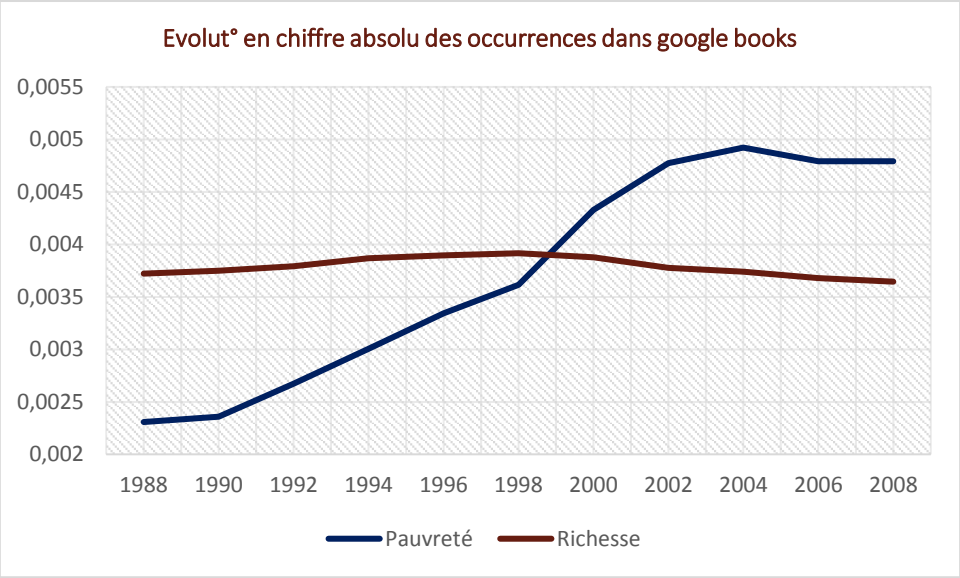

Les livres traitant de « la richesse », bien que très nombreux dès le départ, sont constants et en très légère régression. A l'inverse, les livres prenant pour thème « la pauvreté » sont en très forte croissance dès 1990, et ce jusqu'en 2004. A partir de ce moment, l'évolution est très légèrement à la baisse (mais sur les 4 ans, la baisse est inférieure à celle relative à la richesse). Sur le long terme, la croissance est importante.

En termes relatifs (1988 = 100), on a le graphique suivant :

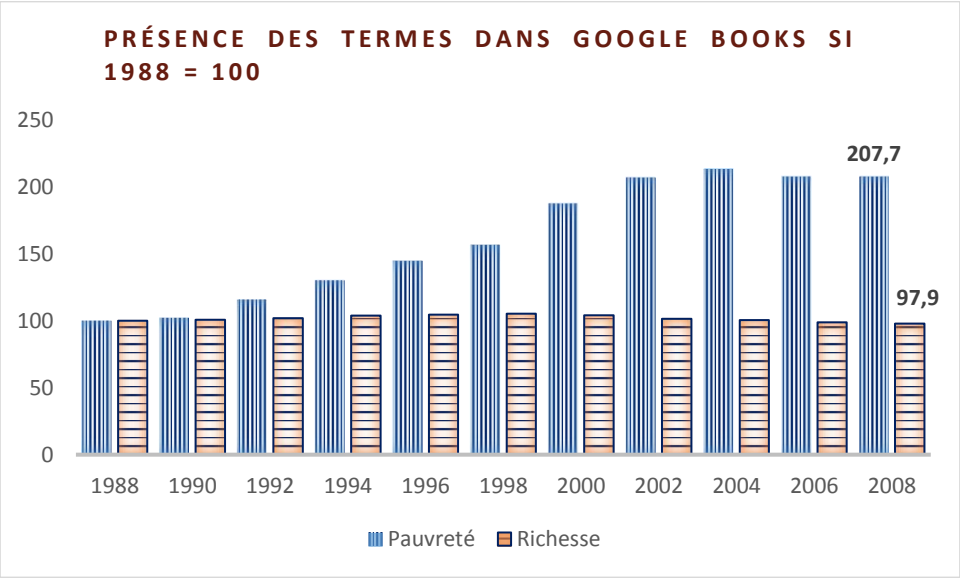

Encore une fois, en évolution relative par rapport à 1988, on voit une légère diminution du thème de la richesse sur une période de 20 ans (- 2,1%). Par contre, le thème de la pauvreté prend de plus en plus de poids (une croissance de 107,7% sur le même laps de temps).

On peut en conclure que le thème de la pauvreté n'est certainement pas négligé dans toute la littérature en générale et la littérature scientifique n'est pas en reste. Comme nous le notions dans le titre, on en parle donc vraiment beaucoup.

6- On en parle beaucoup mais…

On a beau en parlé et en parler beaucoup, la situation de pauvreté concrète, réelle, ne diminue pas pour autant. Il n'y a pas une corrélation positive entre le fait d'en parler et l'action concrète en matière de lutte effective contre la pauvreté. Au contraire, on peut dire que plus on en parle et plus il y en a[43].

Ce qui peut surprendre, c'est que l'Europe se targue de faire diminuer drastiquement le nombre de personnes en situation de risque de pauvreté. C'est ainsi qu'Eurostat publiait, à l'occasion de la journée internationale de l'élimination de la pauvreté, un communiqué de presse très positif : « *Tendance à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE* »[44]. C'est réjouissant et cela colle parfaitement avec la date du 17 octobre, « *journée internationale pour l'élimination de la pauvreté* ». Cela laisse entendre que l'U.E. est préoccupée par le thème de la pauvreté et qu'elle agit, comme annoncé en 2000 pour éliminer la pauvreté dans l'Union. Le problème est que ce titre très engageant entre en contradiction avec ce que disent les chercheurs et les médias un peu plus tôt (2018), à savoir, pour n'en citer qu'un seul exemple, le journal Alternatives économiques qui titrait : « *En Europe, la lutte contre la pauvreté perd du terrain* »[45]. Si le titre semble clair, le corps du texte ne laisse pas place à l'interprétation : « *Le modèle social européen bat de*

[43] Il s'agit ici d'une « fausse corrélation » (quoi que) car ce n'est pas le fait d'en parler qui crée de la pauvreté mais, par contre, il est assez probable qu'en parler cache le fait que l'on n'agit que trop peu. En parler agirait en quelque sorte comme une forme de substitut.

[44] Eurostat-Communiqué de presse, *Tendance à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE*, 158/2019, le 16 octobre 2019.

[45] A. Gruyelle, En Europe, *la lutte contre la pauvreté perd du terrain*, Alternatives économiques, le 20 novembre 2018.

l'aile. Ces dernières années, les transferts sociaux accordés par les différents Etats membres de l'Union européenne (UE) ont eu un impact de plus en plus faible sur la réduction de la pauvreté, selon les données récemment publiées par Eurostat. Alors que les prestations sociales permettaient de réduire la part de personnes pauvres dans l'UE de 36,8 % en 2010, cet effet est descendu à 32,4 % en 2017 ».

Voyons alors les données quantitatives pour l'U.E[46] :

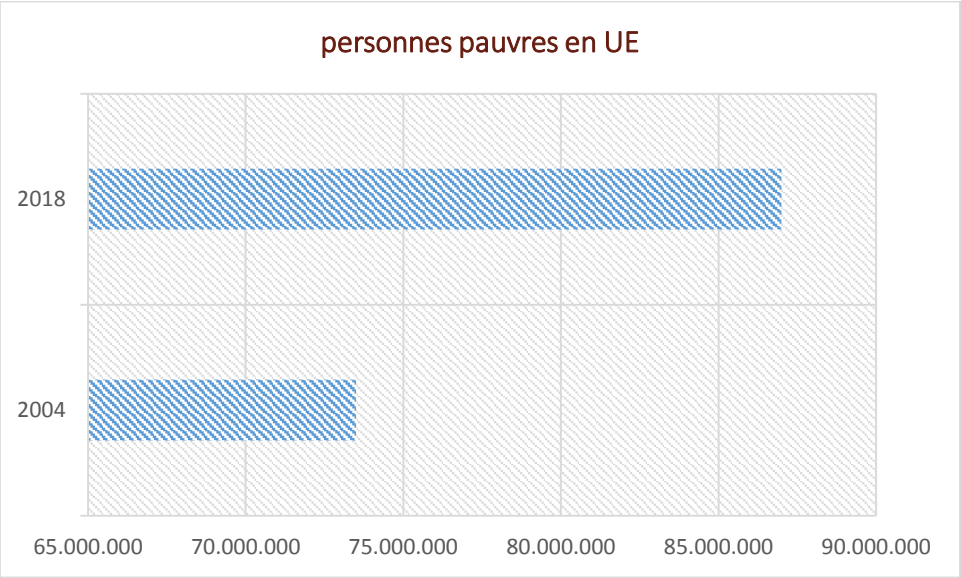

En 14 ans, la croissance du nombre de personnes en situation de risque de pauvreté est de 18,4%, passant ainsi de 73,5 millions de personnes à 87 millions. C'est-à-dire qu'en 14 ans à peine, le nombre de pauvres à augmenté de 13,5 millions de personnes (et ceci sans compter que la pauvreté devient multiforme et qu'elle emporte tous les pans d'une vie sociale[47]). Nous serions à tout le moins en droit de nous poser la question de savoir ce qui est fait concrètement au niveau européen pour lutter contre la pauvreté ? Souvent, pour cacher ces chiffres plutôt alarmants, les responsables politiques mettent en avant que « l'extrême pauvreté » a reculé partout dans le monde[48]. Il ne faut pas mettre en doute cela mais on peut

[46] www.inegalités.fr
[47] En d'autres termes, la pauvreté aujourd'hui présente des facettes multiples là où, il y a quelques années, pour la « pauvreté moyenne » en tout cas, la pauvreté était davantage localisée sur les aspects financiers.
[48] https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/09/19/decline-of-global-extreme-poverty-continues-but-has-slowed-world-bank

alors se poser la question de savoir si mettre autant en avant l'extrême pauvreté ne revient pas à admettre la présence de la « simple » pauvreté ? Mettre le curseur sur l'extrême pauvreté (en baisse) empêche de voir que la « simple » pauvreté est bien à la hausse et que cela semble accepté[49].

Dans cette vision statistique globale, la Belgique n'est évidemment pas en reste. Ainsi, dans son « programme national de réformes », en 2011, la Belgique déclarait pouvoir aller vers une baisse de 380.000 personnes en situation de pauvreté en Belgique d'ici 2020. Nous sommes en 2020 et ce que l'on voit, c'est que le nombre de personnes en situation de pauvreté ne cesse d'augmenter (certes, nous n'avons pas encore les données 2020 mais il serait fort étonnant que l'on connaisse une baisse – ou même une stagnation lorsque l'on voit que nous étions à un taux de 15,3% en 2011 et que nous étions à 16,4% en 2018).

Globalement, cela pose une question sociétale de poids : au-delà des paroles, que fait-on réellement pour lutter contre la pauvreté ? Le plus souvent, ce que les décideurs font, c'est élaborer un nouveau discours (donc, des paroles à nouveau) pour laisser penser que des choses concrètes se font. Ainsi, il y a peu, dans un journal, nous lisions dans la bouche d'un décideur politique : « *la pauvreté, il faut oser l'aborder de front* ». Disons-le assez clairement, la pauvreté, jusqu'à présent, seuls les pauvres l'abordent de front. Les autres se content d'en parler. Ailleurs, on lisait également « *la lutte contre la pauvreté est une des priorités essentielles du Gouvernement de Wallonie* ». Il est fort probable que l'intention soit réelle et positive mais cela ne se concrétise pas dans les faits.

Il faut absolument se rendre compte que les données sur la pauvreté que nous avons citée ci-dessus vont de pair avec une richesse nationale sans cesse en croissance. Pour le dire d'une phrase tranchée : plus on s'enrichit et plus on crée de la pauvreté. Ceci est vrai dans notre pays tout comme cela est vrai dans l'ensemble des pays. De là à faire le lien, il n'y a qu'un pas que certains font en mettant en exergue que nous creusons partout les inégalités[50] en

[49] Même si tout le monde s'accorde à dire que c'est inacceptable.

[50] https://www.oxfam.org/fr/cinq-faits-choquants-sur-les-inegalites-extremes-aidez-nous-redistribuer-les-cartes

favorisant la richesse et, plus particulièrement, les riches, au détriment des personnes les plus pauvres.

Nous nous attacherons, dans l'étude à proprement parlé, à analyser la situation en Wallonie, mais pour alimenter notre propos sur la situation macroéconomique belge et confronter les déclarations officielles avec la réalité statistique, présentons ici la situation statistique de la pauvreté en Belgique.

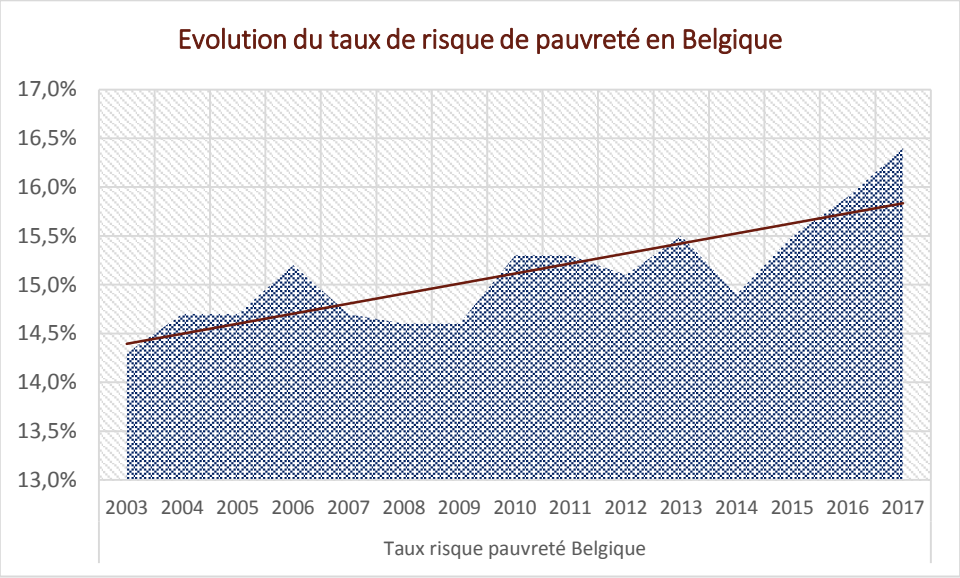

Comme nous pouvons le voir, nous sommes très loin de la baisse annoncée en 2011. C'est tout le contraire puisque le taux de risque de pauvreté en Belgique ne cesse d'augmenter et ceci est d'autant plus vrai depuis 2014.

Mais il est important de se rendre compte, en parallèle, que notre pays crée sans cesse de nouvelles richesses économiques. Voyons cela par l'évolution du PIB[51] (pour 2020, il s'agit d'une estimation par le bureau du Plan) dans notre pays.

[51] Sources : ICN, Eurostat, FMI - Calculs IWEPS. Notes - Données 1995 - 2002 : Estimations rétrospectives de l'IWEPS pour les régions. Prévisions 2018-2020 : IWEPS (Tendances économiques, octobre 2019) pour la Wallonie et la Belgique, FMI (octobre 2019) pour l'Europe et les pays voisins.

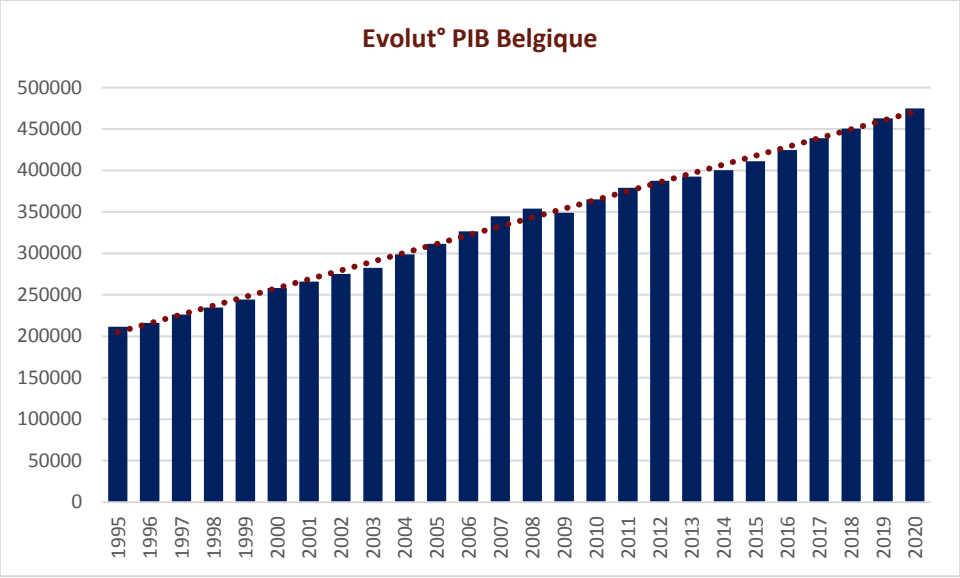

On le voit assez clairement, l'évolution est totalement linéaire (même si l'on voit que la Belgique a marqué le coup de la crise de 2008). Certes, l'évolution de la pauvreté en Belgique est moins linéaire mais néanmoins toujours constante. On peut donc estimer que la pauvreté est assez intimement liée à la richesse. Pour autant, nous ne pouvons pas affirmer quelle est, scientifiquement, l'exacte combinaison entre l'une et l'autre. En d'autres termes, nous ne pouvons certainement pas affirmer que réduire la richesse réduirait la pauvreté. Il est probable qu'il s'agit d'une question de choix de société et qu'il est fort possible d'à la fois réduire la pauvreté et de voir poursuivre l'évolution de la richesse. Il est même probable que réduire la pauvreté permettrait de faire croitre davantage encore la richesse.

7- Notre système de solidarité

Notre système de sécurité social est un des plus pertinents qui soit. C'est lui qui crée un filet de sécurité qui permet de maintenir bon nombre de citoyens au-dessus du seuil de pauvreté officiel. En effet, on peut observer l'efficacité de son intervention dans les données statistiques suivantes :

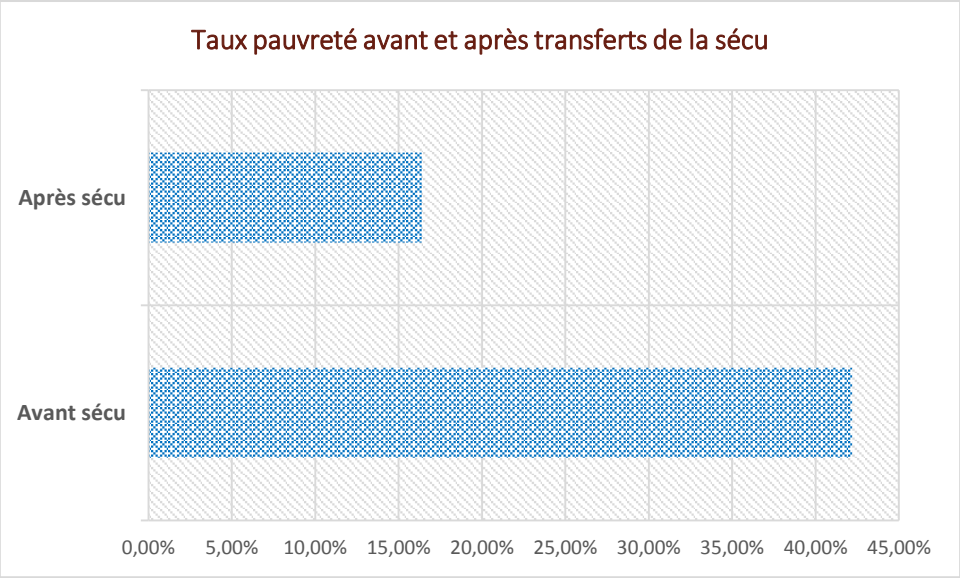

S'il est intéressant d'observer l'efficacité de notre système de sécurité sociale (celle-ci permet d'éviter la pauvreté dans quasi 25% des cas), il est tout aussi important de se rendre compte que ce système assurantiel de solidarité nationale est sur le chemin d'une forte dégradation depuis plusieurs années[52]. Pour le dire de manière imagée, il y a des trous de plus en plus gros dans le filet de la sécurité sociale et, de ce fait, nombreux sont ceux qui passent désormais à travers le filet.

Quant à la solidarité assistancielle, on peut s'étonner qu'elle ne s'exprime finalement qu'en aidant les bénéficiaires à être pauvres… et à le rester. En effet, si l'on observe les données déjà citées, pour un isolé, le R.I. est de 850 euros tandis que le seuil de pauvreté est à 1.187 euros, c'est-à-dire loin du seuil qui ferait basculer la personne au-dessus du risque de pauvreté financière. On peut en déduire, et c'est notre thèse, que le rôle de l'assistance sociale est, au mieux, de réguler la pauvreté et non de lutter contre. Le rôle de l'assistance consiste donc, pour une part, à aider les pauvres à être pauvre.

Cela pose la question d'A. Margalit[53], à savoir, finalement, vivons-nous toujours dans une « société décente » ? Est-ce que permettre aux citoyens de mener une vie dans la pauvreté équivaut à mener une vie décente ? Nous n'avons pas pour ambition de répondre à la question

[52] Voir à ce sujet : B. Antoine, R. Cherenti, E. Delruelle, W. Lahaye, V. De Greef, M. Solbreux, M. Verdussen, D. Zamora Vargas, *La sécurité sociale, stop ou encore ?* Editions Vanden Broele, 2019.
[53] A. Margalit, *La société décente*, Flammarion, 2006.

mais il nous semble que cette question doit en tout cas nous interpeller car elle est essentielle pour déterminer le type de société dans laquelle nous vivons et dans laquelle, dans un avenir plus ou moins proche, nous comptons vivre.

VI- Analyse

1- Les données relatives à la pauvreté en Wallonie

A- La pauvreté relative en général[54]

Avant tout, voyons quel est la statistique du risque de pauvreté global en Wallonie jusqu'en 2017[55] :

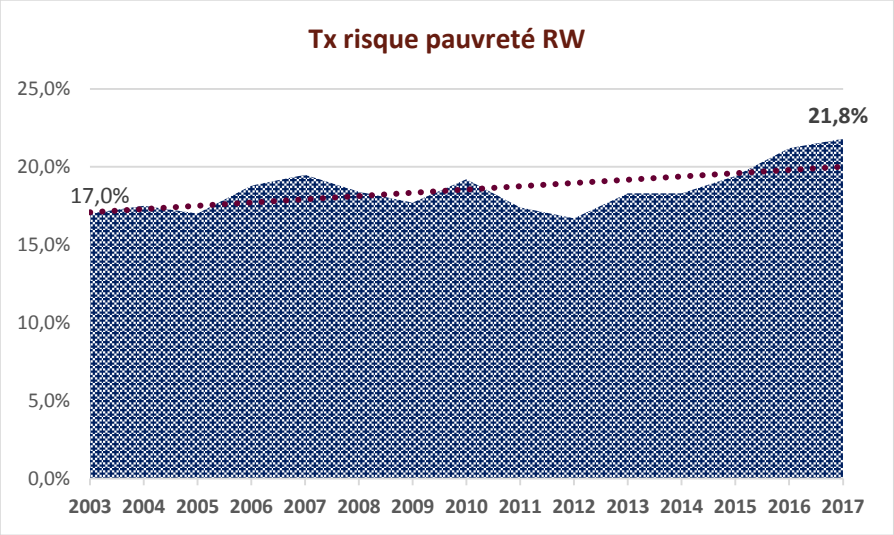

Non seulement le chiffre global que nous présentons dans le graphique est, en soi, très important (en tant que statistique quantitative) et très inquiétant (dans sa portée qualitative) pour l'équilibre général de la société et pour sa cohésion globale mais, qui plus est, il est, sur le long terme, en perpétuelle augmentation, passant ainsi de 17% en 2003 à 21,8% en 2017, soit en croissance de 28,2% en 14 ans.

Comprenons dès lors que plus d'une personne sur 5, en Wallonie, est en situation de risque de pauvreté. Ce n'est pas tout car, bien que nous n'ayons pas la donnée pour la Wallonie, on se rend compte que le risque de pauvreté subjective est toujours supérieur à la pauvreté

[54] Voir : https://www.iweps.be/indicateur-statistique
[55] Il s'agit de l'année statistique la plus récente à notre disposition au moment de la rédaction de l'étude.

objective. En d'autres termes, les personnes se sentent plus pauvres que ne l'indiquent les statistiques.

En 2010, un journal économique belge titrait que la Belgique était riche en pauvres[56]. On voit que sur notre graphique, si l'on veut bien reprendre l'expression du journaliste-auteur de l'article, que la Belgique ne cesse de s'enrichir en pauvres. Au point de ne plus savoir que faire de toutes ses richesses !

B- La pauvreté par sexe

Afin d'avancer dans notre arborescence, il est indispensable de faire la distinction entre la pauvreté masculine et féminine.

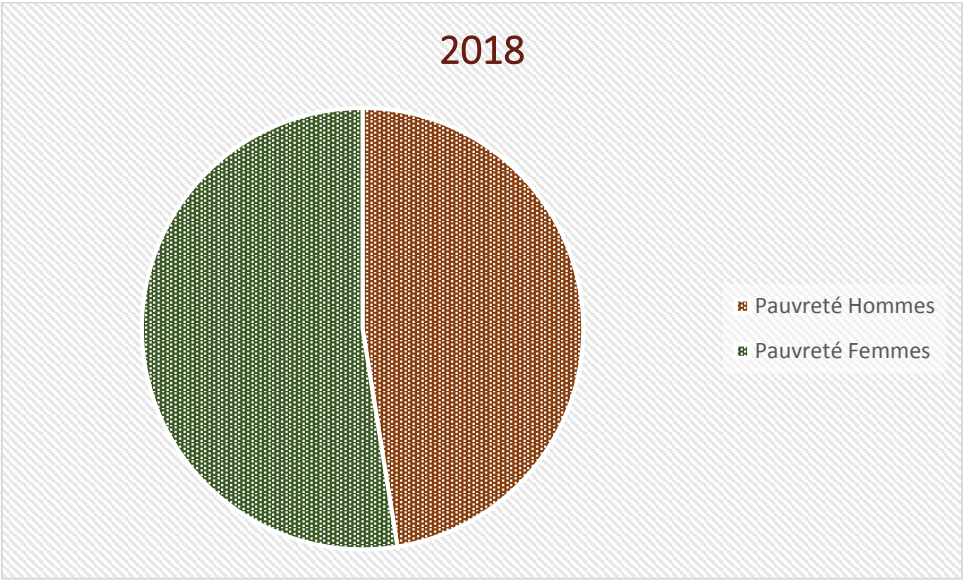

La différence est sensible car les femmes sont 2,2% de plus à être en situation de risque de pauvreté.

Mais ce qui inquiète, c'est que cela a toujours été ainsi. Partout et tout le temps, les femmes ont vécu un risque de pauvreté bien plus élevé que les hommes. Voyons cette évolution sur les 15 dernières années en Wallonie :

[56] Voir : https://www.lecho.be/monargent/budget/la-belgique-riche-en-pauvres/8895916.html

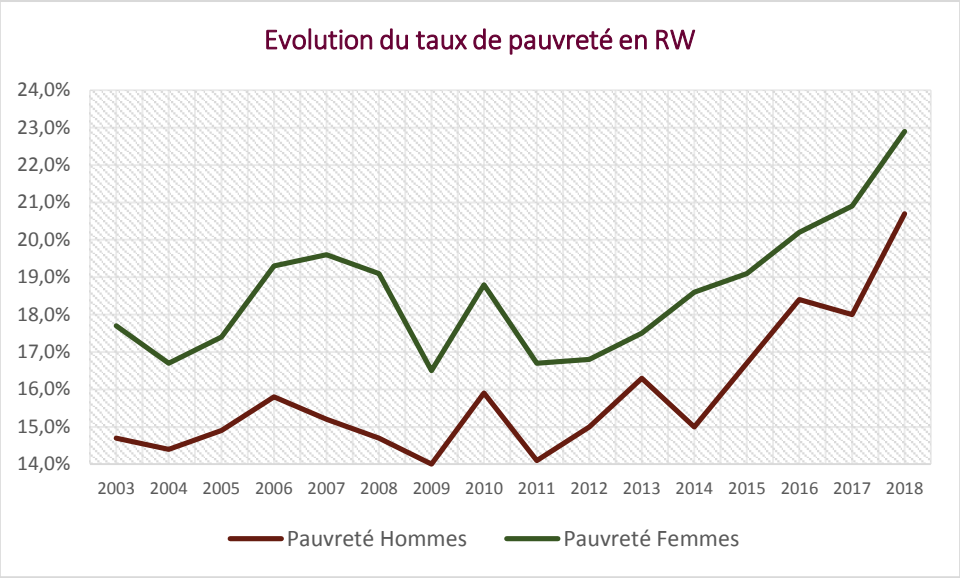

Il est vrai que l'écart s'est réduit ces dernières années, passant de 3% en 2003 à 2,2% en 2018, mais tout en maintenant une différence substantielle et continue. On se rend également compte que la progression de la pauvreté au féminin est forte et continue depuis 2011 tandis que pour les hommes, il y a eu une diminution de 2013 à 2014 avant de connaître aussi, mais sans linéarité, une croissance.

C- La dépendance financière[57]

a) Généralité

Comme nous l'annoncions, il nous semble intéressant d'aborder, dans un même chapitre, le thème principal sous différents angles. La pauvreté en général dans un premier temps (ci-avant), la dépendance financière dans un second temps. Cela nous permet d'enrichir notre palette d'observation et de renforcer notre position statistique.

[57] L'iweps définit cette dépendance comme suit : « *L'objectif de cet indicateur est d'estimer la part de la population dont le revenu personnel est très faible par rapport au revenu médian national. Pour ce faire, nous nous basons sur le revenu personnel qui reprend essentiellement les revenus du travail et de remplacement perçus par les individus. Une personne est considérée comme en situation de dépendance financière si son revenu personnel annuel net est inférieur à 60 % du revenu personnel médian belge des personnes de 18 ans et plus. Pour les revenus de 2017, le seuil de dépendance financière était de 11 563 € (soit 964 € par mois)* ». https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-dependance-financiere-selon-sexe/

b) La dépendance

Pour reprendre quelque peu la position du sociologue S. Paugam, cité plus avant, dans l'approche de la pauvreté, on peut dire que la stigmatisation de dépendre d'une institution est fortement marquée. Mais il nous semble que la dépendance en général (qu'elle soit envers une institution ou envers une personne) est également un fardeau à porter et qu'il est intéressant de l'observer.

e) La dépendance à un moment précis

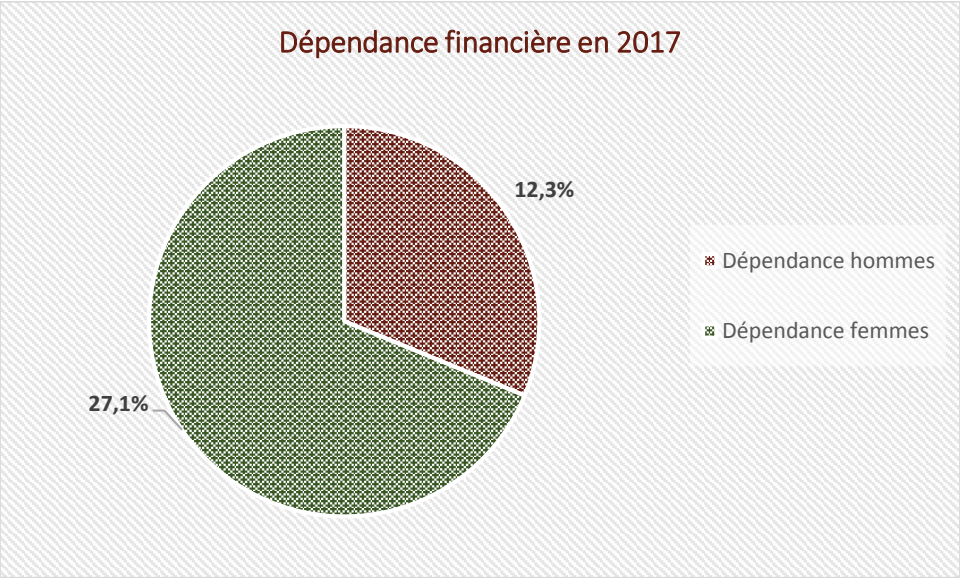

On se rend compte d'un simple coup d'œil de la situation inégale entre les hommes et les femmes. Dans notre société, les femmes présentent un taux de dépendance (que cela soit à l'égard des institutions sociales ou d'une autre personne) nettement plus élevé que celui des hommes. Autrement dit, leur situation est beaucoup plus fragile car la dépendance entraîne toujours un risque que le fil de la dépendance se rompe à un moment et, dans ce cas, que la situation sociale empire.

f) Evolution dans le temps de la dépendance

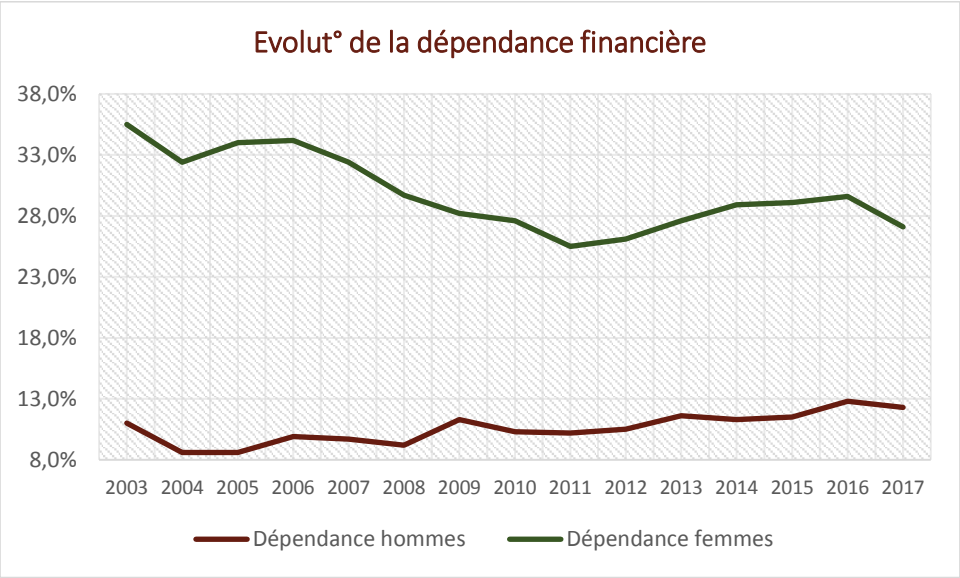

Si, comme nous l'avons vu dans le tableau précédent le taux de dépendance est largement défavorable aux femmes, encore faut-il voir l'évolution de cette dépendance au fil des ans. Si l'on reprend les 14 dernières années, on se rend compte que l'écart entre les hommes et les femmes se réduit lentement. Mais cela ne doit pas cacher que la dépendance était extrêmement forte auparavant. Et plus l'on remontera dans le temps et plus on se rendra compte que la dépendance était forte.

On peut donc dire que l'écart de la dépendance s'est certes réduit entre les hommes et les femmes mais, pour autant, cet écart reste fort et cette dépendance très marquée. Cela interpelle dans une société qui se présente comme soucieuse de l'égalité des sexes mais dont on peut légitimement se poser la question de l'exactitude de ce propos[58] ?

[58] Nous verrons ce point plus en détail dans le dernier chapitre de notre étude.

D- Conclusion sur le sexe de la pauvreté

La conclusion de ce point relatif au sexe de la pauvreté en Wallonie est très simple à tirer et repose sur deux axes :

- La pauvreté est en croissance continue dans notre société ;
- La pauvreté des femmes est toujours plus forte

Il s'ensuite, pour notre arborescence, que **l'Homme le plus pauvre de Wallonie est une femme**.

C'était déjà la conclusion que nous avions tirée de notre étude en 2010. On peut dire que rien ne bouge à ce niveau. Et on le remarque en effet, quelle que soit la période de l'histoire, les femmes ont toujours été beaucoup plus exposées à la pauvreté que les hommes.

E- Déclinaison géographique[59]

a) Au niveau belge

Le niveau Belge n'échappe pas à une évolution sexuée. On peut s'en rendre compte sur un graphique :

[59] https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/

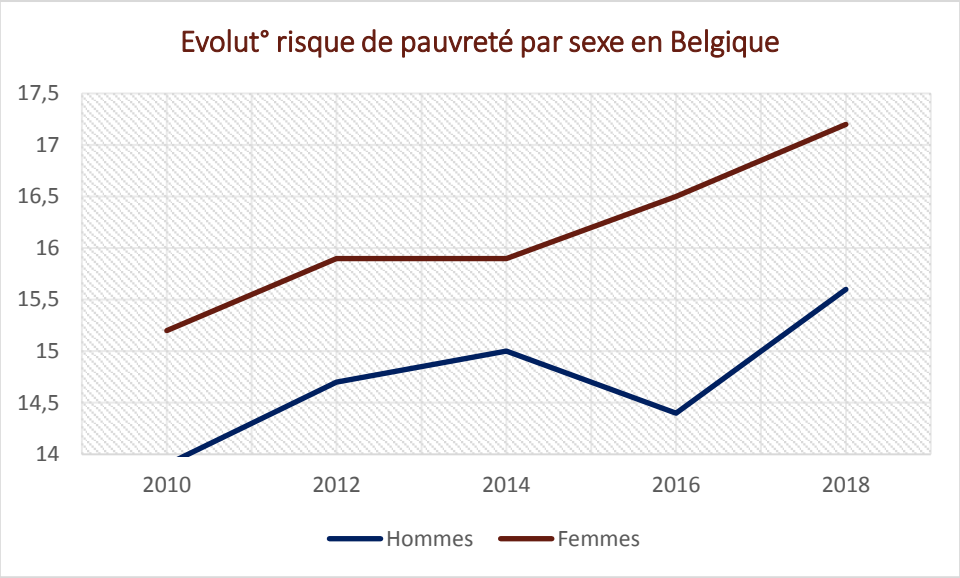

L'écart entre les hommes et les femmes s'est renforcé entre 2010 et 2018. On se rend par contre compte que l'évolution chez les femmes est constante à la hausse tandis que chez les hommes l'évolution est plus irrégulière en ayant même une diminution entre 2014 et 2016. Quoi qu'il en soit, les femmes restent les plus exposées à la pauvreté. Ceci étant vrai depuis toujours dans notre société.

b) Au niveau européen

Après la Wallonie et la Belgique, observons la répartition du risque de pauvreté en fonction du sexe des personnes.

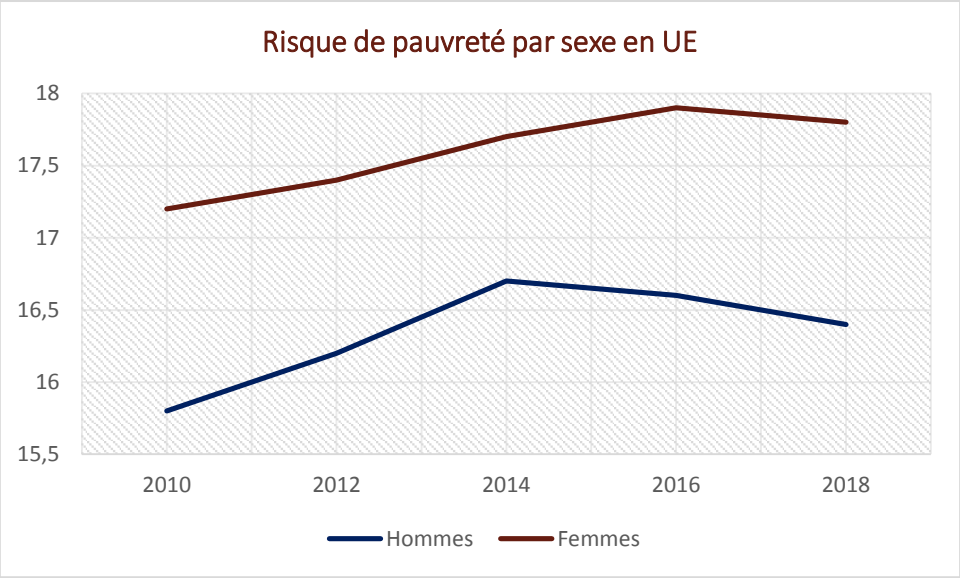

L'écart entre les deux sexes est relativement similaire en 2010 et 2018 (notons juste une très légère augmentation) mais surtout, on voit que les femmes sont bien plus exposées. Il y a donc une situation parallèle entre les différents espaces géographiques pris en considération.

c) Au niveau mondial

Nous n'avons pas à notre disposition une statistique mondiale qui répartirait la pauvreté par sexe. Toutefois, sans surprise, les données de l'O.N.U sont sans équivoque et disent très clairement la forte prédominance des femmes dans la pauvreté mondiale.

« *En matière de pauvreté, les disparités entre les sexes trouvent leurs racines dans les inégalités d'accès aux ressources économiques. Dans de nombreux pays, les femmes sont toujours économiquement dépendantes de leur mari. En raison de la répartition inégale du travail rémunéré et du travail non rémunéré, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à disposer de leurs propres revenus professionnels. Dans les pays en développement, le droit écrit et le droit coutumier continuent de restreindre l'accès des femmes à la terre et à d'autres biens, et elles n'exercent qu'un contrôle limité sur les ressources du ménage. Dans près d'un tiers des pays en développement, les lois ne garantissent pas les mêmes droits en matière d'héritage aux hommes et aux femmes, et la moitié des pays ont recours à des pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes. Par ailleurs, dans les régions en développement, une femme mariée sur trois n'a aucun contrôle sur les dépenses ou les achats*

du ménage, et environ une femme mariée sur dix n'est pas consultée sur la manière dont ses propres revenus sont dépensés. Ces disparités se font plus visibles encore avec la diversification des structures familiales et, en particulier, l'augmentation du nombre de ménages d'une personne et de familles monoparentales. Lorsqu'elles ont des enfants à charge et pas de partenaire pour contribuer aux revenus du ménage, ou lorsque leurs revenus sont pratiquement inexistants ou insuffisants pour subvenir aux besoins de toute la famille, les femmes en âge de travailler ont plus de risques d'être pauvres que les hommes dans la même situation, et ce tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans les groupes plus âgés, les femmes des pays en développement sont plus exposées à la pauvreté que les hommes, en particulier dans les ménages d'une personne. La différence des taux de pauvreté des hommes et des femmes, y compris pour les parents seuls avec des enfants à charge et dans les groupes plus âgés, se réduit dans certains pays mais persiste dans d'autres »[60].

Lorsque l'on observe le monde dans sa globalité, il est très difficile de faire des statistiques qui puissent être cohérentes pour tous. Ainsi, que voudrait dire une comparaison en fonction d'un revenu médian tel que nous le calculons en Belgique ? Pas grand-chose. Il nous faut donc passer par des estimations faites par différentes organisations qui ont une action au niveau mondial. Ainsi, pour en donner une illustration, l'UNFCCC[61] estime que 70 % des personnes les plus pauvres dans le monde sont des femmes, ce qui est nettement supérieur aux moyennes que l'on rencontre dans les pays européens.

d) Résumé des niveaux géographiques

Si l'on reprend maintenant sur un même graphique les différents niveaux géographiques, on peut constater l'évolution suivante de la pauvreté déclinée au féminin :

[60] O.N.U, Département des affaires économiques et sociales, *Les femmes dans le monde, 2015 Des chiffres et des idées*, ONU, 2016.
[61] En français, il s'agit de « la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ».

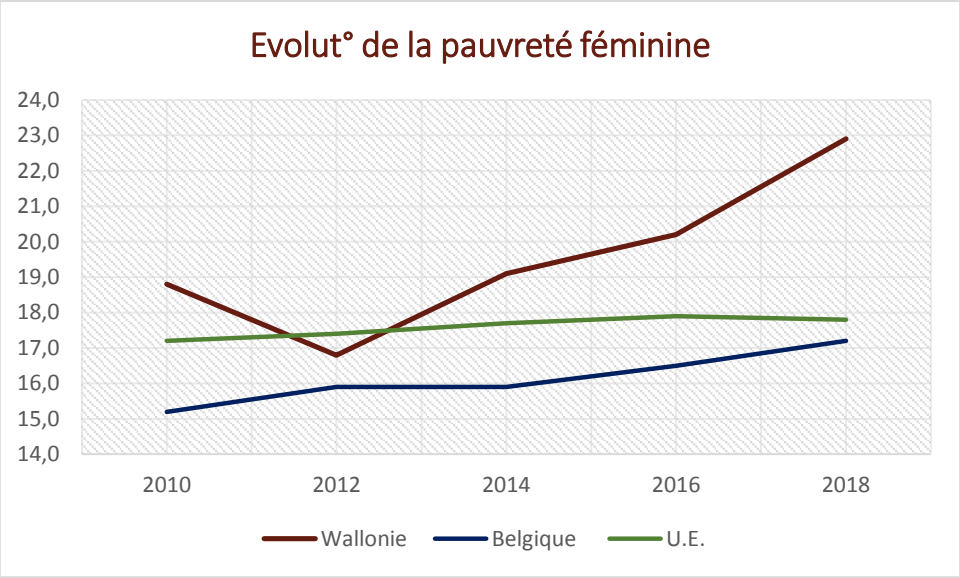

Ce qui frappe comme constat, c'est l'évolution assez alarmante du risque de pauvreté en Wallonie, et surtout entre 2012 et 2018, alors que la tendance belge ou européenne est plutôt au ralentissement de la croissance ou, à tout le moins, pour le niveau belge, une hausse contenue. Cette très forte hausse du côté wallon doit interpeller car cela montre qu'il y a, de manière générale, un travail particulièrement important à mener et que les différents Plans de lutte contre la pauvreté n'atténuent pas l'aspect sexué de la pauvreté[62].

Pour le vérifier, voyons si au niveau global (hommes et femmes confondus) des trois niveaux géographiques, l'évolution est également problématique ?

[62] Ni même, il faut bien le souligner, la pauvreté en général.

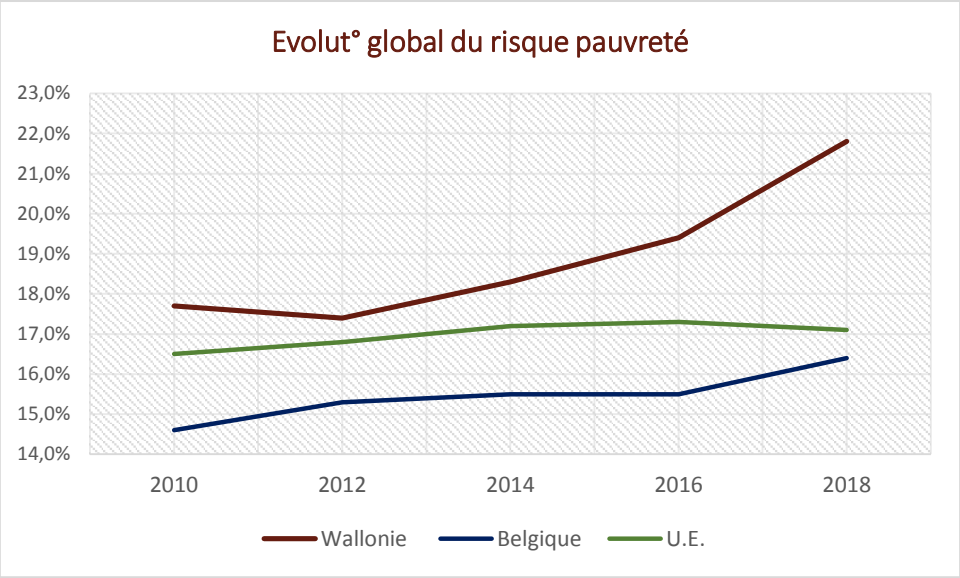

Ce que l'on constate directement, c'est que la Wallonie a bien un problème dans sa politique de lutte contre la pauvreté. Depuis 2012 en tout cas, son évolution est disharmonieuse par rapport à celles d'autres entités géographiques. Difficile dès lors, dans ce cadre, de distinguer la manière de gérer la pauvreté selon le sexe car c'est au niveau global que la pauvreté ne voit pas une politique sociale efficace. Il faudrait très probablement commencer par mettre en place une réelle politique de lutte contre la pauvreté. Par « réelle », nous entendons une politique ambitieuse et avec un budget conséquent. Ensuite, dans cette politique globale, déterminer des éléments aptes à venir infléchir la tendance au niveau sexué. On peut s'étonner, au vu des Plans successifs de lutte contre la pauvreté, que cela ne soit pas déjà mis en place.

Le constat est dès lors particulièrement inquiétant pour l'ensemble de la population wallonne car, nous l'avons dit, la pauvreté s'installe, physiquement et psychiquement, comme un élément « fort » d'un contexte de vie. Ce contexte va, sans aucun doute, influencer notre perception de la vie en société et de l'avenir de celle-ci. Dans le climat tel que nous le présentons, il semble difficile de pouvoir envisager l'avenir sereinement.

S'il y a un point sur lequel il nous faut insister, c'est que contrairement à l'idée trop souvent reçue, ce n'est pas l'économie qui va éliminer la pauvreté mais c'est par contre très certainement la diminution de la pauvreté qui va permettre un contexte favorable pour une « meilleure » économie. Il ne faut donc pas se tromper, la lutte « contre » la pauvreté s'inscrit

avant tout dans une politique de lutte « pour » un mieux-être sociétal. Ce n'est pas une politique qu'il faut décider de mettre en place uniquement « s'il reste des moyens ». C'est au contraire une politique à mener pour retrouver le chemin des moyens nécessaire pour rendre la société plus agréable pour tous. En quelque sorte, il s'agit d'un préalable pour une vie sociale acceptable et « décente ».

2- Statut professionnel

A- Généralité

Voyons ce que le statut professionnel peut nous apporter comme information sur le risque de pauvreté :

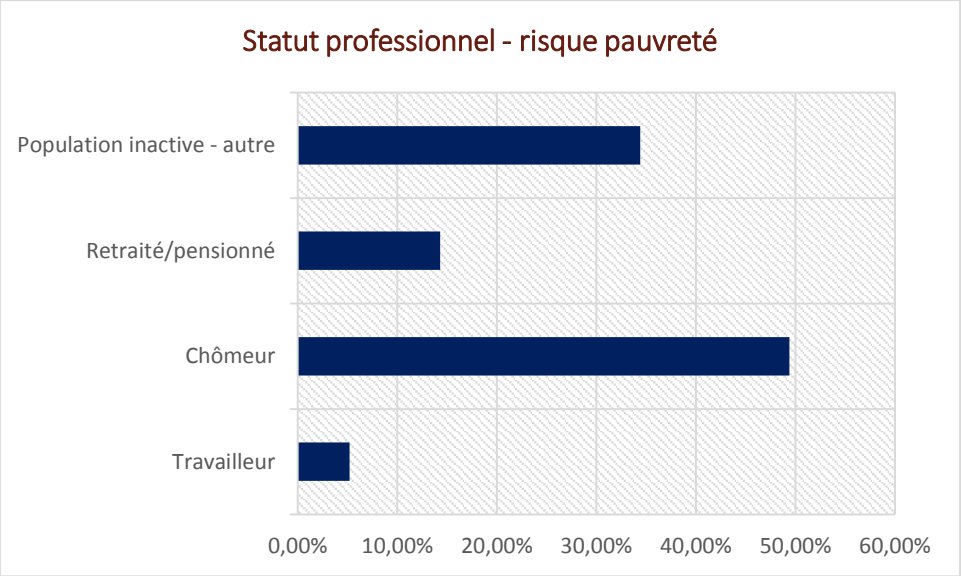

On le voit, si l'on observe le statut professionnel des personnes, ce sont les chômeurs qui sont les plus exposés au risque de pauvreté (près de 50% de risque de pauvreté lorsque l'on est au chômage).

B- En-dehors de la moyenne

Nous présentons ici la moyenne mais il semble bien évident que lorsque l'on sort de la moyenne, la pauvreté offre un autre visage. Ainsi, la situation de chômage n'est certainement pas la situation de pauvreté la plus extrême qui soit. On peut aisément imaginer qu'être bénéficiaire d'un R.I. place les personnes davantage dans la pauvreté car le revenu lié au R.I est de facto inférieur au seuil de pauvreté belge. Pire encore, la personne S.D.F connaît davantage encore les affres de la pauvreté.

Malgré ces éléments qui permettent de mettre le doigt sur davantage encore d'intensité de pauvreté, notre objectif reste de suivre le chemin de la moyenne.

C- Et le travail ?

À l'inverse de ce que nous venons de dire du risque de pauvreté, avec quelques nuances que l'on va voir, on peut remarquer que le travail permet justement d'éviter cette pauvreté. Ainsi, le taux de risque de pauvreté pour les personnes qui ont un emploi est, pour la Belgique en tout cas[63], de 5,2%, ce qui est très bas par rapport à la moyenne européenne et par rapport à bon nombre de nos pays voisins.

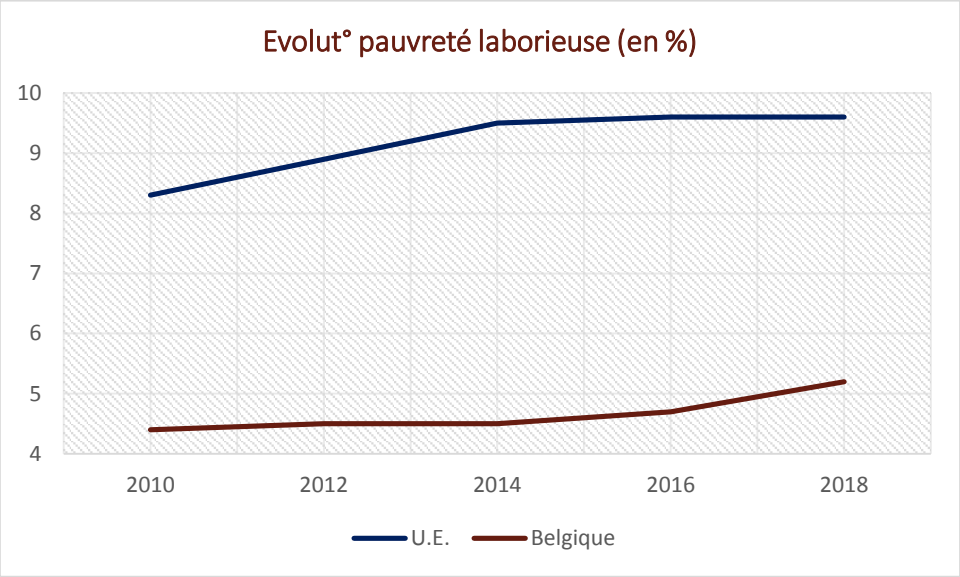

Le graphique nous montre que nous sommes, pour la Belgique, nettement plus bas que la moyenne européenne en matière de pauvreté laborieuse. C'est indéniablement une source de satisfaction. Toutefois, cela ne doit pas passer sous silence que, si nous restons bien, pour la Belgique, en-deçà de la moyenne européenne, nous nous en approchons petit à petit. En réalité, nous avons une tendance globale européenne qui est à la baisse (même si celle-ci est légère) et une tendance belge qui est à la hausse.

[63] Nous n'avons pas, pour la Wallonie, la statistique pour toutes les années. Nous nous contenterons dès lors de l'année 2018.

Pour ce qui concerne la Wallonie, nous sommes nettement plus hauts que la moyenne belge puisque cette dernière (la Belgique) est de 5,2% en 2018 tandis que la moyenne wallonne est de 6,9%. La Wallonie se rapproche donc dangereusement de la moyenne européenne.

En résumé, l'emploi préserve encore de la pauvreté mais c'est de moins en moins vrai et, surtout, cela est de moins en moins vrai en Wallonie.

3- L'âge

A- L'âge de la femme la plus pauvre

Il n'y a pas une statistique wallonne (ni belge d'ailleurs) nous donnant un âge moyen des femmes en situation de pauvreté. Encore moins une statistique reprenant notre arborescence, à savoir l'âge moyen de femmes monoparentales au chômage.

Dès lors, pour estimer un âge moyen, il nous faut, tout comme nous l'avions fait en 2010, passer par une autre statistique. Ainsi, nous allons prendre la statistique relative à l'âge des personnes bénéficiant d'un RI en Wallonie[64]. C'est un biais mais c'est la seule façon pour nous d'avoir une idée de ce que pourrait être l'âge de la femme la plus pauvre de Wallonie.

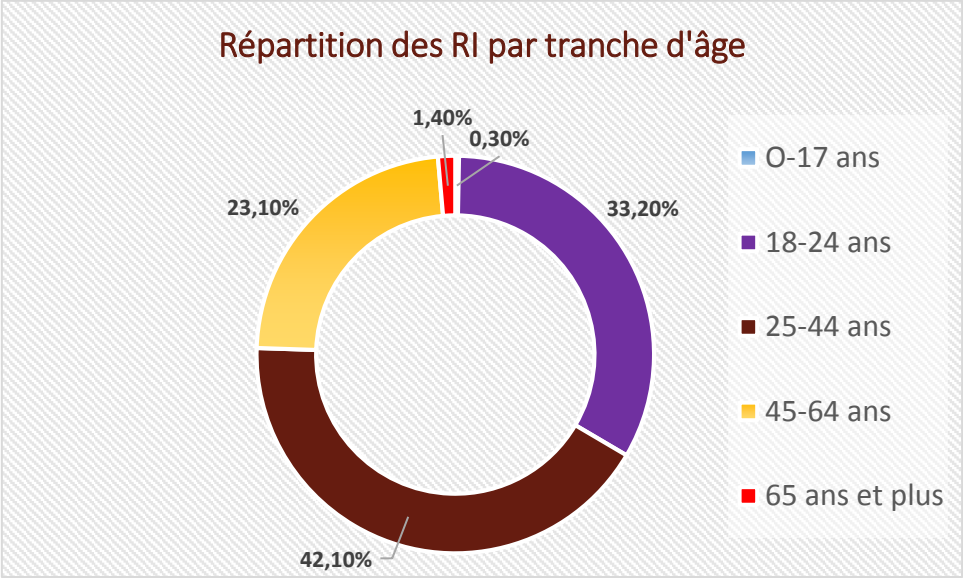

Plus de 42% des bénéficiaires d'un R.I. se situent dans la tranche des 25 à 44 ans. S'il fallait faire une moyenne dans cette tranche d'âge, on aurait alors 34 ans comme âge moyen.

[64] Voir : M. Castaigne, *La radioscopie des politiques d'insertion en CPAS*, CPAS+ n°1, janvier 2020.

Elle est donc née en 1986, au mois de septembre[65], et plus particulièrement encore, le 23 septembre[66] 1986.

B- Le temps passé en inactivé sociale

L'âge de la femme la plus pauvre, comme pour toutes les statistiques relatives à son identité, relève bien d'une moyenne. Allons plus loin cependant et précisant qu'il est fort probable qu'être âgé et pauvre affecte davantage encore la personne. C'est pour cela également que, dans la lutte contre la pauvreté, il faut agir le plus rapidement possible pour éviter que le risque ne s'installe ou ne progresse. En effet, plus la personne va rester longtemps au chômage et plus son risque de pauvreté va croître.

Ainsi, si l'on observe le chômage de longue durée[67], il est[68] :

- Pour l'U.E., de 2,9%
- Pour la Belgique, de 2,9% également.

Il y a une diminution dans le temps de ce taux. Il était de 3,8% en 2010 au niveau européen (et 4% au niveau belge) mais il ne faut pas passer sous silence que cette diminution est aussi le fait de la politique des institutions sociales en Europe et de l'Onem en Belgique, qui excluent davantage les personnes des allocations de chômage. La politique sociale se durcit partout en Europe.

Quoi qu'il en soit, il y a un réel intérêt, dès lors qu'une personne arrive dans les rangs d'une institution sociale, à agir le plus rapidement possible afin d'éviter que la personne ne se décourage. Car, en effet, avec le temps passé, la personne peut voir sa situation devenir à ce point pesante qu'elle désespère de s'en sortir. La déprime n'est alors pas loin[69].

Voyons cela par un schéma[70] et l'explication que l'on pourra en faire.

---

[65] https://www.dhnet.be/actu/societe/le-mois-de-septembre-champion-des-naissances-aussi-en-belgique-une-vague-de-nouveaux-nes-liee-aux-fetes-de-fin-d-annee-5d8b97d59978e25f644ac37c

[66] https://parismatch.be/actualites/societe/176594/pourquoi-etre-ne-un-23-septembre-en-dit-long-sur-votre-conception

[67] Selon l'U.E., il s'agit des personnes qui sont au chômage depuis 12 mois et plus.

[68] https://ec.europa.eu/eurostat/fr/

[69] Et nous verrons dans la partie « santé » que le chômage (mais les autres formes d'inactivité sociale également) a une influence négative sur la santé et la santé mentale des personnes.

[70] R. Cherenti, *L'aide sociale urgente - Réflexions sur les pratiques en CPAS*, Vanden Broele, 2019.

Degré de désinsertion et temps de réinsertion

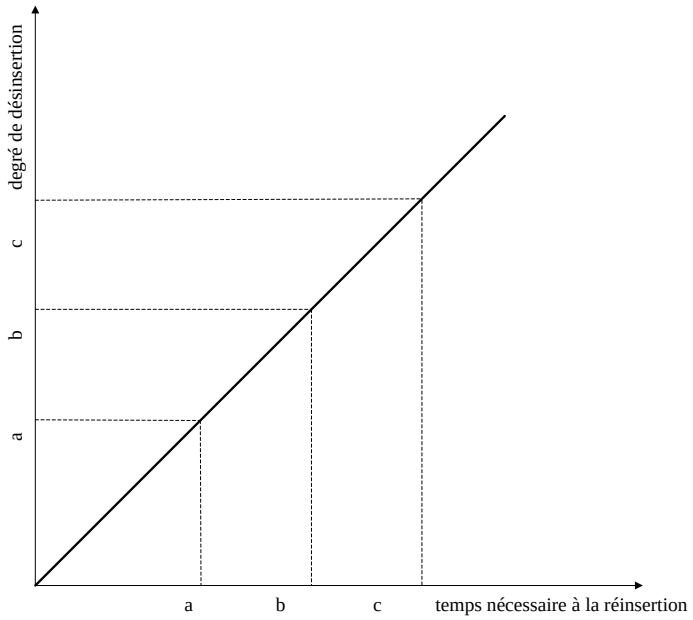

a: phase de résistance

b: phase d'adaptation

c: phase d'installation

En réalité, plus une personne s'inscrit dans la durée de la désinsertion (et le chômage en est le parfait exemple) et plus il lui faudra du temps pour retrouver le chemin de l'emploi. Dans ces conditions, une politique d'aide aux personnes apparaît comme un temps nécessaire avant la reconstruction de la personne et du lent (et parfois long) chemin vers la réinsertion.

Ce chemin est à la mesure de la désinsertion subie et que nous synthétiserons selon les trois étapes (phases)[71] du schéma.

Nous pouvons dire qu'une personne qui subit le traumatisme de devoir demander une allocation sociale connaît trois phases distinctes[72] :

[71] R. Cherenti, *Les pièges à l'emploi*, Revue Belge de Sécurité Sociale, 4e trimestre 2007, p. 819 et ss.

[72] F. Blondel, *Exclusion : les étapes de la désinsertion*, Le journal des psychologues, n° 136, pp. 47 et ss, 44/1996. Serge Paugam analyse lui aussi cette situation. Il parlera plutôt du stade fragile, du stade assisté et du stade de la marginalité. S. Paugam, La *disqualification sociale*, PUF, 1991. J. Furtos, *Précarité et souffrance psychique*, Revue Soins, 9/1999. Cet auteur parle, lui, de cycle transitionnel qui surgit après un bouleversement social (comme, par exemple, la perte d'un emploi). Une phase "coup de fouet" correspondrait à la phase 1 (phase de la résistance). En cas d'échec, ce coup de fouet serait suivi d'une phase "choc" correspondant à du pessimisme (phase 2 et 3).

- La résistance : face à sa nouvelle situation (prenons pour exemple la perte d'un emploi), la personne mobilise toutes ses ressources pour résister et sortir de cette situation avec l'objectif rapide et précis de retrouver sa situation antérieure ;
- L'adaptation : faute d'avoir pu remonter la pente, pour réduire sa souffrance psychologique due au décalage entre son statut actuel et le précédent, la personne s'adapte à la situation. Cette adaptation peut s'accompagner de troubles psychologiques plus ou moins graves liés à la souffrance sociale. Pour le dire autrement, "*sans la sécurité d'existence et dans l'impossibilité de la revendiquer, le comportement névrotique s'impose de lui-même comme mode de protection de l'individu*"[73] ;
- L'installation : c'est la phase où la personne renonce. Elle se résigne à la situation et n'a plus l'espoir de remonter la pente. Elle s'installe dans l'exclusion et se positionne comme une victime. À ce stade, plus encore qu'au stade de l'adaptation, la personne va mettre en place un processus psychique pour se libérer de sa souffrance. Pour cette personne "*tout ou presque est perdu et même le narcissisme (dans le sens de ce qui tient à l'estime de soi). C'est le stade où la souffrance empêche de souffrir (…). L'exclusion sociale se double d'une auto-exclusion psychique (…). La réappropriation sera longue et difficile* (…)"[74] .

Nul besoin de longues phrases pour comprendre que plus vite on prend en charge les personnes et plus vite elles arriveront à se sortir de la situation précaire dans laquelle elles se trouvent.

[73] M. Jacquemain, *La raison névrotique. Individualisme et société*, Labor/Espace de libertés, p. 24, 2002.
[74] J. Furtos, *idem.*

4- Moi, Aurélie D.

A- Le prénom

Allons plus loin dans le profil que nous présentons et tentons quelque peu d'humaniser une simple donnée statistique.

Fidèle à notre technique qui consiste à reprendre la statistique majoritaire, on peut affirmer, si l'on prend le prénom le plus populaire l'année de naissance de cette dame, que **la femme la plus pauvre de Wallonie s'appelle Aurélie**[75].

B- Le nom de famille

Maintenant que nous avons son prénom et sa date de naissance, peut-on avoir une idée de son nom de famille ? Selon le même principe, nous pourrions le dire mais nous ne voulons pas pointer du doigt une personne en particulier. En effet, la pauvreté stigmatise toujours les personnes en situation de pauvreté. Or, en donnant le nom (en plus du prénom), inévitablement, nous présenterions une situation qui pourrait se confondre (ou pas) avec une réalité vécue. On peut néanmoins dire, en reprenant des données statistiques pour la Wallonie[76], que son nom de famille commence par la lettre D.

[75] https://www.prenoms.com/prenom/top-des-prenoms/annee-1986.html
[76] https://statbel.fgov.be/

5-Cette femme est belge

Il n'existe pas de statistiques répertoriant l'origine des femmes en situation de pauvreté. Nous reprenons alors l'origine des personnes demandeuses d'emploi en Wallonie[77].

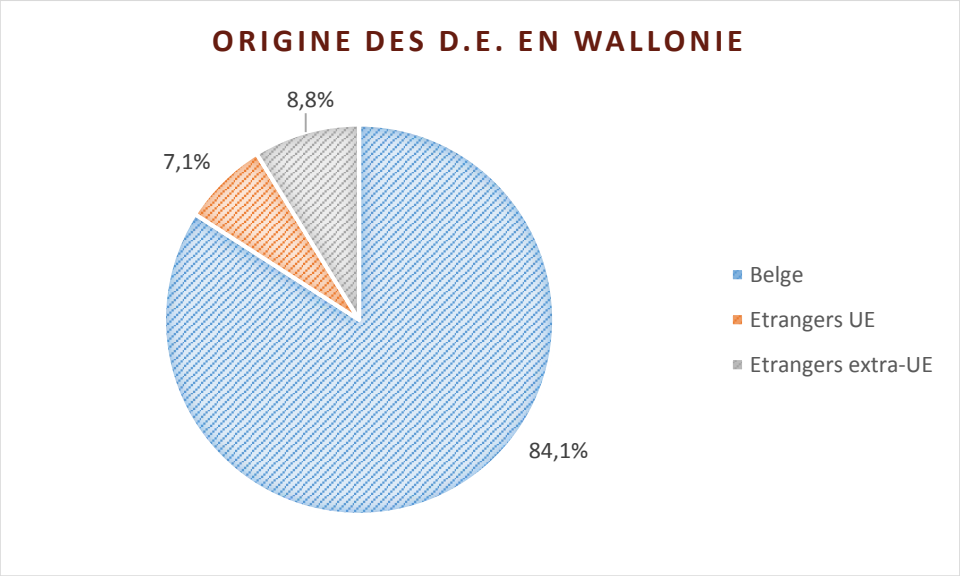

Il ne fait aucun doute que, selon notre arborescence, prenant en compte uniquement la moyenne, la femme la plus pauvre de Wallonie est belge.

Toutefois, il ne faut pas nier que, en elle-même, l'origine est un sérieux facteur de risque. Ainsi, dans un ouvrage collectif[78], publié en 2007, Perrin et al. (tous universitaires par ailleurs) précisent que : « *La condition socioéconomique des personnes issues de l'immigration a fait l'objet de plusieurs recherches à l'étranger. Une vaste étude quantitative menée aux Pays-Bas confirme l'hypothèse d'un taux élevé de pauvres parmi cette catégorie sociale. Utilisant comme seuil de pauvreté un pourcentage de 5% maximum au-dessus du minimum social légal, Veenman constate un taux de pauvreté deux à trois fois supérieur à celui des ménages d'origine néerlandaise. Si on prend en considération une limite plus stricte, à savoir le minium social légal, les minorités ethniques sont même trois à quatre fois plus exposées au risque de pauvreté* ».

[77] https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html
[78] N. Perrin, M. Martiniello, B. Van Robayes, J. Vranken, *La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère*, FRB – Presses Uliège, 2007.

Par ailleurs, se basant sur des données plus anciennes (2001)[79], les auteurs publient un tableau sur les risques de pauvreté en fonction de l'origine :

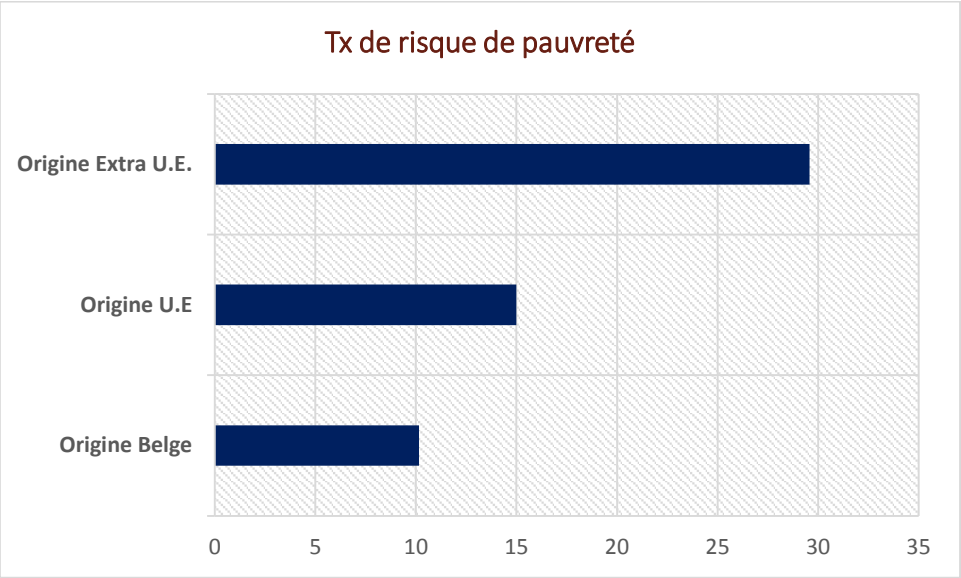

On se doutait déjà, intuitivement, que le risque de pauvreté augmentait plus on s'éloignait de la Belgique comme origine. On peut le confirmer par ce tableau en observant que l'origine extra-européenne double presque le risque de pauvreté par rapport à une origine européenne et la triple par rapport à l'origine belge.

Mais ce n'est pas tout. Ainsi, pour les « non belges », en pointant certaines origines, nous avons le risque suivant :

[79] Enquête de santé par interview et PSBH 2001.

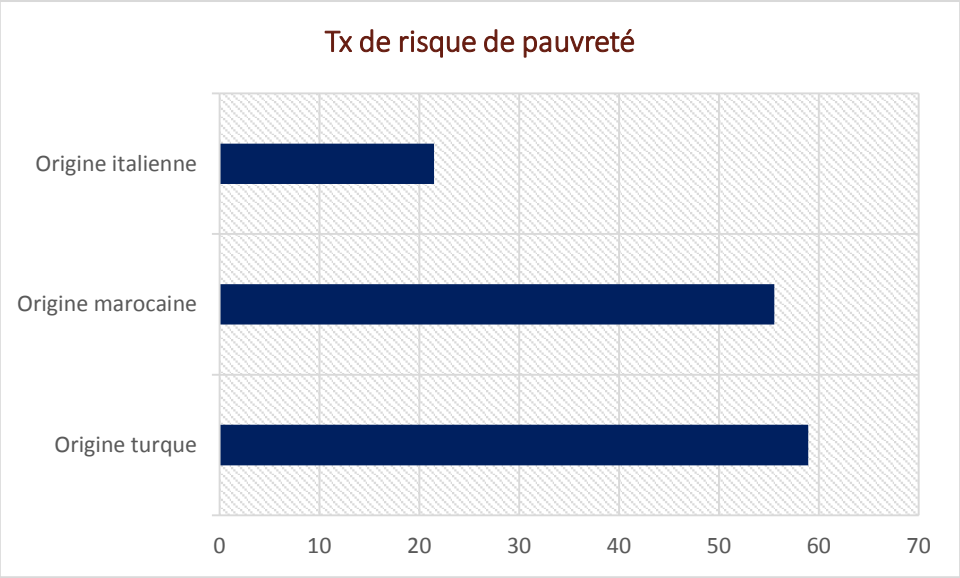

Alors que l'on peut raisonnablement penser que les personnes originaires d'Italie sont, depuis de nombreuses années, particulièrement bien intégrées dans la société, elle conserve néanmoins un risque de pauvreté bien plus élevé que les personnes dont l'origine est belge. Plus du double, en réalité. Peut-être est-ce moins étonnant dans le classement mais très interpellant au niveau du risque, il s'agit des personnes d'origine turque ou marocaine. Chez ces personnes, le risque de pauvreté est de 56% (marocaines) et 59% (turques).

La femme pauvre « moyenne » est donc bien belge mais il faut bien avoir en tête que les autres origines nationales sont nettement plus exposées.

6- Type de ménage

B- Aperçu global

Nous venons de voir, dans le chapitre précédent que ce sont les femmes qui sont le plus exposée à la pauvreté. Voyons maintenant quelle est la composition du ménage occupé par cette femme[80].

Situation pour la Belgique en 2018	**Taux de pauvreté**
Deux adultes moins de 65 ans	8,9%
Deux adultes dont l'un au moins a 65 ans et plus	15,7%
Trois adultes ou plus	4,5%
Total ménages sans enfants dépendants	14,6%
Parent seul avec enfants dépendants	**41,3%**
Deux adultes avec un enfant dépendant	12,0%
Deux adultes avec deux enfants dépendants	9,8%
Deux adultes avec trois enfants dépendants ou plus	25,0%
Trois adultes ou plus avec enfants dépendants	13,9%
Total ménages avec enfants dépendants	18,2%
Homme seul de moins de 65 ans	25,2%
Femme seule de moins de 65 ans	27,6%
Homme seul de 65 ans et plus	19,3%
Femme seule de 65 ans et plus	20,8%

S'il existe beaucoup de situations qui peuvent faire croître (et de manière importante) le risque de pauvreté (à ce sujet, on en a une série dans les propositions concrètes reprises dans le tableau), on se rend compte que vivre dans une famille monoparentale représente en tout cas une situation à très grand risque puisque c'est la situation de ménage qui expose le plus, et de très loin, les personnes qui en font partie. Ainsi, une famille monoparentale vit avec un risque de pauvreté de plus de 41% (41,3%). Après les familles monoparentales, ce sont les

[80] https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/

femmes seules de moins de 65 ans qui sont les plus exposées, avec 27,6%. Le risque est dans ce dernier cas très important (plus d'une femme sur 4 dans la situation) mais il reste très loin du risque rencontré par les familles monoparentales, puisqu'il est inférieur de 13,7%.

B- Qu'est-ce qu'une famille monoparentale ?

« *Un ménage formé d'un seul parent et au moins d'un enfant à charge, dans lequel le parent éduque son/ses enfant(s) seul (en continu ou en alternance) et qui assume la totalité ou une partie de la responsabilité financière du ménage* »[81].

Faut-il le préciser, dans 83% des cas[82], la « famille monoparentale » est à décliner au féminin ? La pauvreté présente bien, et dans tous les cas, une prévalence féminine.

C- Evolution dans le temps de la monoparentalité

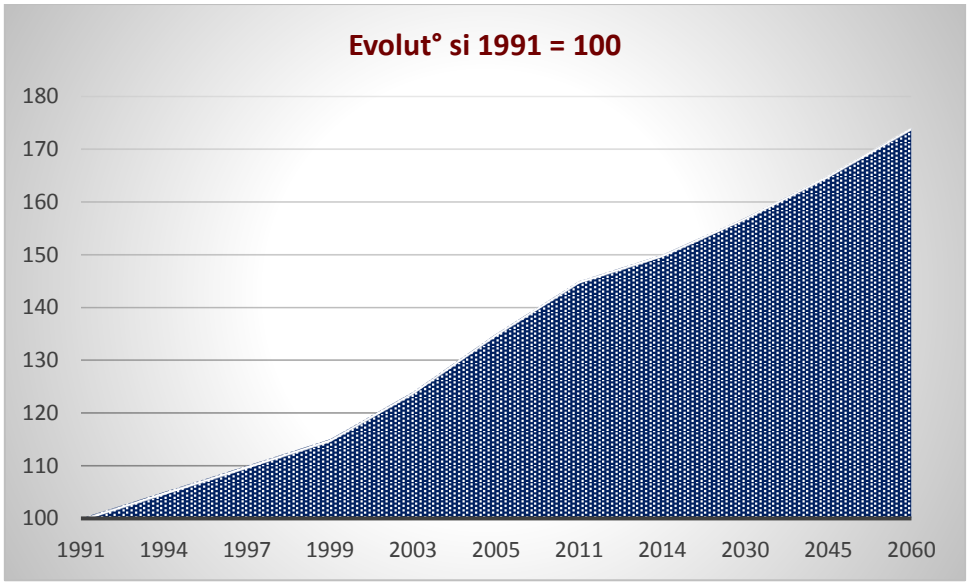

[81] M. Wagener, *La reconnaissance de la monoparentalité comme nouvelle catégorie cible des politiques de diversité. Vers un universalisme adapté ?* SociologieS, Dossiers, Politiques de la diversité, mis en ligne le 23 mai 2019, consulté le 03 février 2020.
[82] Voir : IDD, *Le point sur les familles monoparentales*, http://www.iddweb.eu/

En nous basant sur les données du Bureau fédéral du Plan[83], on remarque l'évolution rapide et constante du nombre de familles monoparentales en Belgique[84]. Qu'est-ce que cela veut dire ? Si, comme nous l'avons précisé avant, le risque de pauvreté est nettement plus important dans les familles monoparentales, la croissance de ce type de ménage peut faire craindre une forte croissance des personnes qui vont toucher du doigt la pauvreté. Et parmi ces dernières, ce sont les femmes, en très grosse majorité, qui seront touchées. Ce n'est dès lors pas de bon augure.

D- La littérature sur le sujet

Cette situation de croissance de la monoparentalité est connue et fait l'objet d'une littérature abondante depuis de nombreuses années. Ce qui est inquiétant, c'est que, si le chiffre est très élevé en 2018[85] (41,3%), il est également de plus en plus élevé au fil des ans. C'est vrai chez nous, mais c'est également vrai pour toute l'Europe. Ainsi, en France, l'Insee publie et commente les statistiques européennes sur le sujet[86] :

« *En Europe, la part des familles monoparentales est passée de 14 % à 19 % entre 1996 et 2012. Seuls deux pays échappent à ce mouvement, la Grèce et la Finlande, où la part de familles monoparentales a diminué. Au Danemark et en Irlande, la progression atteint ou dépasse les dix points* ».

[83] Il s'agit, à partir de 2019, d'une projection.
[84] Malheureusement, nous n'avons pas la statistique pour la Wallonie.
[85] Il s'agit de la dernière donnée statistique disponible pour la Wallonie.
[86] MC. Le Pape, B. Lhommeau, E. Raynaud, *Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ?* Insee Références, édition 2015 - Dossier - Les familles monoparentales en Europe, INSEE.

7- Composition du ménage

A- Madame a deux enfants

On constate, depuis notre première étude sur le sujet (en 2010), une diminution du nombre d'enfants par famille monoparentale. Nous étions proche des 2 enfants en 2010 (mais avec des données statistiques de 2006). Aujourd'hui, avec des données statistiques de 2014, on peut relever que le nombre d'enfants par famille monoparentale est de 1,6[87]. Nous allons donc considérer qu'Aurélie a deux enfants, un garçon et une fille. Respectivement, ils ont[88] 8 et 11 ans et ils portent comme prénom :

- Lucas[89], 7 ans ;
- Emma[90], 11 ans

B- L'investissement social

Il y a très clairement un problème de garde d'enfants dans notre société puisque l'on sait que la femme la plus pauvre de Wallonie est au chômage et qu'elle a deux enfants dont Lucas qui est à l'école primaire. Certes, dans le cas présenté ici, on peut dire que :

- D'une part, la personne a deux enfants scolarisés et elle pourrait trouver un emploi durant les heures de classe ;
- D'autre part, elle est au chômage et il lui faut faire des démarches pour chercher un emploi sous peine de connaître une sanction.

Dans certains cas, les enfants sont plus jeunes que ceux que nous présentons dans cette statistique. Dans une société d'investissement social, G. Esping-Andersen le dit clairement[91], les pouvoirs publics doivent agir sur ce secteur de la garde des enfants. C'est indispensable si l'on veut une cohérence dans la lutte contre la pauvreté et si l'on veut une chance de donner à ces femmes l'opportunité de pouvoir travailler. Mais l'auteur va plus loin : c'est aussi dans

---

[87] IDD, *Le point sur les familles monoparentales*, http://www.iddweb.eu/

[88] Nous n'avons pas trouvé une statistique plus récente : Onafts, communiqué de presse 2006 "*35 ans de prestations familiales garanties : un filet de sauvetage indispensable pour les familles défavorisées*".

[89] https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/noms-et-prenoms/ … Nous reprenons le prénom les plus fréquent l'année de sa naissance, à savoir 2012.

[90] https://www.prenoms.com/prenom/top-des-prenoms/annee-2009

[91] G. Esping-Andersen, B. Palier, *Trois leçons sur l'Etat-providence*, Seuil - la République des idées, 2008.

l'intérêt de la société que d'investir dans une politique de garde d'enfants en créant des crèches. Car cela équivaut à :

- alimenter l'emploi dans le secteur en créant de nouveaux services,
- libérer les mères et leur permettre d'aller travailler,
- ramener dans le ménage un pouvoir d'achat profitable au ménage et à la société.

Une politique d'investissement social est une politique globale qui doit faire l'objet d'un débat général et qui doit reposer sur une question de base qui est : dans quel type de société souhaitons-nous vivre ?

8- Son éducation est faible

A- Risque de pauvreté et éducation

On le sait, le plus souvent, le niveau d'instruction détermine la position d'une personne sur l'échelle sociale (en particulier en fonction des aspects financiers). En effet, nous vivons en Belgique, tout comme au niveau européen d'ailleurs, dans une "*société de la connaissance*". Et dans une société qui mise beaucoup sur la connaissance, ne pas posséder les bases élémentaires de cette connaissance augmente considérablement le risque de pauvreté. C'est ce qu'A. Bihr et R. Pfefferkorn appellent "*l'inégalité des savoirs*"[92]. Cette forme d'inégalité est un facteur de risque considérable. Ce que l'on peut voir[93] assez rapidement dans un tableau statistique[94] :

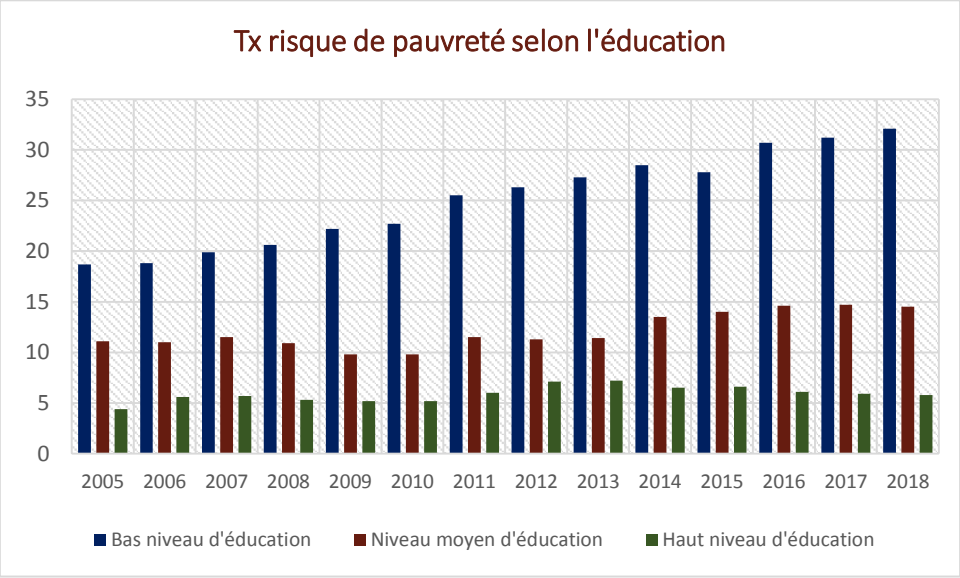

En 13 ans, le risque de pauvreté dans la catégorie des basses qualifications a très fortement augmenté (de 18,7% à 32,1%) et l'on peut raisonnablement penser que cette croissance ne va pas s'arrêter. Ce qui montre assez clairement l'intérêt à permettre une scolarité efficace pour

[92] A. Bihr, R. Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, La Découverte, 2008.
[93] Notons qu'il s'agit ici d'une statistique pour le territoire de la Belgique. Si l'on reprend les statistiques (mais non détaillées) par région, alors le taux de risque de pauvreté en Wallonie est de 3,9% supérieur à la moyenne belge que nous avons vue. Voir : www.luttepauvrete.be
[94] https://statbel.fgov.be/fr/

les personnes en risque de pauvreté. C'est vrai pour le chef de ménage mais c'est également (et peut-être surtout) vrai pour les enfants dans le ménage. Si l'on veut leur offrir des perspectives d'avenir, il est nécessaire de leur donner les outils pour s'en sortir. De toute évidence, l'éducation est un outil efficace. Par contre, il faut probablement adapter la scolarité aux différents types de publics.

B- Les attentes des chefs de ménage

Dans une étude précédente[95], il ressortait que les personnes en situation de pauvreté renonçaient à imaginer pouvoir suivre des cours afin d'augmenter leurs connaissances scolaires et obtenir un éventuel diplôme. À leur estime, pour elles, c'était trop tard. Par contre, elles souhaitaient pour leurs enfants qu'ils obtiennent un « bon diplôme ». Mais se posait alors la question pour eux de savoir ce qui était le mieux pour leurs enfants, un diplôme « intellectuel » ou un diplôme manuel ? Si cette question les taraude, car ce que veulent les personnes, c'est que leurs enfants aient un métier qui leur permette une vie décente, il y a par contre unanimité pour dire que scolarité il doit y avoir. Il faut avoir en main les outils pour une insertion durable sur le marché du travail.

C- L'éducation selon le sexe[96]

Une fois n'est pas coutume, la pauvreté selon l'éducation se décline selon le sexe, comme nous pouvons le voir sans le tableau :

[95] R. Cherenti, *Public précarisé: le choix des dimensions prioritaires*, UVCW, Août 2013.
[96] https://statbel.fgov.be/fr/

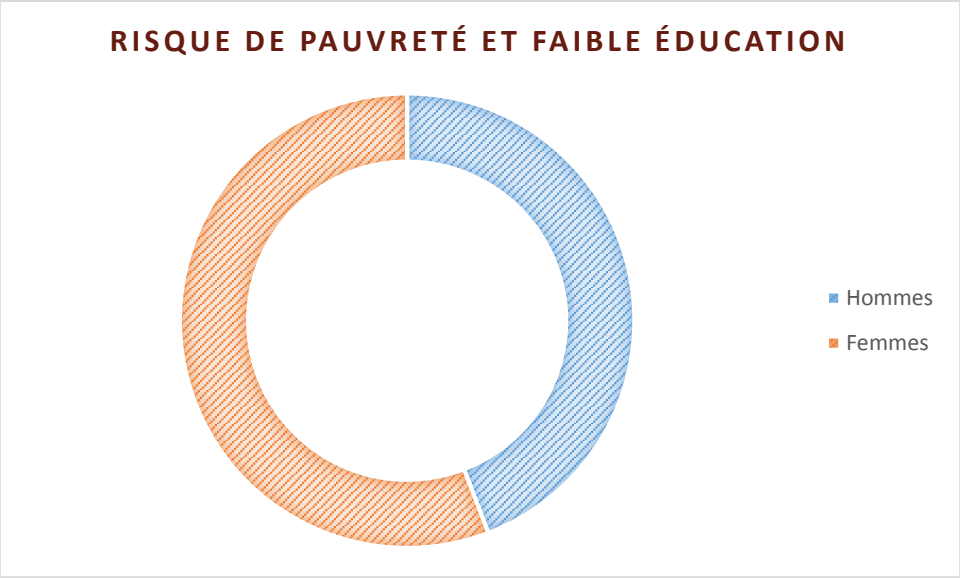

Lorsqu'une personne a un faible niveau d'éducation son risque de pauvreté augmente. Mais dans cette réalité statistique, une autre apparaît, c'est que s'il s'agit d'une femme, son risque est bien plus élevé encore.

Par curiosité, allons voir maintenant la répartition lorsque le niveau d'éducation est élevé.

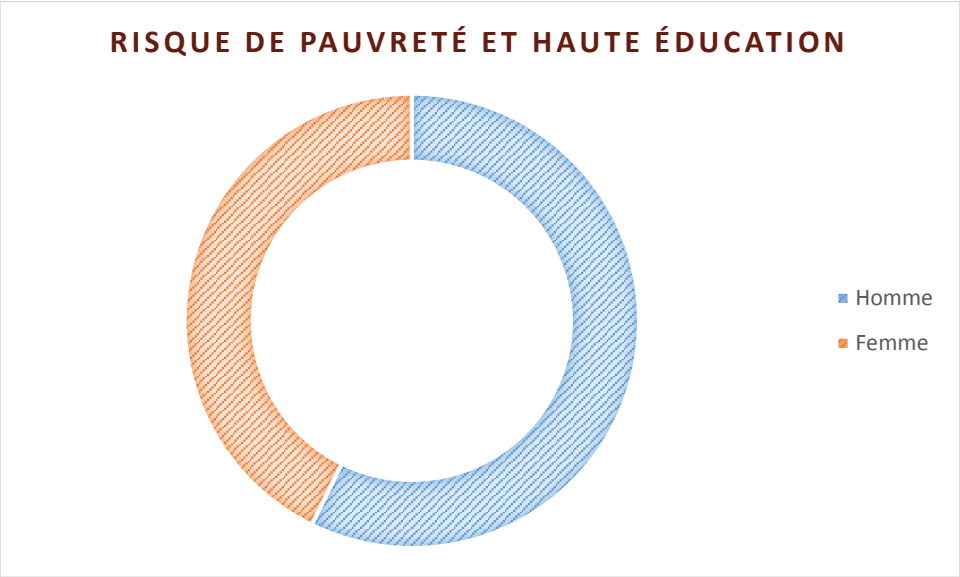

Même si le risque de pauvreté est relativement assez faible (quoi que !) dans cette catégorie statistique (5,8%), la répartition est, contre intuitivement, en faveur des femmes. En effet, les

femmes qui ont un haut niveau d'éducation ont moins de probabilité (5%) de se retrouver en situation de pauvreté que les hommes (6,7%).

D- Enseignement en Wallonie

L'enseignement que nous dispensons est-il adapté ? On peut se poser la question lorsque l'on se rend compte que trop nombreux sont les élèves à quitter prématurément leur cursus scolaire[97]. C'est le cas pour 9,9% des élèves wallons (pour la Belgique, le chiffre est de 8,6%). De même, lorsqu'on se rend compte que le pourcentage des élèves de 15 ans n'ayant pas acquis le niveau de base en lecture est, dans la Communauté française[98], de 23,9%.

[97] https://statbel.fgov.be/fr
[98] https://data.oecd.org/fr/pisa/competences-a-l-ecrit-pisa.htm

9- Aurélie n'a pas une bonne santé (Lucas et Emma non plus)

A- Généralité

La situation de pauvreté impacte négativement et durablement la santé des personnes qui y sont exposées[99]. C'est une situation dénoncée par de nombreuses associations[100] ou institutions diverses[101] et par différentes études[102]. On peut se rendre compte que les déterminants financiers sont très importants dans l'accès à la santé mais ils ne sont pas les seuls. Ainsi, par exemple, il existe une approche par statut social qui peut être faite. Prenons l'exemple des soins dentaires qui sont, en Belgique, gratuits pour les enfants[103]. Ce que l'on constate, c'est que cette gratuité n'entraîne pas nécessairement, dans les familles qui connaissent la pauvreté, des visites chez le spécialiste dentaire par les enfants, loin s'en faut. Or, il ne s'agit pas, dans ce cas précis, d'une question d'argent. Il est par contre davantage question de culture et de crainte (non fondée dans ce cas) de devoir un jour débourser. Pour résumer, on peut dire que « *une personne pauvre est moins attentive à son état de santé parce qu'elle doit faire face à d'autres problèmes qui accaparent son quotidien, parce qu'on ne lui a pas appris à décoder les symptômes que son corps lui manifeste, parce qu'elle a une image dégradée d'elle-même...* »[104]. Il y a de multiples facteurs qui expliquent que la personne ne va pas aller vers les soins de santé. Et un de ces facteurs (et il ne faut pas nier qu'il s'agit du facteur principal) est l'argent.

B- Espérance de vie en bonne santé

Avant tout, on peut relever que l'espérance de vie en bonne santé est largement inférieure dans le public en situation de la pauvreté et en fonction de la scolarité suivie[105]. Ainsi, à l'âge de 50 ans, l'espérance de vie en bonne santé pour la personne avec un niveau d'éducation bas

---

[99] https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/la-sante-patit-de-la-pauvrete
[100] On peut citer, à titre d'exemple, le Réseau de lutte contre la pauvreté.
[101] Voir, par exemple, Solidaris, *Les inégalités sociales nuisent gravement à la santé*, www.solidaris.be; ou Mutualités Chrétiennes, *Les personnes précarisées recourent moins aux soins de santé*, https://www.mc.be/
[102] Voir, par exemple, Culture et santé, *Accès aux soins et précarité*, CS n°12, Février 2014.
[103] Voir le site de l'Inami, https://www.riziv.fgov.be/
[104] C Leclercq, *Editorial – Santé et précarité*, L'observatoire, n°65, 2010.
[105] OCDE, *Health for Everyone? Social Inequalities in Health and Health Systems*, Rapport OCDE, 2019

est de 14,5 ans. Par contre, pour une personne avec un haut niveau d'éducation, il est de 22,2 ans. Nous ne sommes certainement pas à égalité face à la santé.

C- Pauvreté et maladie

Comme le précise parfaitement un rapport du Réseau de lutte contre la pauvreté, on peut dire qu'à la fois la pauvreté rend malade et que la maladie rend pauvre. Les deux éléments se contaminent l'un l'autre. En effet, si l'on se réfère à l'étude globale sciensano[106], il est fort probable qu'Aurélie souffre de lombalgies avec des douleurs chroniques et, qui plus est, qu'elle connaisse des moments de dépression qui la fragilise. Ces moments de dépression sont accentués par le fait de ne pas avoir une vie sociale épanouie.

Dans l'étude que nous avons déjà citée sur les dimensions prioritaires des personnes les plus pauvres[107], nous avions demandé aux personnes en situation de pauvreté d'évoquer leur difficulté par rapport à la santé. Ce qu'ils nous disaient à l'époque reste d'actualité : « *C'est trop cher de se soigner* ». Et pour faire face à cette difficulté financière, ils avaient une « astuce » (laquelle perturbe considérablement les institutions de soin). Cette astuce consiste à se rendre à l'hôpital, aux urgences. « *Quand tu vas à l'hôpital, ce n'est pas cher. On ne paie rien. Rien tout de suite en tout cas. C'est après que vient la facture chez toi, et là ça pose problème* ».

Les personnes interrogées disaient leur difficulté à envisager la santé sur l'angle préventif. La santé, pour eux, cela se situait au niveau exclusivement curatif car ils n'ont pas les moyens de la prévention.

Pour les maladies chroniques (lesquelles sont en forte hausse et, en particulier, dans le public précaire), ce qu'ils évoquent est assez inquiétant : « *Pour les maladies chroniques, la société devrait tout prendre en charge, parce que ce n'est pas gai de dépenser tout son argent pour une maladie qui ne partira jamais (…). Finalement, tu manges ou tu te soignes, mais tu ne peux pas faire les deux* ».

---

[106] R. Charafeddine, J. Van der Heyden, S. Demarest, S. Drieskens, D. Nguyen, J. Tafforeau, L. Gisle, E. Braekman, F. Berete, *Enquête de santé 2018 : Santé et qualité de vie. Résumé des résultats*. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de dépôt : D/2019/14.440/24.

[107] R. Cherenti, Public précarisé : le choix des dimensions prioritaires. Op. Cit.

On en serait donc là ? Se soigner ou manger, il faudrait choisir ? Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'une « société décente »[108] ne peut pas en arriver à demander à une personne de choisir entre manger ou se soigner. Cette alternative n'a aucun sens. Socialement, ce n'est pas acceptable.

Pour le dire clairement, il y a un réel problème d'accès à la santé dans notre pays. C'est un élément qui doit attirer l'attention des différents niveaux de pouvoir.

D- Santé et contexte

Le contexte de vie pose un problème de santé et, notamment, de santé psychique. Ainsi, les inégalités des genres, les inégalités entre origines, les inégalités économiques et sociales, etc. Toutes ces inégalités rendent les relations sociales difficiles, tendues, agressives ou conflictuelles. L'épidémiologue R. Wilkinson a montré[109] qu'en situation d'inégalités, les individus se sentent mal. Et cela, même s'ils se situent au-dessus du seuil de pauvreté. Il va sans dire qu'en-dessous du seuil, la situation empire considérablement.

On peut dire également, de manière plus générale, que toute politique inégalitaire est mauvaise pour la santé[110]… mais qui plus est, il faut se rendre compte que dans une société de plus en plus inégalitaire et/ou excluante, c'est l'ensemble de la population qui devient malade de ces inégalités et pas uniquement les personnes précaires, les exclues ou les plus pauvres. On peut considérer que le contexte social est un « facteur santé » important. Ainsi, pour prendre un exemple parlant, dans une entreprise qui licencie, les personnes qui restent dans l'entreprise n'y croient plus, elles pensent que leur tour va venir. C'est ce qu'on désigne sous le nom de "mélancolisation"[111] ou "syndrome du survivant"[112]. La santé physique et mentale de ces personnes est sérieusement en jeu. Ce petit schéma à l'échelle de l'entreprise

[108] A. Margalit, *La société décente*, Op. Cit.
[109] R. Wilkinson, *The impact of inequality. How to make sick societies healthier*, Routledge, 2005.
[110] J. Furtos, *De la précarité à l'auto-exclusion*, Rue d'Ulm/Presses de l'Ecole normale supérieure, 2009.
[111] Idem.
[112] D. François et P. de Saint-Julien, *Le stress des survivants à un plan social*, La Revue des Sciences de Gestion, 2010/1 n°241 | pages 85 à 100

vaut à l'échelle de la société. Le contexte social et économique nous affecte tous … mais les pauvres en premier.

E- La santé des sans emplois

Dès lors qu'une personne est sans emploi, elle voit sa santé affectée par cette situation. Ici aussi, dans le tableau qui suit[113], la différence se note entre les hommes et les femmes.

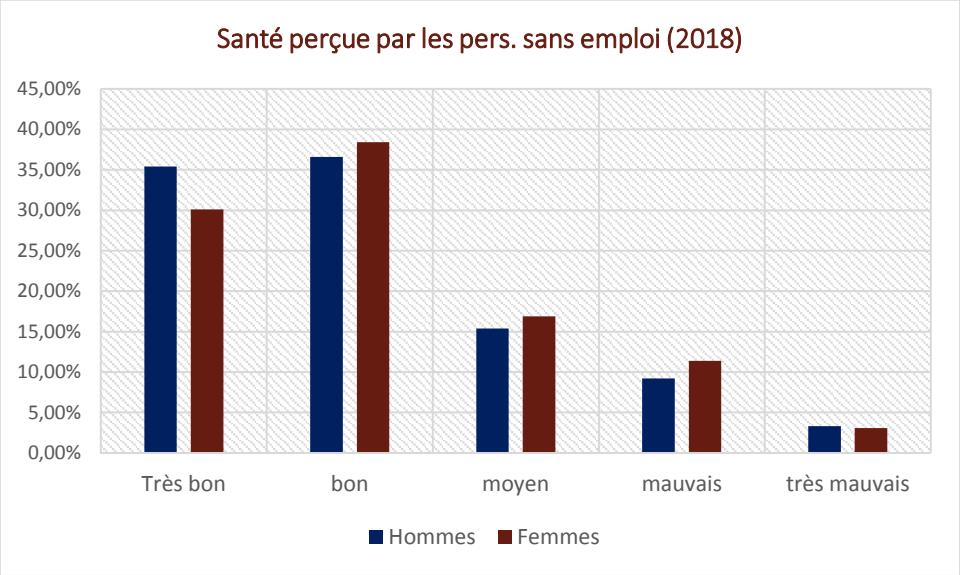

On se rend compte que les hommes sont davantage en « très bonne santé » par rapport aux femmes (c'est très net sur le tableau) tandis que les femmes offrent un pourcentage plus élevé dans le cadre relatif à la « bonne santé ». Mais ce qui nous intéresse davantage ici, c'est la « mauvaise santé » ou la « très mauvaise santé ». Les femmes ont un pourcentage supérieur de mauvaise santé puisqu'elles ont (en cumulant les deux données) 14,5% tandis que les hommes sont à 12,5%.

[113] www.inegalitesdesante.be

F- Le chômage nuit gravement à la santé[114]

L'université de Louvain (UCL), par le biais de son « Centre interdisciplinaire de Recherche, Travail, État et Société », à la demande de la CSC, a fait une étude par sondage[115] auprès de 996 personnes. Ce sondage montre que 42,6% des chômeurs qui ont été interrogés déclarent que leur état de santé s'était « plutôt » ou « fortement » détérioré depuis qu'ils sont au chômage. L'âge et la durée de chômage accentuent encore cette perception négative. Ainsi, « *les répondants ayant été au chômage plus de deux ans au cours de leur carrière sont proportionnellement plus nombreux à voir leur santé aujourd'hui détériorée que ceux ayant été sans emploi moins de deux ans sur l'ensemble de leur carrière* ».

Quant aux personnes au chômage qui renoncent aux soins de santé, ils sont 40,3%.

En majorité, les problèmes de santé que rencontrent les personnes au chômage sont surtout des « maladies invisibles », à savoir :

- Des douleurs musculaires (43,5%) ;
- Des états dépressifs ou des dépressions (37,4%)[116] ;
- Des migraines (30,9%) ;
- Des fatigues chroniques (17,5%).

Ces diverses maladies si conjuguent également en fonction du sexe. Ainsi[117] :

	Total	Hommes	Femmes
Douleurs musculaires	43,50%	41,30%	45,90%
Dépressions (ou état dépressif)	37,40%	35,50%	39,50%
Migraines	30,90%	27,70%	34,70%
Fatigues chroniques	17,50%	15,30%	20%

[114] Nous empruntons ici le titre du journal Le Soir, du 22 janvier 2020.
[115] L. Faure, *La santé des travailleurs sans emploi*, FTU – UCL Cirtes, Working paper, décembre 2019.
[116] Le profil d'Aurélie correspond très bien aux éléments statistiques de l'étude. Ainsi, la santé mentale affecte bien plus les femmes, les 40 à 49 ans, les personnes qui ont au moins 24 mois de chômage et les isolés avec ou sans enfants (les personnes sans enfants sont néanmoins plus affectées). Par contre, on peut s'en douter, plus le niveau de formation est élevé et plus le chômage affecte la santé mentale des personnes. On peut en effet avoir l'intuition d'un décalage plus grand lorsque les personnes ont une formation élevée tout en ne trouvant (ou retrouvant) pas un emploi.
[117] Idem.

À nouveau, les femmes sont plus nombreuses à connaître ces différentes maladies. Pour reprendre les propos de l'étude[118] :

« *Ce tableau montre donc que les problèmes les plus fréquents sont similaires à ceux qui sont les plus répandus dans l'ensemble de la population belge, exception faite pour la question de la dépression ou de l'état dépressif, dont la proportion dans l'échantillon est largement supérieure à celle observée dans la population belge. En effet, 7,4% de la population belge âgée de 15 ans et plus[119] ont souffert durant les 12 derniers mois de dépression sérieuse ou d'une dépression ayant durée au moins deux semaines* ».

En 2012, Solidaris sortait un « thermomètre Solidaris »[120] relatif au moral des belges. Les données allaient dans la même direction. Sans surprise, les personnes demandeuses d'emploi. L'étude reprenait :

« *36% déclarent ressentir de l'anxiété, de l'angoisse ou de la dépression. 18% ont déjà tenté de se suicider. 53 % ont peur de ne plus pouvoir dialoguer avec leurs enfants. 68% sont inquiets de la situation économique et financière du pays. 22% sont cliniquement en dépression* ».

Il y a bien une conjonction des données relatives aux effets du chômage sur la santé des personnes et, plus particulièrement encore dans ce dernier cas, sur la santé mentale.

[118] Nous invitons les lecteurs à consulter l'étude pour davantage d'informations.
[119] J. Van der Heyden et R. Charafeddine, *Enquête de santé 2013. Rapport 1 : Santé et Bien-être. Résumé des principaux résultats*, D/2014/2505/53, Bruxelles: Institut Scientifique de Santé Publique, 2014.
[120] http://www.solidaris.be/Namur/pages/thermometre-solidaris-1-le-moral-des-belges-apres-l-anxiet%c3%a9e-une-soif-d-espoir-juin-2012.aspx

10-Les relations sociales et intimes d'Aurélie sont faibles

A- Généralité

La femme la plus pauvre de Wallonie est une femme qui a peu de moyens et la plus grosse partie part pour des frais fixes :

- Le logement ;
- L'énergie ;
- Les frais médicaux ;
- Les assurances ;
- Les frais scolaires des enfants
- Etc.

Le reste est utilisé pour de la nourriture pour les trois personnes du ménage. Et au-delà ? Il ne se passe pas grand-chose.

B- Le « dumping social »

En réalité, la pauvreté entraîne un effet de déflagration dans la vie de ceux qui la subissent. Les réseaux de socialité, pour autant qu'ils aient existés, sont dégradés[121]. Dans leur étude, K. Driessens et T. Van Regenmortel précisent que : « *Ce qui frappe, c'est la fragilité des relations des personnes dans la pauvreté et les nombreuses expériences de rupture qui surviennent dans leur réseau, y compris dans les relations familiales importantes. Les gens qui sont moins intéressants ou moins agréables, qui ont moins de « capital » à offrir, sont exclus. Parfois, on rompt avec la famille pour sortir de la pauvreté. Ce « dumping » social est une expérience que les personnes dans la pauvreté ne cessent de faire* ».

[121] K. Driessens et T. Van Regenmortel, *Contre la pauvreté. Sphère de vie et relation d'aide*, Editions LannooCampus, 2006.

C- Des petits plaisirs ?

On peut se poser la question de savoir si la femme la plus pauvre de Wallonie parvient, de temps en temps, à s'offrir des petits instants de plaisir, par exemple en aller se promener, en allant s'acheter quelque chose, etc. ?

En réalité, dans la pauvreté, tout tourne surtout autour de ce que l'on ne peut pas faire et de ce que l'on ne peut pas s'offrir. A cet élément s'ajoute le fait que, lorsqu'une personne en situation de pauvreté a un ou plusieurs enfants, tout se focalise sur les enfants. Ainsi, dans une étude précédente[122], nous interrogions les personnes sur leurs « petits plaisirs » et leur réponse était très claire :

« *La souffrance de n'avoir rien à offrir aux enfants est telle que tout est concentré sur eux. Rien d'autre n'existe comme possibilité. Dans tous les autres cas, nous devons constater que, les "petits plaisirs" restent à notre étonnement vraiment "petits". D'ailleurs la formulation est souvent « minimisante » : "m'offrir une fois l'an un petit resto" ou "une fois de temps en temps, je bois un petit coup". Chez beaucoup, un luxe serait de pouvoir s'offrir du Nutella, "du vrai". Cela peut paraître minime et de l'ordre de l'anecdote, mais cela correspond chez eux à une image de qualité à laquelle ils ne peuvent accéder* ».

« *Des fois, on a un peu d'argent en main et on se met à rêver de le dépenser, par exemple, pour acheter une machine à laver. Puis on se raisonne et on l'économise pour les coups durs". "Il faut rester logique. Tu as déjà dur comme ça. Tu n'as pas les moyens. Que ce soit maintenant ou dans 6 mois, ce sera pareil et tu dois te faire une raison. Tu ne dois pas avoir envie de plaisir parce que tout ce que tu rêves ça croule* ».

Dans cette étude, la conclusion de ce point revenait aux personnes en situation de pauvreté qui estimaient que : « *on nous a sevrés du plaisir* ».

En d'autres termes, la vie d'Aurélie, de Luca et d'Emma est surtout « une vie sans ». C'est la négativité qui joue le rôle de fil conducteur.

[122] R. Cherenti, *Le panier de la ménagère… pauvre – Etude qualitative*, UVCW, 2008.

D- Et les enfants ?

Vivre dans une famille monoparentale au chômage et pauvre va indéniablement affecter les enfants dans leurs relations aux autres, que ce soit pour créer une nouvelle relation ou que cela soit pour entretenir une relation existante. En réalité, la « reproduction » de la pauvreté joue pleinement dans la relation aux autres[123].

Dans ces conditions, il y a de très fortes probabilités que Lucas et Emma aient également un réseau social faible. On peut dire que dans une société individualiste, plusieurs études montraient déjà que la "relation à l'autre" tendait à s'amoindrir[124]. Mais les situations de risque de pauvreté accentuent indéniablement ce "délitement" des relations à l'autre. Une attitude très courante des personnes dans la sphère de la pauvreté, c'est le repli sur soi et sur les siens (un entre sois minimaliste). Dans ce registre, l'autre (autre que la famille très proche) n'est pas nécessairement perçu comme un acteur d'aide à l'épanouissement.

Si, comme nous le pensons, créer du lien social est un élément de cohésion sociale et sociétale[125], il semble indispensable de penser la pauvreté sous cet angle et tenter de réintégrer très concrètement de la cohésion dans la lutte contre la pauvreté.

---

[123] K. Driessens et T. Van Regenmortel, *Contre la pauvreté. Sphère de vie et relation d'aide*, Op. cit.

[124] S. Bartolini, *Perche gli americani sono sempre più infelici e perchè lavarano sempre più ?* http://www.benecomune.net

[125] Conseil de l'Europe, *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale. Guide méthodologique*, Conseil de l'Europe, 2005.

11-Lieu de résidence

Si l'on regarde les statistiques relatives au revenu moyen par habitant, on peut relever les données suivantes :

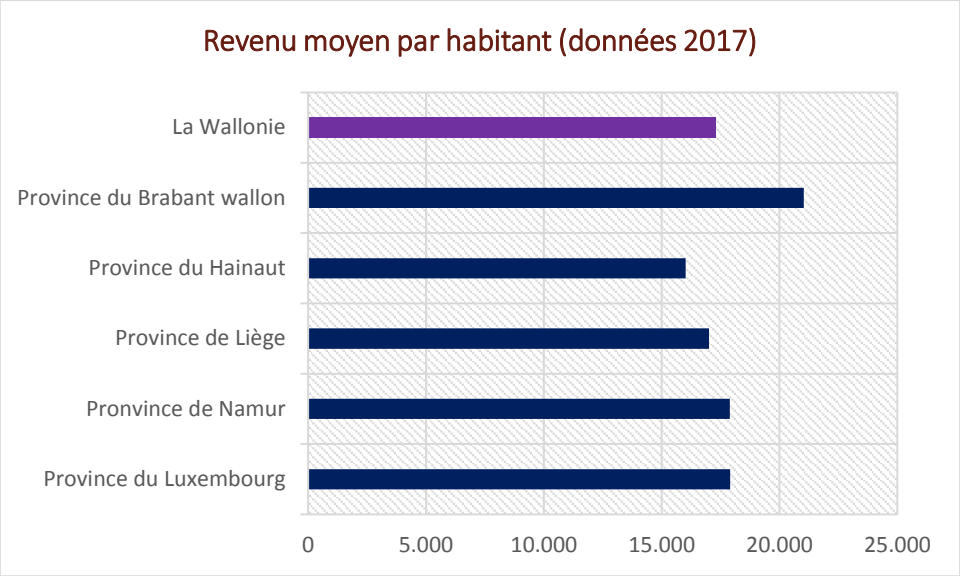

Nous ne prendrons pas le revenu par commune mais nous nous contenterons du revenu par province et, dans la Province, par arrondissement administratif. Aurélie habite dans le Hainaut et, comme nous allons le voir, dans l'arrondissement de Charleroi.

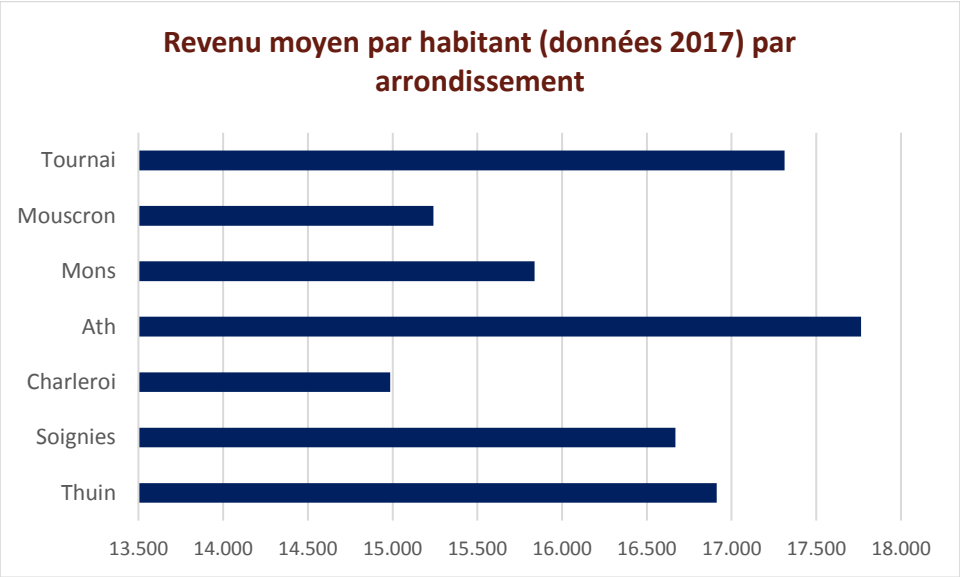

C'est en effet dans l'arrondissement de Charleroi que les revenus sont, et de loin, les plus faibles.

Allons plus loin car il est probable qu'Aurélie habite dans les quartiers les plus pauvres de Charleroi et cela affectera à la fois sa santé et sa vie. Ainsi, pour reprendre une étude de l'agence intermutualiste, « *les personnes vivant dans les quartiers les plus pauvres du pays ont un risque accru de 56 % de décéder dans l'année par rapport à ceux qui vivent dans les quartiers les plus riches* »[126].

[126] IMA-AIM, *Les Belges sont inégaux face à la santé*, Communiqué de presse, le 15 mai 2019.

12-Ses revenus

Aurélie vit avec deux enfants et elle est au chômage.

En considérant qu'Aurélie est au chômage depuis plus de 2 ans, elle perçoit, comme personne avec famille à charge, un revenu de 1.315,60 euros[127].

En cela, on peut déjà dire qu'Aurélie est largement en-deçà du seuil de pauvreté, lequel, pour sa composition de ménage est à 1.899,5 euros[128]. Elle a donc un revenu qui est de 31% en-dessous du seuil, soit encore 583,1 euros en-dessous.

Avec ces moyens financiers, Aurélie ne sait pas envisager l'avenir sereinement. De la même manière, elle ne sait pas envisager l'avenir de ses enfants avec beaucoup d'espoir. C'est pour elle une souffrance de plus.

[127] Nous reprenons ici les montants tels qu'ils sont calculés par le Réseau de lutte contre la pauvreté, sur base des données Onem. www.luttepauvrete.be

[128] Nous remercions Statbel pour la donnée spécifique à la composition du ménage d'Aurélie.

13-Le logement

A- Généralité

Dans la classification des éléments les plus importants pour le public en situation de pauvreté[129], il y a en premier le logement. C'est certes un besoin primaire mais c'est aussi l'endroit à partir duquel tout peut se construire ou reconstruire. Ainsi, certains disent que « *sans le logement, il n'y a pas de place pour le rêve* ». Le logement apparaît dès lors comme un espace-pivot. Mais s'il est un élément essentiel, il est également vécu comme très cher et même trop cher. Ainsi, outre le loyer qui leur semble excessif, les charges qu'ils doivent payer sont importantes et rendent ce logement (pris dans sa globalité) hors de prix, réduisant drastiquement leurs marges de manœuvre pour le reste de dépenses du ménage.

B- Locataire

Le risque de pauvreté est nettement plus important lorsqu'un ménage vit dans un bien en location[130]. L'inverse est, bien entendu, également vrai. Être propriétaire permet de freiner le risque d'aller vers la pauvreté.

Les personnes locataires ont un risque de pauvreté très élevé[131]. Il est de 37,2%. Par contre, être propriétaire de son bien expose à un risque de pauvreté de 9,1%. Lorsque vous êtes locataire, votre risque de pauvreté est 4 x supérieur à celui d'un propriétaire.

Par rapport à la moyenne européenne, le risque est de 10% supérieur en Belgique[132]

La femme la plus pauvre est donc locataire de son bien.

---

[129] R. Cherenti, *Public précarisé : le choix des dimensions prioritaires*, Op. Cit.
[130] https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=1cc5747d-a37f-49c6-9ea1-4769e0435c69
[131] Il semble évident que c'est d'abord la situation financière qui, au départ, va inciter les personnes à aller vers une propriété ou une location.
[132] Nous n'avons pas les données au niveau régional.

C- Sa maison

La femme la plus pauvre de Wallonie ne vit pas dans un appartement mais dans une petite maison (avec relativement peu d'espace)[133] qui est mitoyenne[134]. Il ne s'agit pas d'une habitation sociale (même si, probablement, elle l'aurait souhaité) et elle paie un loyer au prix du marché[135], à savoir, pour sa petite maison, un loyer de 571 euros, sans les charges[136]. Avec celles-ci, le coût serait de 634 euros[137]. Rappelons que son revenu est de 1.315,60 euros par mois. Il reste donc à la famille 681,6 euros pour vivre par mois.

[133] https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/
[134] https://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php?title=File:R%C3%A9partition_de_la_population_par_type_de_logement,_2017_(en_%25_de_la_population)_FP20-FR.png
[135] https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/
[136] www.vivreici.be Les données proviennent du Centre d'Etudes en Habitat durable
[137] Il s'agit bien d'un logement moyen avec des charges minimales.

14- Niveau de vie

A- Généralité

On l'aura compris avec les éléments cités ci-avant, le niveau de vie d'Aurélie est relativement bas. Dans sa vie, tout se mesure. Il n'y a chez elle aucune dépense inconsidérée. Comme le disaient les personnes en situation de pauvreté dans une précédente étude : « *c'est simple, on ne peut jamais se faire plaisir et on doit se passer de tout* »[138]. Avec un certain humour, une des personnes interrogées poursuivait : « *moi, je ne mange pas à ma faim tous les jours. Le côté positif, c'est que je garde la ligne* ».

Pour le dire très simplement et très brièvement, vivre dans la pauvreté, c'est surtout « survivre ». La frustration est omniprésente. Pour elle, certainement, mais surtout pour les enfants, car il y a chez Aurélie, au vu de sa situation financière, une incapacité à leur offrir ce qui lui semble pourtant important.

B- Ses perspectives d'avenir

Nous avons pu observer que l'espérance de vie d'Aurélie est affectée par sa situation de pauvreté. Ce qui est le plus préoccupant, c'est son espérance de vie en bonne santé. Ainsi, pour faire la distinction entre sa situation et celle d'une personne riche (voir à ce sujet le chapitre sur l'Homme le plus riche de Wallonie plus loin dans l'étude), l'espérance de vie en bonne santé est la suivante[139] :

[138] R. Cherenti, *Public précarisé : le choix des dimensions prioritaires*, Op. cit.
[139] H. Oyen et N. Berger, *European health and life expectancy informations*, SIPH, 7 juin 2014.

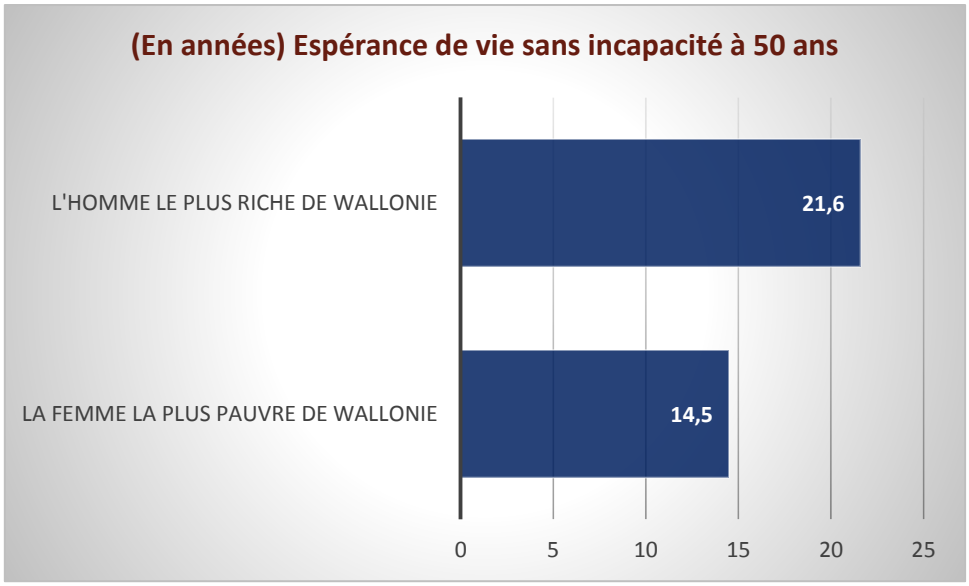

Vivre dans une situation de pauvreté réduit considérablement la vie en « bonne santé ». Nous mettons des guillemets car il s'agit de vie sans incapacité qui limite l'activité. Avant cela, tout comme nous l'avons vu, la femme la plus pauvre de Wallonie doit vivre au quotidien avec des douleurs chroniques (lombalgie) et des phases de dépressions. Ces différents éléments ne sont pas repris en tant que tel dans la limitation. Dès lors, la « bonne santé » à 50 ans de ce public est toute relative.

15- Résumons ce que l'on sait de l'Homme le plus pauvre de Wallonie

1- Il s'agit d'une femme
2- Elle est belge
3- Elle a 34 ans
4- Elle s'appelle Aurélie
5- Elle a deux enfants
6- Elle est chômeuse
7- Elle n'a pas été longtemps à l'école
8- Elle n'a pas une bonne santé, ni ses enfants
9- Ses relations sociales sont très faibles
10- Elle habite l'arrondissement de Charleroi
11- Elle vit dans un quartier pauvre
12- Son revenu est bas (1.315,6 euros)
13- Elle est locataire d'une petite maison mitoyenne
14- Ses perspectives de vie ne sont pas joyeuses[140]

[140] Celles de ses enfants non plus.

16-Que dire de ce profil ?

Le profil que nous présentons le long de cette étude nous montre que, finalement, Aurélie n'est pas si éloignée de « nous ». Elle n'est pas à l'image que certains peuvent avoir de la pauvreté dans son versant le plus extrême. En réalité, la femme la plus pauvre de Wallonie, à peu de chose près, c'est notre voisine. Elle habite une petite maison pas loin de chez nous. On la voit régulièrement aller faire ses courses. Ses enfants vont dans la même école que les autres dans le village. Elle n'est certes pas vêtue de vêtements luxueux et de marque mais elle a un jean et un chemisier propre. En parlant trop vite, on dirait « elle est normale ». Outre que le terme n'a pas de sens à proprement parlé, la femme la plus pauvre de Wallonie est une femme « comme les autres » et, en tout cas, près d'une femme sur quatre[141] est comme elle, ce qui la rend finalement assez « commune ».

Au fond, pourquoi avons-nous cette image extrême de la pauvreté ? Nous l'avons déjà évoqué dans la première partie, l'image nous sert à mettre à distance notre peur. Plus nous adoptons une image extrême et plus nous avons l'impression que « la pauvreté » ne peut pas nous toucher. Et si jamais elle finit, malgré tout, par nous toucher, comme nous ne sommes pas « comme ça » (c'est-à-dire à l'image de l'image que l'on se projette de la pauvreté), nous ne pourrions pas rester longtemps dans cette situation.

Une autre image est souvent véhiculée dans la société, c'est la responsabilité de la pauvreté. Ainsi, pour beaucoup, les pauvres sont pauvres parce qu'ils le veulent bien.

En France[142], une étude du Credoc[143] estime que 54% des personnes estiment que la pauvreté résulte d'un manque d'effort de la part des personnes.

Autrement dit, si jamais, par malheur, nous devions passer par un moment de pauvreté, puisque « nous », nous ne le souhaitons pas et que nous ferions les efforts nécessaires, nous sortirions rapidement de la situation de pauvreté. On voit ainsi que l'image de la pauvreté que l'on se fabrique joue réellement une fonction d'épouvantail… cela nous éloigne (même fictivement) de la possibilité que l'on puisse, nous aussi, le devenir et, surtout, si l'on devait le devenir, le rester.

[141] Un petit peu moins car c'est 22,9% des femmes.
[142] Nous n'avons pas trouvé un équivalent en Belgique.
[143] Credoc, *Enquête conditions de vie et aspirations*, 2019.

VII- L'Homme le plus riche de Wallonie est bien un homme

1- La richesse

Nous avons vu dans la première partie le sens qu'a pris la mesure de la richesse dans notre société. Au niveau global, c'est le PIB qui mesure la richesse des nations. Au niveau individuel, c'est le revenu. Mais où mettre le curseur de la richesse ? Il n'y a pas une borne qui indique le passage à la richesse. Alors ? En quelque sorte, on pourrait dire qu'est riche, celui qui n'est pas pauvre. En d'autres termes, la richesse commencerait lorsque l'on dépasse, vers le haut, le seuil de pauvreté.

Bien entendu, dans l'image populaire, ce n'est pas cela la richesse. Un peu comme l'image de la pauvreté que l'on imagine extrême, la richesse aurait, dans l'imagerie populaire, le même vernis (mais inversé), à savoir une abondance extrême de revenus. Mais si, à l'image de la pauvreté, on utilise le seuil de pauvreté, alors on peut tenter de voir qui est riche dans notre pays. De facto, puisque dans cette conception, le riche est celui qui n'est pas pauvre, si en Wallonie, nous avons 21,8% de pauvres, nous avons 78,2% de riches.

En l'absence d'une définition officielle de ce qu'est la richesse, cette conception n'est certes pas fausse mais elle ne correspond pas à ce que nous pourrions considérer comme étant « la richesse ».

Dans notre étude sur « Le panier de la ménagère… pauvre »[144] , nous avions montré que pour les personnes en situation de pauvreté que nous avions rencontrées, la définition de la richesse était surprenante, il s'agissait de la suivante : « *la richesse c'est quand on peut faire ses courses sans une liste* ». Très pragmatique, cette définition n'est pourtant pas fonctionnelle dans le domaine de l'analyse statistique. Nous devons dès lors opter pour une autre définition.

Pour aller vers une conception qui puisse correspondre en miroir à ce que nous considérons comme la pauvreté, nous allons prendre le décile représentant les personnes les plus riches du pays. Accordons-nous sur le fait que, dans ce décile, nous n'allons pas donner l'image de

[144] R. Cherenti, *Le panier de la ménagère … pauvre Partie 2 - Etude qualitative*, UVCW, 2008.

l'Homme le plus riche en tant que tel mais bien l'image du « riche moyen », c'est-à-dire de la personne qui est dans la moyenne de ce décile.

2- Le revenu moyen

A- Le revenu par sexe

Commençons par observer le revenu moyen net entre les deux sexes[145].

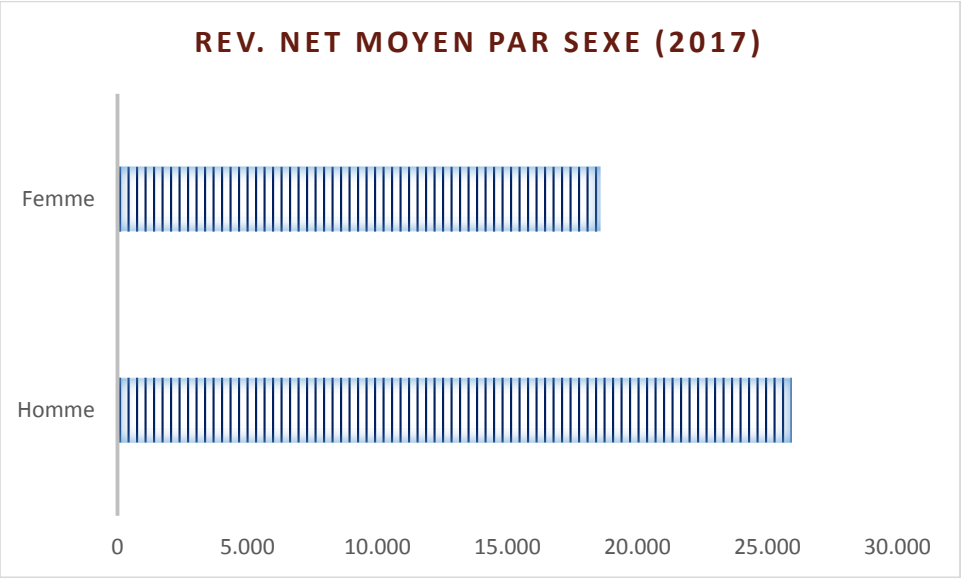

On parle beaucoup de l'équilibre des revenus entre les deux sexes mais, encore une fois, on constate que ce sont des paroles qui ne parviennent toujours pas à se concrétiser. Il y a bel et bien, au niveau global, un écart de revenu entre les sexes et cela doit nous interroger.

[145] T. Delclite et G. Geenens, *Inégalité de revenus entre femmes et hommes et pauvreté individuelle*, Analyse n°07, Statble, novembre 2019.

B- Richesse-pauvreté

Si l'on regarde les revenu[146] par le premier décile et le dernier, à savoir les personnes qui gagnent le moins et celles qui gagnent le plus, nous avons la répartition « hommes-femmes » suivante :

a) Les revenus les plus bas :

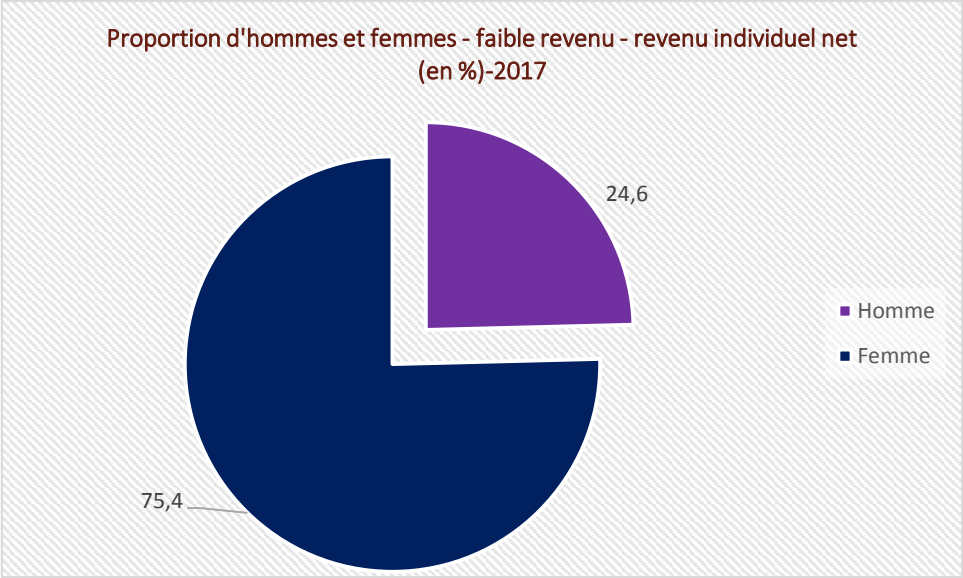

Dans la catégorie des plus bas salaires belges, ce sont les femmes qui, très largement (75,4%), dominent le palmarès. On peut dire que la répartition est de ¼ d'hommes et ¾ de femmes. C'est donc une présentation très tranchée qui vient confirmer ce que nous disions dans la première partie de cette étude.

[146] Idem.

b) *Les revenus les plus hauts*

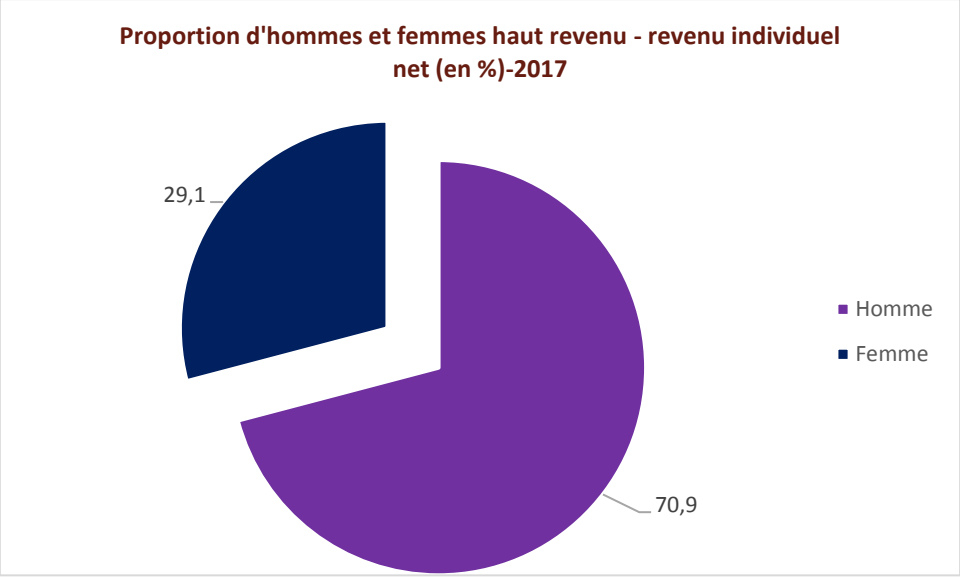

Dès lors que l'on passe du côté des très hauts salaires, les hommes dominent alors très largement, avec plus de 70% et les femmes deviennent minoritaires. La répartition est légèrement différente mais nous retrouvons un ordre de grandeur qui n'est pas éloigné (mais inversée) des ¾ et ¼ que nous avions dans le graphique précédent. On peut en conclure que les très hauts revenus sont surtout une affaire d'homme.

Allons plus loin, en observant, pour les habitants du Brabant wallon, le dernier décile[147], à savoir la répartition de revenu chez les 10% des personnes obtenant les plus hauts salaires[148]. Ce salaire est alors, par mois, de 16.767 euros.

Faisons une comparaison rapide :

[147] « Les déclarations de chacune des unités administratives concernées sont classées par ordre croissant du revenu total net imposable. Les séries obtenues sont alors subdivisées en dix parts égales ou « déciles ». On attribue le numéro 1 au décile inférieur, contenant les 10 % des déclarations dont les revenus sont les plus bas, et le numéro 10 au dernier décile contenant les 10 % des déclarations dont les revenus sont les plus élevés ». Voir Statbel.

[148] Les données reprennent le revenu net imposable.

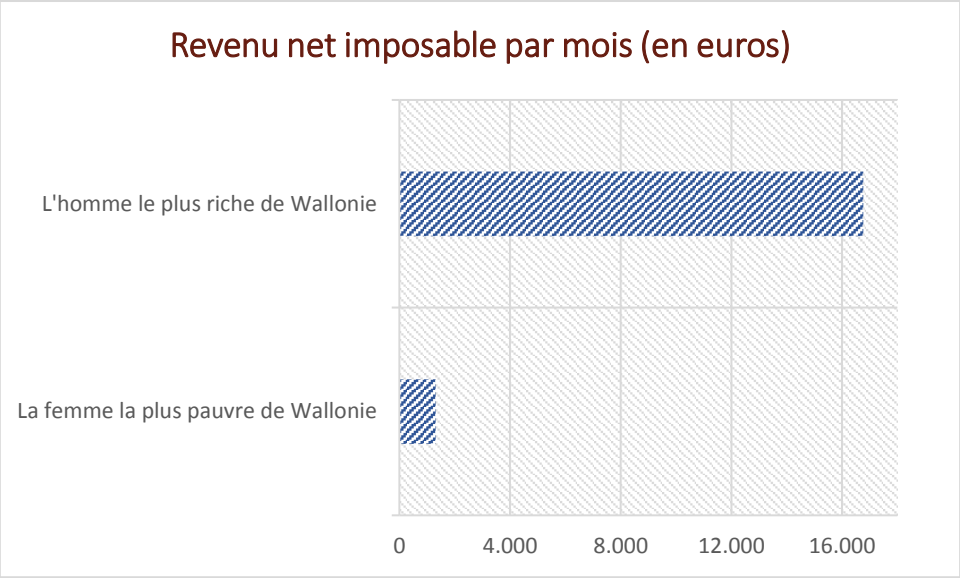

Rappelons que nous ne prenons pas les revenus extrêmes. Ici, la femme la plus pauvre a un revenu (une allocation de chômage). Il y a évidemment des situations financièrement bien plus désavantageuses. De même, nous prenons une « richesse » moyenne dans le dernier décile mais il est évident qu'il existe des situations financièrement bien mieux rémunérées que celle présentée.

Ici, ce que l'on remarque, c'est que la femme la plus pauvre a un revenu mensuel équivalant à 7,8% de celui de l'homme le plus riche. L'écart est énorme. Et encore, on ne parle pas ici du ménage mais uniquement de la femme du ménage le plus pauvre et de l'homme du ménage le plus riche. Mais dans ce dernier ménage, il y a de fortes chances pour que l'épouse de Monsieur travaille également et apporte un supplément encore à ce montant déjà élevé.

3- L'Homme le plus riche de Wallonie

Nous avions pointé que l'Homme le plus pauvre de Wallonie est une femme. Que peut-on dire de l'Homme le plus riche de Wallonie ?

Il n'y a pas de mystère, on peut dire sans se tromper que **l'Homme le plus riche de Wallonie est bel et bien un homme**.

A- L'âge

C'est dans la catégorie des hommes de la tranche 45-54 ans que l'on rencontre les salaires les plus hauts[149]. Dans cette tranche, la moyenne est de 50 ans.

B- Son prénom et son nom

L'année de naissance de l'homme le plus riche de Wallonie étant 1969, on peut prendre le prénom le plus donné cette année[150]. Il s'agit du prénom Christophe.

Pour éviter de prendre le nom le plus répandu en Wallonie (nous l'avons déjà utilisé pour identifier Aurélie D.), prenons le second de ces noms. Il s'agit de L.

L'Homme le plus riche de Wallonie s'appelle Christophe L.

C- Il habite dans le Brabant wallon

Nous avions repris les revenus et avions pointé que le Hainaut avait les revenus les plus bas. Nous voyions directement que les revenus les plus hauts se situaient dans le Brabant wallon.

D- Il est propriétaire

Christophe est propriétaire d'une villa assez spacieuse et isolée.

E- Réseau social

Christophe L. a un grand réseau social et une vie intime satisfaisante. Par ailleurs, il a des loisirs épanouissants.

F- Sa femme et ses enfants

Christophe a une épouse qui s'appelle Nathalie. Ensemble, ils ont une fille qui, étrangement, a le même âge et le même prénom que la femme la plus pauvre de Wallonie. Elle s'appelle

---

[149] Idem.

[150] https://www.prenoms.com/prenom/top-des-prenoms/annee-1969.html

Aurélie. Mais les deux Aurélie ne se connaissent pas. Elles ne se sont jamais rencontrées. Il est probable qu'elles ne se rencontreront jamais. D'autant qu'Aurélie, fille de Christophe et de Nathalie, a une vie très active.

Christophe et Nathalie ont également un fils qu'ils ont prénommé Julien. Tout comme sa sœur, Julien a fait de belles études et a un emploi enrichissant et rémunérateur.

G- L'avenir ?

Christophe et Nathalie voient l'avenir assez sereinement. Leur niveau de vie est tel qu'ils ont mis beaucoup d'argent de côté et bien placé. Ils n'ont pas vraiment d'inquiétude pour « leurs vieux jours ». Qui plus est, ils ont leur propre maison. Ils ont aussi cotisé pour une pension complémentaire.

Quant à leurs enfants, ils ont une vie satisfaisante et des niveaux de vie qui sont assez similaires aux leurs. Ils ne sont donc pas inquiets.

En ce qui concerne leur santé. Selon les statistiques, l'espérance de vie et, surtout, l'espérance de vie en bonne santé est très bonne. Ils pourront donc bien profiter de leurs « vieux jours ». A ce propos, bien qu'ils en soient encore loin, ils prévoient de fêter leurs mises à la pension par une croisière. En attendant, ils s'offrent assez régulièrement des petits voyages dans différents pays d'Europe. Ils vont aux sports d'hiver et, en été, ils partent sous le soleil mais loin des destinations les plus touristiques.

H- Son ressenti quant à la pauvreté

Christophe a tendance à considérer que sa position de « riche » au regard de la position des personnes en situation de pauvreté est « normale ». Il est très actif, créatif et il a fait des études pour se permettre d'être en haut de l'échelle. En d'autres termes, il estime avoir fait des efforts pour mériter sa position. Par ailleurs, il n'hésite pas à travailler énormément et il a sur ses épaules une très lourde responsabilité car il gère une grosse entreprise et a beaucoup de personnels sous sa responsabilité.

Weber disait que les dominants ont toujours besoin d'une "théodicée de leurs privilèges", c'est-à-dire qu'ils ont besoin d'une justification théorique au fait qu'ils sont privilégiés[151] (et même des fois très fortement privilégiés). P. Bourdieu parle plutôt *d'une «* sociodicée » mais pour le même besoin social et socialisé de reconnaître les privilèges des dominants. L'auteur ira même jusqu'à parler d'un « racisme de l'intelligence »[152], avançant que « *le racisme de l'intelligence est la forme de sociodicée caractéristique d'une classe dominante dont le pouvoir repose en partie sur la possession de titres qui, comme les titres scolaires, sont censés être des garanties d'intelligence et qui ont pris la place, dans beaucoup de sociétés, et pour l'accès même aux positions de pouvoir économique, des titres anciens comme les titres de propriété et les titres de noblesse* »[153].

Etrangement, la théorisation par la responsabilité, par la charge de travail et par le parcours scolaire, fonctionne également, et relativement bien, sur les personnes en situation de pauvreté[154]. Ces dernières reconnaissant aux personnes dominantes cette sociodicée. Les personnes en situation de pauvreté comprennent donc assez bien que Christophe puisse avoir beaucoup et elles très peu. Du moins lorsque cette théorisation n'est pas formellement trop agressive comme peuvent l'être certains propos dans l'histoire, allant jusqu'à retirer aux personnes pauvres le droit même à obtenir de la société la moindre forme d'assistance, laissant apparaître l'idée que la pauvreté relèverait d'une « tare » attachée aux personnes et non à un dysfonctionnement social. Ainsi en était-il de Maltus, déclarant assez directement que « *la première mesure capable d'arrêter ou de freiner l'extension des secours à attribuer, me paraît de consister à désavouer formellement, au nom de la justice et de la dignité, le droit des pauvres à l'assistance* »[155].

Dans un registre un peu similaire, quoique plus cynique, John D. Rockefeller, le premier de la dynastie des Rockefeller, déclara dans un discours resté célèbre que « *la variété de rose "American Beauty" ne peut être produite dans la splendeur et le parfum qui enthousiasment celui qui la contemple qu'en sacrifiant les premiers bourgeons poussant autour d'elle. Il en va*

[151] Cité chez P. Bourdieu, *Contre-feux*, Raisons d'agir (éd.), 1998.
[152] P. Bourdieu, Questions de sociologie, Editions de Minuit, 2002.
[153] P. Bourdieu, *Le racisme de l'intelligence*, Le Monde diplomatique, avril 2004.
[154] R. Cherenti, *Le panier de la ménagère … pauvre Partie 2 - Etude qualitative*, UVCW, 2008.
[155] T.R. Malthus, *Essais sur le principe de population*, Edition électronique, 8 décembre 2001.

de même dans la vie économique. Ce n'est là que l'application d'une loi de la nature et d'une loi de Dieu »[156].

Allons plus loin avec un exemple beaucoup plus proche de nous dans le temps, et citons l'économiste Milton Friedman affichait la même intention que les auteurs précédents en disant d'une formule beaucoup plus claire et directe encore que « *le meilleur moyen d'aider les pauvres, c'est de ne pas les aider* »[157].

Dans ces conceptions, la lutte contre la pauvreté n'a quasiment aucun sens. Au contraire, ce serait contrarier la bonne marche sociale. Il faut davantage aider les plus riches car, on y revient, il existe la théorie du ruissellement dont nous avons parlé avant.

Christophe est donc, non seulement validé dans sa place dominante mais, qui plus est, il est fortement valorisé pour cela. Et il l'est, bien sûr, par les dominants, par la société, mais également par les personnes en situation de pauvreté.

[156] Cité par : J.K. Galbraith, *L'art d'ignorer les pauvres*, Le Monde diplomatique, Octobre 2005.
[157] Cité dans J.K. Galbraith, *L'art d'ignorer les pauvres*, Les liens qui libèrent, 2011. J. Bentham, qui l'a inspiré sur ce sujet, disait ceci : « *secourir les pauvres touche à l'absurde* » car en aidant les pauvres, « *nous badinons avec la condition humaine* ». Cité par K. Polanyi, *La grande transformation*, Gallimard, 1983.

4- Résumons ce que l'on sait de l'Homme le plus riche de Wallonie

1- Il s'agit d'un homme
2- Il est belge
3- Il a 50 ans
4- Il s'appelle Christophe
5- Il a deux enfants
6- Il est chef d'entreprise
7- Il a fait de bonnes études
8- Tout comme sa famille, sa santé est bonne
9- Ses relations sociales sont très fortes
10- Il habite dans le Brabant wallon
11- Il vit dans un quartier riche
12- Son revenu est élevé (16.767 euros)
13- Il est propriétaire d'une villa luxueuse
14- Ses perspectives de vie sont excellentes[158]

[158] Celles de ses enfants également.

VIII- Les profils en parallèle

Il peut être intéressant d'avoir une vue parallèle de l'Homme le plus pauvre et de l'Homme le plus riche de Wallonie.

L'Homme le plus pauvre de Wallonie	**L'Homme le plus riche de Wallonie**
Il s'agit d'une femme	Il s'agit d'un homme
Elle est belge	Il est belge
Elle a 34 ans	Il a 50 ans
Elle s'appelle Aurélie	Il s'appelle Christophe
Elle a deux enfants	Il a deux enfants
Elle est chômeuse	Il est chef d'entreprise
Elle n'a pas été longtemps à l'école	Il a fait de bonnes études
Elle n'a pas une bonne santé, ni ses enfants	Tout comme sa famille, sa santé est bonne
Ses relations sociales sont très faibles	Ses relations sociales sont très fortes
Elle habite l'arrondissement de Charleroi	Il habite dans le Brabant wallon
Elle vit dans un quartier pauvre	Il vit dans un quartier riche
Son revenu est bas (1.315,6 euros)[159]	Son revenu est élevé (16.767 euros)[160]
Elle est locataire d'une petite maison mitoyenne	Il est propriétaire d'une villa luxueuse
Ses perspectives de vie ne sont pas joyeuses	Ses perspectives de vie sont excellentes

On se rend ainsi bien compte de la différence et du gouffre entre les deux situations exposées. La situation financière d'une personne impacte toute sa vie, tout comme elle impacte l'ensemble de sa famille. De même, sa situation aura une incidence sur ses perspectives de vie. D'un côté, on a une femme pauvre qui voit sa vie s'assombrir. De l'autre côté, un homme riche qui voit son avenir ensoleillé.

Bien entendu, ce que nous présentons dans le tableau donne uniquement une vision statistique moyenne des deux familles en nous basant quasi exclusivement sur des données quantitatives. Cela ne nous dit pas qu'il peut très bien y avoir des moments de bonheur dans la situation de pauvreté d'une famille, tout comme il peut y avoir des situations de malheur dans une famille riche. Une personne pauvre peut, à un moment donné, s'extraire de la

[159] Dans les deux colonnes, on parle du revenu net par mois.
[160] Si Aurélie est seule avec ses enfants, Christophe est par contre marié et il est fort probable que sa femme ait des revenus conséquents également.

pauvreté et aller vers une situation beaucoup plus favorable. L'inverse est également vrai et il existe des situations de personnes riches qui se sont retrouvées dans une situation de pauvreté (passagère ou récurrente). De même, si la bonne santé est affectée, statistiquement, par la situation de pauvreté, rien ne peut permettre d'avoir une certitude, individuellement, sur la bonne santé dans la famille riche. Nul n'est à l'abri de certaines maladies.

IX- Les femmes dans la société

1- Introduction

On a beau entendre un discours quasi unanime déclarant que notre société est à la fois égalitaire et « hypermoderne » (ou « postmoderne », selon les auteurs), dépassant les questions de sexe et de domination masculine, il faut bien se rendre compte que l'organisation sociale telle que nous la connaissons démontre que celle-ci reste surtout et avant tout très « patriarcale », c'est-à-dire basée sur un système où « *le masculin incarne à la fois le supérieur et l'universel* »[161]. Certes, tous les discours officiels actuel s'éloignent (et d'ailleurs de plus en plus) de cette vision mais les faits demeurent ceux-là et nous y rapportent sans cesse.

Si notre étude avait pour objectif de décrire, statistiquement, une situation moyenne de pauvreté et une situation moyenne de richesse, le fil de l'étude nous amène à poser la question de cette domination masculine qui a une incidence notable sur la situation de pauvreté et de richesse (et pour être plus explicite encore, avec une pauvreté au féminin et une richesse au masculin), avec, en toile de fond, une question qui ne peut pas être éludée : est-il normal, en 2020, d'être encore confronté à une société qui engendre un aussi grand paradoxe, à savoir :

- Un discours totalement égalitaire ;
- Une réalité totalement inégalitaire.

Nous allons voir quelques domaines où la domination masculine perdure ou, même à certains moments, s'affirme davantage encore par rapport aux années précédentes.

Nous pensons nécessaire d'avoir une réflexion sur ce thème car la société inégalitaire conduit à une société qui ne respecte pas les personnes ou, plutôt, qui ne respecte pas de la même manière toutes les personnes. Et dans ce schéma inégalitaire, on se rend compte que les femmes paient un lourd tribut.

[161] I. Jablonka, *Des hommes justes. Du patriarcat aux nouvelles masculinités*, Ed. Seuil, 2019.

2- Les femmes et le pouvoir économique

On peut bien évidemment commencer par se poser la question du pouvoir économique des femmes et, à cette fin, on peut (entre autres) se poser la question de la présence des femmes dans les entreprises privées et, en particulier, leur présence dans des postes à responsabilités. À ce sujet, un simple graphique vaut mieux que de longs discours[162].

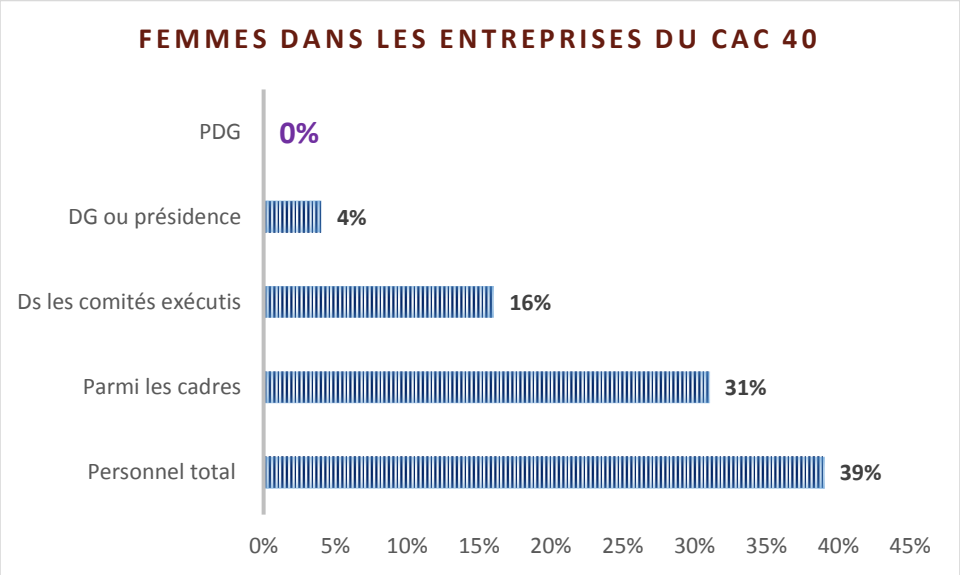

On constate (c'est vrai en France mais c'est bien plus vrai encore en Belgique[163]) que plus on monte dans la hiérarchie de l'entreprise et moins il y a de femmes. Pour en arriver, en 2020, en France, à ce qu'il n'y ait plus aucune femme PDG dans les entreprises du CAC 40. Les médias en ont fait leurs premières pages il y a peu en se rendant compte que la seule femme à la tête d'une entreprise du CAC 40 était mise sur le côté. Les journaux ont été très explicites sur cette affaire. Ainsi, en février 2020, en Belgique, l'Echo titrait : « *La fin de règne de la seule femme du CAC 40* »[164]. En France, Médiapart, de son côté titrait : « *la seule femme dirigeante du CAC 40 évincée de son poste* »[165].

[162] Source : Observatoire des multinationales, http://multinationales.org/
[163] Voir plus bas dans le texte la situation de la Belgique.
[164] L'Echo, 7 février 2020.
[165] Mediapart, 6 février 2020.

Le résultat de cette situation est pour le moins très clair car il n'y a plus aucune femme à la tête de ces entreprises privées commerciales. Le pouvoir est et reste encore fortement confiné entre les hommes.

Si c'est vrai en France pour le CAC 40, voyons la situation générale en Europe[166] (la situation égalitaire = 100).

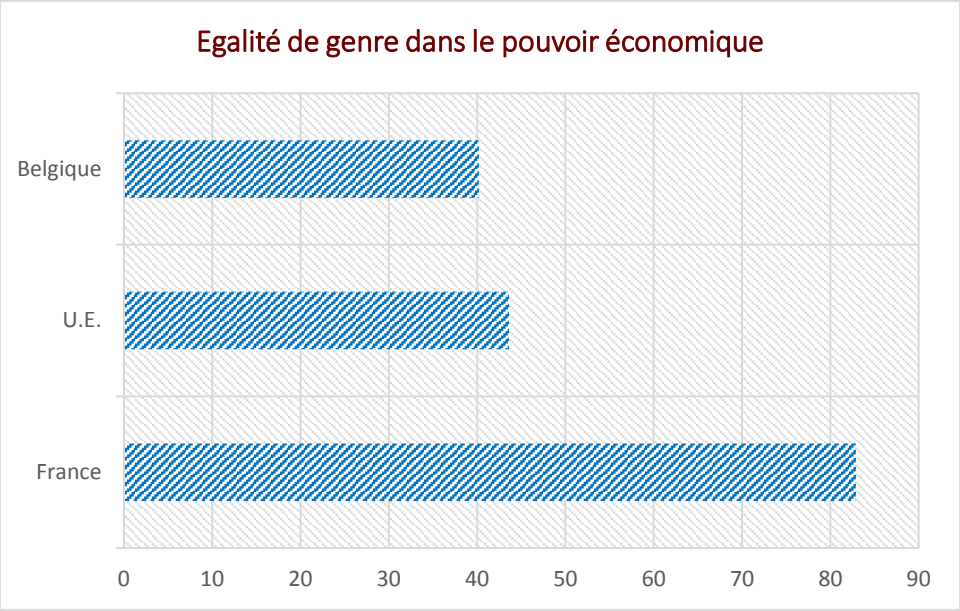

Alors que nous avons vu la situation de la France avec le CAC 40 et alors que l'exemple que nous allons donner plus bas concerne également la France, on se rend compte que la situation française est nettement meilleure que celle de la moyenne européenne et que celle de la Belgique. On peut donc dire que chez nous, nous sommes très éloignés d'une situation égalitaire (ou qui s'en rapprocherait).

Une fois que nous avons dit cela, on peut (ou on doit) se poser la question de savoir si cette domination masculine dans le domaine économique est, à tout le moins, rationnelle ? Si elle « se justifie » d'un point de vue logique ?

[166] https://eige.europa.eu/gender-equality-index/2019/compare-countries/power/2/bar

À l'occasion de cet exercice, que constatons-nous ? Assez clairement, cette inégalité n'est pas du tout un choix social rationnel et logique. Ainsi, une récente étude de la célèbre CASS Business School de Londres[167] démontre que les banques ayant au sein de leur conseil d'administration une forte présence de femmes connaissent moins « d'inconduites bancaires » et, dès lors, nettement « moins d'amendes règlementaires pouvant nuire à leur solidité »[168]. Cette étude montre l'intérêt financier direct à avoir des femmes dans les centres de pouvoir.

Mais ce premier constat positif pour la présence de femmes dans les entreprises à des postes à responsabilités doit être suivi d'un second constat, négatif celui-ci. En effet, l'étude nous révèle que, le plus souvent, les femmes qui siègent dans les conseils d'administration sont présentes pour faire de la « figuration ». Comme le dit la chercheuse A. Galo, dans cette étude, le manque d'inclusion des femmes (et le fait de les faire jouer un rôle de figurante) pourrait également expliquer pourquoi elles quittent souvent et rapidement leur siège au sein d'un conseil d'administration (elles ne veulent pas jouer les rôles de figurantes). Ce faisant, en quittant un lieu qui ne lui apporte pas la reconnaissance recherchée, elles réduisent encore davantage la présence des femmes dans les entreprises privées commerciales. La chercheuse ne se trompe pas en déclarant qu'il est alors absolument nécessaire d'avoir un ajustement culturel.

Nous pensons également que l'aspect légal ne suffit pas à faire changer la mentalité dans la société. Ou, pour le dire autrement, déclarer solennellement ou légalement qu'il y a dorénavant égalité entre les hommes et les femmes ne suffit certainement pas à parvenir à l'égalité réelle. Il faut aller jusqu'au bout de la démarche et rendre effective cette égalité proclamée.

Pour aller plus loin dans notre explication, prenons un exemple concret cité par le journal Le Monde en janvier 2018[169]. L'enquête du journal nous montre qu'en France, où le déclaratif de l'égalité est fort présent, et où il fait d'ailleurs, notons-le, partie intégrante de la devise du pays, la SNCF fait valoir, à grands coups de publicité, son fervent engagement en faveur de

[167] F. Arnaboldi, B. Casu, A. Gallo, E. Kalotychou, A. Sarkisyan, *Gender diversity and bank misconducst*, CASS Business School, WP 01/20, janvier 2020.
[168] Le gain en « non dépenses » de sanction peut aller jusqu'à 7,48 millions de dollars par an.
[169] Féminisme washing, *derrière les beaux discours des entreprises sur l'égalité*, Le Monde, le 10 janvier 2018.

l'égalité hommes-femmes. On est bien ici dans le déclaratif et il faut confronter ce déclaratif aux faits réels constatés. Et là, aussitôt, le journal s'est opportunément posé la question de savoir si cet engagement déclaré correspondait à la réalité du terrain ou s'il s'agissait juste d'un effet d'annonce et, probablement surtout, d'un élément de marketing pour se calquer sur un mouvement de société qui est en faveur des arguments égalitaires ?

« *Prompte à communiquer sur ses actions en faveur de l'égalité et de la mixité, [la SNCF] affiche notamment son réseau de femmes, « SNCF au féminin », et organise depuis six ans un « Girls'day*[170] *: journée de la mixité » pour faire découvrir aux jeunes filles ses métiers, « en particulier ceux dits "masculins" ». En 2016, elle s'était également targuée, dans une publicité, de ne pratiquer un écart salarial « que »*[171] *de 4 % entre les hommes et les femmes – un chiffre contesté par les syndicats –, soit un pourcentage « plus faible que la moyenne » des entreprises françaises, situé autour de 20 %.*

En interne, pourtant, ce volontarisme « ne se traduit pas concrètement pour les salariés », affirme Maryse Thaëron, chargée des questions égalité et mixité à la CGT des cheminots : « La SNCF dit être soucieuse d'égalité parce que c'est un créneau porteur, mais c'est un moyen de se donner bonne conscience ». En dix ans, le nombre de femmes dans l'entreprise n'est ainsi passé que de 16 % à 20 %. « A ce rythme-là, il nous faudrait au moins soixante-quinze ans pour atteindre la mixité ! », relève la responsable syndicale. La SNCF ne compte également qu'une femme dans le comité de direction, son centre névralgique, sur treize membres. Autre signe des incohérences entre ce qu'affiche la SNCF et la réalité : elle s'était fait retoquer son accord sur l'égalité professionnelle (imposé par la loi) par l'inspection du travail fin 2015, faute d'objectifs chiffrés et d'indicateurs suffisants pour mesurer les différences entre hommes et femmes ».

Alors ? Derrière le message, quelle est la réalité ? L'égalité ? Non, malheureusement, les intentions sont restées des intentions[172]. Le déclaratif n'était rien d'autre qu'un déclaratif. Mais cela nous apporte une information de taille, c'est qu'il y a une distinction importante à faire entre les mots et les choses, entre ce que l'on dit et ce que l'on fait, entre les valeurs

[170] En cela, déjà, la société française assigne à la femme une différence de fait qui a un effet culturel de poids. En effet, décréter qu'il y a « un jour » de la femme laisse entendre que les autres jours seraient des « jours des hommes ». Cela doit poser question.
[171] Inutile de dire que ce petit « que » est déjà, en soi, contraire aux déclarations égalitaires de la société.
[172] Et encore, y avait-il de réelles intentions ou était-ce juste un effet de marketing ?

promulguées et la réalité du terrain. Pour reprendre les mots de la chercheuse A. Galo, il faut en arriver à « un ajustement culturel » ou plutôt, comme nous le pensons, à une « révolution culturelle ». Rien ne se fera sans un changement profond des mentalités et des « habitudes », encore trop souvent à l'origine des discriminations. Le marketing ne doit pas servir d'édifice à un changement car cela nous tromperait sur les réelles intentions des entreprises.

3- Voyons l'écart salarial entre les hommes et femmes[173] :

Pour aller plus loin dans la recherche sur l'égalité entre les hommes et les femmes, il semble intéressant de s'approcher de l'écart de salaire entre ces derniers. Lorsque l'on aborde cette question, que peut-on constater ?

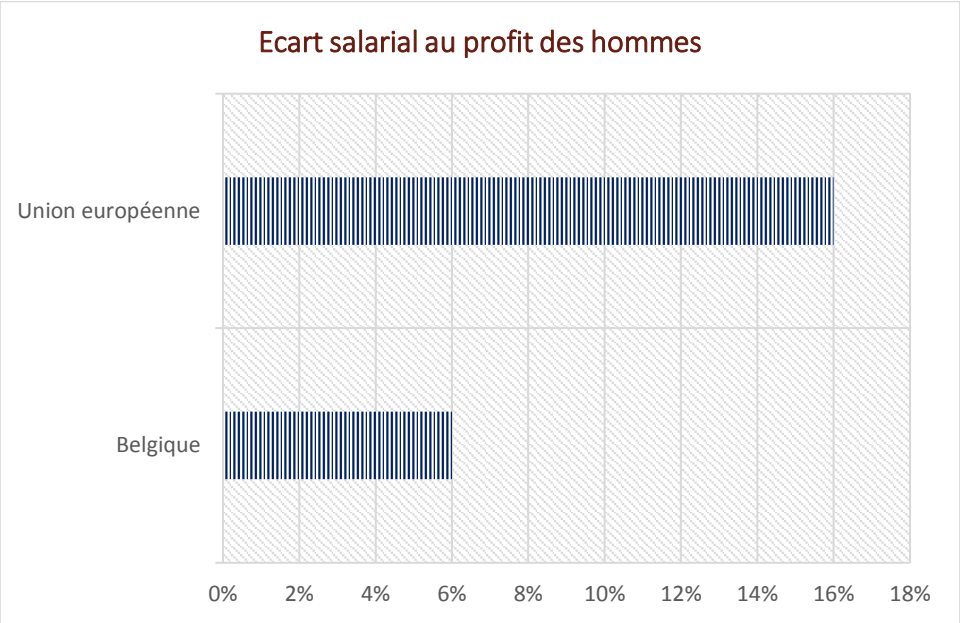

En Belgique, l'écart salarial est certes conséquent (6%) mais largement inférieur à la moyenne européenne qui est de 16%. On peut citer, à titre d'exemple, certains écarts de salaires chez nos voisins :

- La France est à 15,4%
- L'Allemagne est à 21%

173 https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/ecart-salarial#figures

Nous faisons mieux que nos voisins cités ci-dessus mais, à titre d'exemple encore, pour citer un autre voisin direct, le Luxembourg, il est quant à lui à 5%. La Roumanie connaît un écart qui est inférieur encore avec 3,5%. Il y a donc encore du chemin à faire chez nous mais également au niveau européen et mondial car, inévitablement, le contexte impacte à la fois la culture de travail et le salaire.

Mais ce qu'il faut surtout mettre en évidence, c'est que même si les salaires se réduisent, et même si l'on en arrivait un jour à une égalité parfaite des salaires pour un même poste, il resterait à bien prendre en compte qu'il existe un « plafond de verre »[174] tenace qui bloque les femmes[175] dans leur progression hiérarchique[176]. En effet, les femmes, même lorsqu'elles ont un salaire identique à celui des hommes, dès lors que l'on progresse dans la hiérarchie, on se rend compte qu'elles ne sont plus présentes (ou en tout cas très peu présente) dans les postes de décision[177]. Il y a donc un blocage de fait dans les postes à responsabilités, très souvent partagés entre les hommes.

Très régulièrement, les entrepreneurs interrogés sur ce plafond de verre, estiment[178] que ce sont en réalité les femmes qui s'autocensurent et que, dès lors qu'une place est à pourvoir dans la hiérarchie, les femmes se sentiraient « coupables » d'aller se battre pour la place en question et renonceraient d'elles-mêmes. En d'autres termes, les femmes se saboteraient elles-mêmes.

Nous ne pouvons pas ici discuter de la valeur scientifique d'un tel argument (qui laisse fortement à désirer quand même) mais ce que l'on peut néanmoins soulever, c'est que l'argument laisse la place belle à un certain « entre soi » des décideurs masculins et que ceux-

---

[174] « *La notion de « plafond de verre » renvoie au fait que les femmes peuvent progresser dans la hiérarchie de l'entreprise mais seulement jusqu'à un certain niveau. Résultat : elles sont en grande partie absentes du sommet de la hiérarchie. À noter que les femmes se heurtent au plafond de verre aussi bien dans le secteur privé que dans la fonction publique mais également dans bien d'autres domaines : syndicats, fédérations patronales, ONG, autorités académiques, partis politiques, etc.* » Voir : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/emploi/plafond_de_verre

[175] C'est pour cela que certains parlent plutôt de l'effet « plancher gluant » qui ne permet pas de « décoller » dans l'évolution hiérarchique.

[176] En se basant sur le jeu de société « trivial poursuite », Vie Féminine a proposé un nouveau jeu, le « trivial sexiste » où les questions sont basées sur la différence de genre à propos des différents secteurs de la société. Voir à ce sujet : http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Trivial_sexist_complet.pdf

[177] Voir Q. Daspremont, *La discrimination professionnelle des femmes*, Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance – décembre 2009

[178] https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/c-est-mon-boulot/le-plafond-de-verre-toujours-aussi-solide-en-france_3199643.html

ci se dédouanent quand même à très bon compte de l'inégalité de fait qui existe dans leur entreprise (et que, nous le pensons, ils laissent s'installer volontairement afin de conserver le pouvoir). Quel que soit le bout par lequel on envisage le problème, on en vient toujours à une vision tranchée hommes-femmes : il n'y a pas assez de femmes dans la hiérarchie (vision très tranchée basée sur des données scientifiques vérifiables), c'est à cause des femmes (vision très tranchée qui, cette fois, n'est certainement pas basée sur une donnée scientifique mais qui, quand bien même elle le serait, ne reflèterait qu'une seule réalité : une culture de la domination masculine qui va jusqu'à contaminer certaines femmes).

En réalité, on ne peut plus se contenter de reporter la culpabilité de l'inégalité sur des arguments fallacieux. Il existe un fait (l'inégalité) et il faut maintenant à tout prix faire plier la réalité pour parvenir à établir une réelle égalité.

Mais les exemples « négatifs » sous nos yeux à propos des inégalités viennent également d'ailleurs et pas uniquement dans le monde des entreprises[179]. Ainsi, pour reprendre la situation du sport mondial, que constate-t-on ? Tout simplement que « *aucune femme ne figure dans le classement des 100 sportifs les mieux payés au monde* »[180]. C'est un élément révélateur.

On peut rappeler ce que disait le Baron de Coubertin en 1912 à propos du sport féminin. Il avait un avis très tranché sur la question et, selon lui, « *une olympiade femelle*[181] *serait inintéressante, inesthétique et incorrecte. Les J.O. doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs* ». En 2020, plus personne n'oserait s'exprimer publiquement ou officiellement avec ces mots mais dans les faits, qu'en est-il ? Est-ce que nous ne réservons pas, dans notre imaginaire collectif, des domaines qui sont effectivement tranchés entre hommes et femmes ? A titre d'exemple, prenons le Tour de France. Est-ce que, finalement, le rôle des femmes n'est pas celui qui était donné par le Baron de Coubertin ? « *Le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les*

[179] Et l'impact, notamment via les médias, est certainement très fort car les yeux du monde entier sont rivés sur ce monde sportif.
[180] https://www.cosmopolitan.fr/sport-pro-les-femmes-gagnent-vraiment-beaucoup-moins-que-les-hommes,2025924.asp
[181] Aujourd'hui, en tout cas, cette appellation peut choquer.

vainqueurs ». Sur le podium des compétitions cyclistes, le rôle des femmes est bel et bien assigné. Elles sont jeunes, jolies, souriantes, minces, etc. Plus personne n'oserait dire que le rôle de la femme consiste uniquement à couronner le vainqueur mais dans les faits ? Dans l'imagerie de ce sport ?

Donnons un autre exemple très concret : il y a peu, un joueur de tennis se plaignait d'un tournoi international où le prix pour les vainqueurs, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes était identique. Cela lui paraissait inacceptable car, selon lui, les hommes offraient un bien plus grand spectacle et devaient dès lors être mieux rémunérés pour leurs prestations[182]. Crier à l'injustice dans ces conditions peut sembler paradoxal et en tout cas contre l'évolution sociétale mais est-ce que cela l'est tant que cela ? Est-ce que ce joueur de tennis n'exprime-t-il pas finalement ce que beaucoup n'osent pas dire ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que même si les mots utilisés sont un peu moins « choquants » que ceux du Baron de Coubertin[183], ils n'en demeurent pas moins fort discriminants. Ajoutons que, dans la foulée, on n'a pas vu de réelles réactions aux propos du joueur de tennis. Cela n'a pas beaucoup choqué dans le milieu. Le journal qui cite le joueur ne fait que refléter une « information comme une autre », sans y trouver à redire. N'est-ce pas un signe que les propos exprimés reflètent une idée partagée par beaucoup ? Au point d'ailleurs de se demander si cette image de supériorité des hommes ne va pas jusqu'à l'image du sérieux de ceux-ci ou, pour le dire plus clairement, est-ce que les femmes, dans l'imaginaire collectif, peuvent rivaliser avec les hommes et apporter une image de sérieux dans le sport ou dans les affaires ? Ainsi, comme le laissait entendre France Inter dans une émission récente[184], « *et si Lehman Brothers s'était appelé Lehman Sisters ? Et si les trois frères Lehman, qui ont créé la banque portant leur nom, avaient été trois sœurs ? Est-ce-que Lehman Sisters aurait connu le même destin que Lehman Brothers ?* ». La question mérite d'être posée car elle reflète à elle seule tout l'imaginaire qui porte la différence entre les hommes et les femmes et tous les stéréotypes qui sont véhiculés par la société[185] dont celui qui laisse entendre que les hommes seraient plus sérieux que les femmes,

[182] Idem
[183] Mots qui, à l'époque, n'étaient pas du tout choquants car c'était la pensée dominante.
[184] France Inter, le 3 février 2020.
[185] Voir à ce sujet le Conseil de l'Europe, *Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme*, https://www.coe.int/fr/

plus rationnels (laissant du côté des femmes l'image de la romance, de l'émotivité ou même de l'hystérie), etc.

4- Le temps de travail[186]

Le temps de travail est important car il est aussi la mesure du salaire que recevront les travailleurs. C'est donc, en cela, un indicateur de première importance.

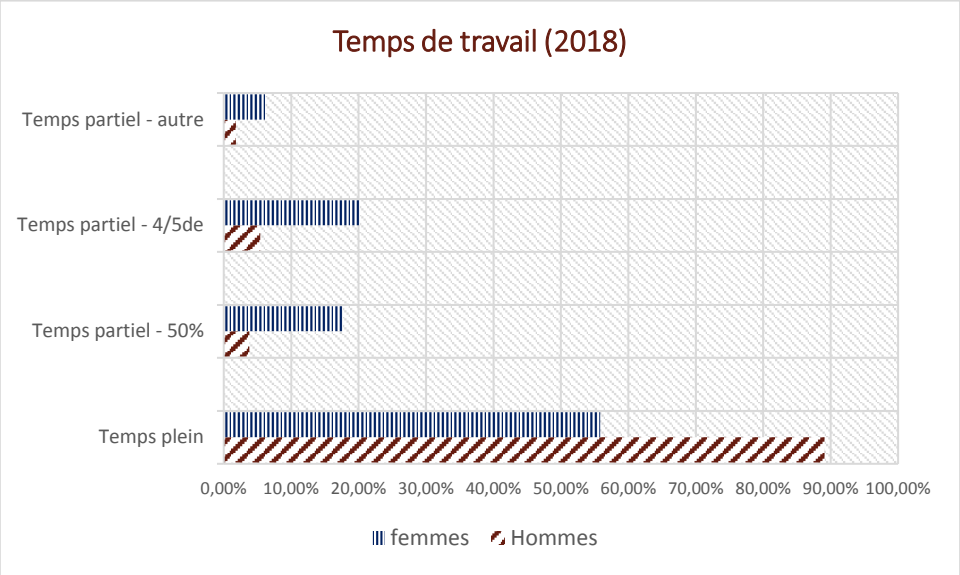

Les femmes sont, de loin, les plus nombreuses à travailler à temps partiel. Inévitablement, cela a un impact sur leurs revenus et sur leurs conditions de vie. Très logiquement (mathématiquement), on voit que les femmes sont nettement moins nombreuses à travailler à temps plein.

Il faut encore faire une distinction nette entre le temps partiel choisit et celui qui est imposé par les conditions de recrutement ou les raisons familiales[187].

[186] https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#figures
[187] Fondation Travail-Université (FTU), *Temps partiel choisi, contraint ou de compromis*, N° 2014 – 02, février 2014.

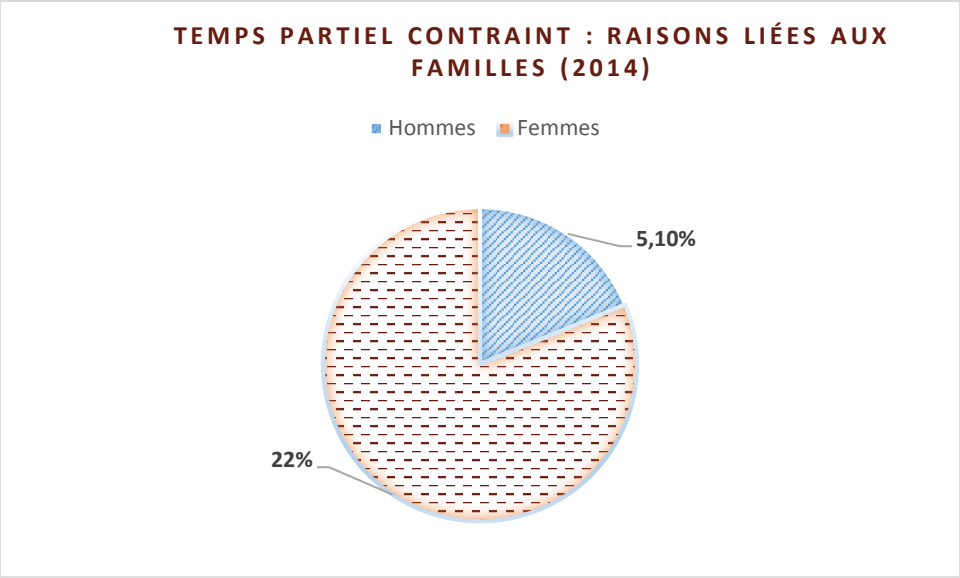

Dès lors qu'il s'agit de s'occuper de la famille, ce sont les femmes qui, dans 22% des cas, en prennent la charge[188] au détriment d'ailleurs de leur carrière[189]. Dans la même situation, seuls 5,1% des hommes doivent renoncer à un temps plein.

Ce n'est pas tout car, pour reprendre la situation de la disparité hommes femmes dans la gestion des tâches ménagère, on se rend compte[190] que la situation est non seulement défavorable aux femmes mais, surtout, elle est en régression, ce qui, encore une fois, est contraire aux déclarations d'égalité qui parcourent la société.

[188] Cela va beaucoup plus loin que cela car, par loin de chez nous (et certains diraient la même chose chez nous), en Allemagne, pour une femme, faire le choix de retourner au travail peu après avoir accouché (ou décider d'aller travailler plutôt que s'occuper des enfants), porte un nom : « les mères corbeaux ». Il s'agit d'une expression péjorative, voire insultante.

[189] Si l'on prend cette fois la situation française, en 2015, selon un rapport Insee, dès lors que l'on parle de familles nombreuses, 44% des mères travaillent à temps partiel contre 5% pour les pères.

[190] https://eige.europa.eu/news/gender-equality-index-2019-still-far-finish-line

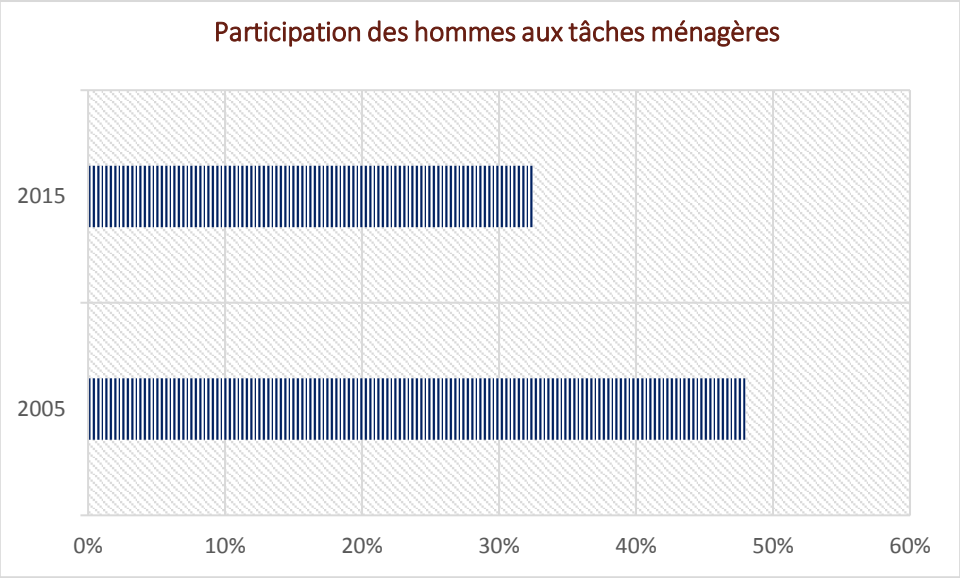

Ainsi, alors qu'il y a dix ans, 48% des hommes s'attelaient à des tâches ménagères (faire la cuisine, laver la maison, faire le linge ou prendre en charge les enfants, etc.) au moins 1 heure par jour, aujourd'hui (données 2015), ils ne sont plus que 32,5% à le faire. On peut très sérieusement parler d'une régression et cela montre très clairement que, contrairement au discours ambiant, la participation aux tâches ménagères est perçue par les hommes comme une « tâche de femmes ». Cette régression est particulièrement inquiétante car elle est l'indicateur qu'au-delà des mots, la réalité reste celle d'une discrimination et même d'une aliénation. Il semble que les hommes[191] (pris dans une statistique moyenne[192]) soient prisonniers d'une façon de voir le monde. Dans cette vision du monde, la discrimination reste, contrairement à ce qui est dit, une « normalité » factuelle.

5- Le pouvoir politique

Sur une échelle allant de 0 à 100, considérant qu'il y a égalité entre hommes et femmes lorsque l'on est à 100 et qu'il y a totale inégalité lorsque l'on est à 0, voyons, en Europe, comment se situe la Belgique[193].

[191] Mais également, il faut le dire, certaines femmes.
[192] Il ne faut pas faire une généralité à partir des données statistiques mais la tendance est néanmoins très forte.
[193] https://eige.europa.eu/gender-equality-index/2019/compare-countries/power/1/bar

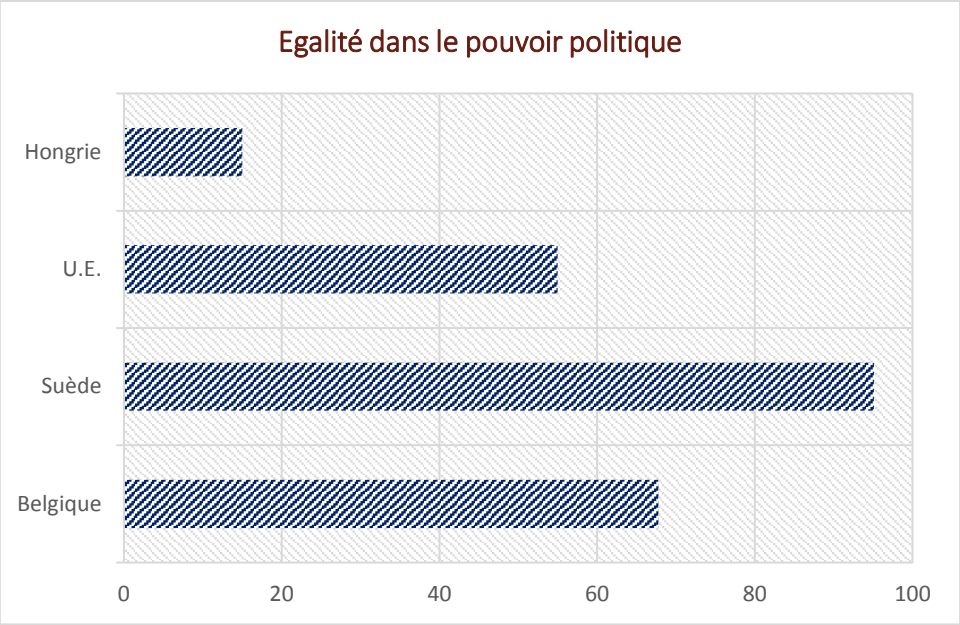

Certes, nous ne sommes pas les derniers (triste record détenu par la Hongrie où le pouvoir politique est quasi totalement dominé par les hommes) mais, pour autant, nous sommes très loin de pays comme la Suède où le score est de 95,1 sur l'échelle, soit très proche de l'égalité réelle et visible entre hommes et femmes. Il y a donc là un modèle à suivre et, si possible même, à dépasser.

6- La violence envers les femmes[194]

« *Si ces notes tombent entre tes mains, songe que les réformes les meilleures et les plus solides sont celles qui proviennent d'une amélioration des mœurs* »[195], affirmait le poète, observant par-là l'évolution des mœurs comme étant susceptible d'améliorer la société de manière efficace et durable.

Dans une société, il semble donc très important de voir éclore les mœurs les plus douces possible. C'est vrai de manière générale mais c'est également (et peut-être surtout) vrai dans les rapports entre les hommes et les femmes.

[194] « *Dans ce domaine, qui fait également partie de l'indice d'égalité de genre, plus le chiffre est élevé, plus le phénomène de violence à l'égard des femmes est grave. Ce chiffre indique que la violence est répandue, grave et sous-évaluée. Nous fondons le cadre de mesure sur trois niveaux : une mesure mixte, des indicateurs supplémentaires et des facteurs contextuels* ». https://eige.europa.eu/fr/in-brief

[195] A. Pouchkine, *La Fille du capitaine*, Gallimard, 2005.

Dans le tableau qui suit, l'idéal à atteindre serait de 0 sur une échelle de 0 à 100.

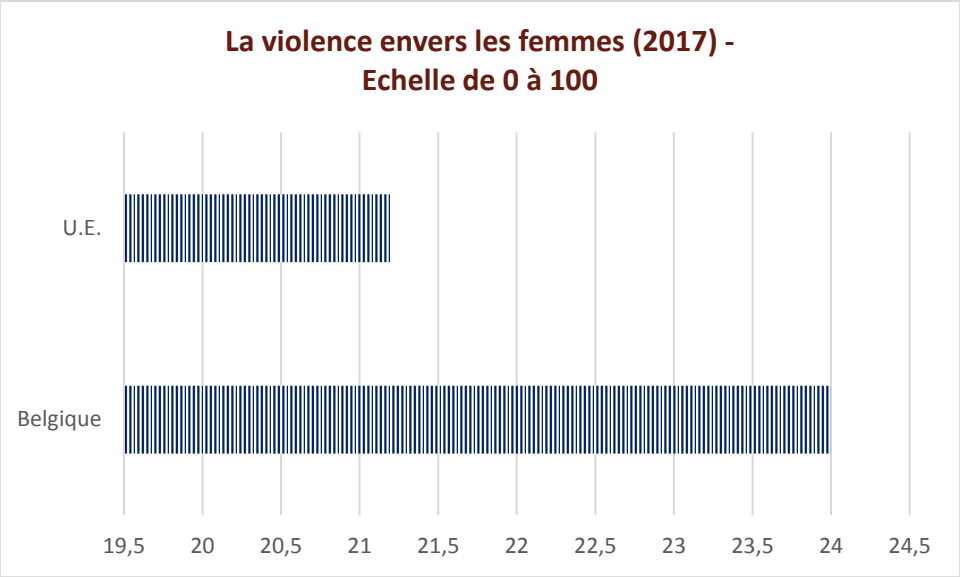

Dans cet environnement international, la Belgique n'est pas si bien placée que cela avec un niveau de 24 alors que l'UE est à 21,2. Pour ce qui concerne notre pays, on peut parler d'une violence cachée car autant la violence est très présente (comme les chiffres l'indiquent), autant on en parle finalement relativement peu dans notre quotidien. On a tendance à imaginer les pays du sud plus « sanguins », plus « violents » envers les femmes. A titre informatif, l'Italie est à 17,9 ; la Grèce est à 17,1 et l'Espagne est à 13,7. On est assez loin des clichés que l'on peut avoir.

Chez nous, on a plutôt tendance à montrer les situations extrêmes comme « le féminicide »[196], où là, il y a effectivement un réel écho dans les médias (et encore, pas si souvent que cela) et dans les diverses études[197] mais qu'en est-il de la violence physique (sans que cela n'entraîne

[196] Il s'agit par ce terme de définir le meurtre de femme(s) pour la seule raison qu'elle est (sont) femme(s).
[197] La revue L'observatoire consacre tout un numéro sur le thème « *Lutter contre les violences conjugales. Bien comprendre pour mieux agir* ». Voir L'Observatoire, n°101-2019.

la mort de la personne)[198] et psychique[199] quotidienne[200] ? Comme le disait une victime à un journaliste : « *la justice belge vis-à-vis des femmes est très laxiste et même complice des bourreaux* »[201].

Régulièrement, les femmes qui portent plainte ne sont pas prises au sérieux ou leur situation n'est en tout cas pas jugée « assez sérieuse » pour qu'une suite y soit apportée. Ainsi, on a pu voir il y a peu[202] l'athlète camerounaise installée en Belgique, Fanny Appes, violemment agressée[203] par son ancien compagnon. Avant cette tentative de meurtre, cette femme avait déjà porté plainte à six reprises (il s'agit des plaintes qu'elle a porté personnellement, sans compter une plainte portée par le dirigeant de son club d'athlétisme) contre son ancien compagnon (dont une fois pour avoir tenté de l'écraser avec sa voiture) sans qu'aucune suite concrète ne soit apportée à ses plaintes. Comme le titrait un magasine belge, « *Violences faites aux femmes : en Belgique, la Police ne joue pas son rôle* »[204]. C'est l'écho récurrent des journaux mais également des diverses études sur le sujet[205] : la police est peu présente pour soutenir les femmes victimes de violences. Cela va du simple refus de prendre une plainte (le policier qui entend la victime et qui lui dit : « *Madame, ce n'est pas pour deux claques…* »[206]) à la responsabilisation de la victime (Le policier qui lui dit sérieusement : « *Arrêtez de provoquer votre mari !* »[207]), et jusqu'au non suivis des plaintes. En d'autres termes, il semble nécessaire d'avoir un débat sérieux sur cette question très grave des violences faites aux femmes.

---

[198] Selon l'Iweps, il y aurait une moyenne de 18 viols par jours. Dans 53% des cas, il s'agit de faits sur des mineurs d'âge. 28% sont des violences au sein d'un couple. Iweps, *Les violences contre les femmes en Wallonie Des chiffres qui font mal*, Iweps.be, novembre 2016.

[199] J. Pieters, P. Italiano, A-M Offermans et S. Hellemans, *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2010.

[200] « Chaque année, plus de 45 000 dossiers sont enregistrés par les parquets ». https://www.amnesty.be/camp/droits-femmes/violence-conjugale/article/chiffres

[201] https://www.rtbf.be/info/societe/detail_violences-conjugales-la-justice-est-laxiste-et-complice?id=10371670

[202] Journal Le Soir, Fanny Appes, *agressée par son ex-compagnon : l'homme est toujours en fuite*, le 14 février 2020.

[203] Il s'agit d'une tentative de féminicide à l'aide d'un poignard.

[204] M. Legrand, *Violences faites aux femmes : en Belgique, la Police ne joue pas son rôle*, Axelle n°209, mai 2018.

[205] Vie féminine, *Violences : quand la police laisse les femmes en danger*, http://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2018/04/Etude2018_R%C3%B4lePoliceViolences.pdf

[206] Idem.

[207] Idem.

Amnesty et l'ASBL SOS Viol ont publié il y a peu un sondage[208] sur les violences sexuelles en Belgique. Les résultats obtenus sont alarmants. En effet, on apprend par ce sondage que 48% des belges (femmes comme hommes) ont déjà été exposés à au moins une forme de violence sexuelle. Dans la population sondée, les femmes (et les jeunes) sont surreprésentées parmi les victimes.

Ce n'est pas encore tout car les idées reçues continuent de faire des ravages très inquiétants. Ainsi, par exemple, aussi fou que cela paraisse, un homme sur cinq pense que les femmes aiment être forcées.

Il y a encore pire (si l'on puit dire), c'est que 48 % des hommes et 37 % des femmes estiment qu'une victime peut être en partie responsable de son agression. Parmi les circonstances considérées comme atténuantes pour les auteurs :

- 16 % pointent les vêtements sexy ;
- 16 % le fait de ne pas avoir dit explicitement « non », et ce chiffre monte jusqu'à 20 % chez les jeunes ;
- 15 % le fait que la victime se soit rendue volontairement chez le violeur ;
- 14 % les comportements provocants.

On doit se rendre compte que 37% des femmes considèrent quand même que les victimes d'un viol (donc, essentiellement d'autres femmes) sont en partie responsables de ce viol. Cela veut dire qu'il y a une réelle pollution de l'image de la femme qui envahit y compris l'imaginaire des femmes. En d'autres termes, il faut constater qu'il n'existe pas une forme de solidarité de sexe.

Pour couronner ces chiffres statistiques, on peut dire que 53 % des affaires de viol sont classées sans suite, et très peu des dossiers poursuivis aboutissent à une condamnation effective (le chiffre de 4,3% est cité comme estimation faite par les sondés). Est-il alors

208 https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/stop-violences-sexuelles?gclid=Cj0KCQjw6sHzBRCbARIsAF8FMpXSKP3BBsIW7lPYV1OMO4oFj_Vs4XorgCw3AFB3HTPXjiOEyihljZAaAsI_EALw_wcB

étonnant de se rendre compte que 77% des sondés estiment que la justice belge (sur ce sujet en tout cas) n'est pas efficace ?

Bien sûr, les violences faites aux femmes sont illégales mais il est important de se rendre compte qu'elles représentent également un poison social car elles laissent entendre que la femme reste, dans l'imagerie masculine (sans bien sûr en faire une généralité), et même, dans une moindre mesure heureusement, dans l'imagerie féminine, un objet, une proie, une domestique, ou une personne inférieure.

En première partie, nous avions précisé que l'image du pauvre, c'était un riche inabouti. On peut retrouver cette image ici. On pourrait ainsi dire que, dans l'imaginaire collectif, pour beaucoup en tout cas (et très majoritairement des hommes), les femmes seraient des hommes inaboutis. Cela n'est évidemment pas le cas mais l'image est ancrée et persiste. Il faut certes dénoncer cette imagerie et dire combien elle est fausse mais cela ne suffit pas. Pour avoir une chance de changer le regard et les mentalités, il faut que la réalité du quotidien s'abreuve de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il doit y avoir une égalité de traitement tout comme il doit y avoir une égalité de fait dans la culture ambiante. C'est la seule condition pour aller vers un réel progrès.

Nous devons le faire parce que c'est évidemment très important de trouver une adéquation entre ce que disent les lois et la réalité vécue par chaque membre de la société dans son quotidien. Il est important de le dire et de le répéter, la recherche de l'égalité vaut pour soi et en soi. Pas besoin de trouver des prétextes ou d'excuses pour aller vers cette égalité. C'est un devoir social.

Bien que cela ne soit pas du tout notre leitmotiv (et qu'il ne faut surtout pas que cela le devienne), à défaut de le faire pour cette seule raison valable (l'égalité pour l'égalité)[209], faisons-le alors également parce que cette égalité apporte de la richesse dans la société[210]. Si

[209] Une démocratie moderne comme la nôtre devrait viser cette égalité pour l'égalité et se contenter de cet objectif principal.
[210] J. Gadrey, *L'égalité n'a pas à être justifiée par des « performances » ?*, Alternatives économiques, 24 février 2016.

cela peut servir la cause de l'égalité entre les hommes et les femmes, alors servons-nous de l'argument de l'apport positif global pour la société. Ce n'est pas l'objectif premier que nous devrions suivre mais c'est un moyen (dans le court terme) qui peut servir l'objectif de l'égalité[211]. En réalité, il faut s'en rendre compte, quel que soit l'approche que l'on utilise, l'égalité apporte davantage à la société que l'inégalité[212]. Il faut donc viser l'égalité en soi mais, à défaut de le faire dans cette optique, il faut le faire parce que tous les pans de la société s'en retrouveront enrichit et améliorés[213].

Toutefois, ce qui pose problème dans cette dernière démarche (viser l'égalité pour l'apport positif que cela engendre), et il s'agit d'un problème de taille, c'est que l'on va viser l'inclusion des femmes dans l'égalité sociétale pour les mêmes raisons qu'on les a exclues de l'égalité, à savoir pour leur différence[214]. Or, ce qu'il faudrait, c'est, à l'inverse, chercher l'égalité au nom de la similarité. Fonctionner à la différence (mais dans un esprit positif) va continuer à créer un univers inégalitaire. Ce serait contreproductif.

On pourrait penser que, finalement, tout bien pesé, le principal est dans le résultat. Nous pensons que ce n'est pas du tout le cas. Il y a toute une symbolique et un imaginaire autour de ce thème qui ne doit surtout pas être évacué sous peine de perdre l'essence du message et sous peine de donner des armes aux adversaires de la vision égalitaire des sexes (mais comprenons bien qu'au-delà des sexes, la problématique est la même à propos des différences « racialisées » ou à propos du handicap, par exemple). A rechercher ainsi le prétexte du moyen pour parvenir à l'objectif, on ne parvient à l'égalité qu'avec une exigence de contreparties. L'inclusion, dans ce mouvement, ne peut naître que si les femmes (ou autres personnes dont on vise l'inclusion) rentabilisent leur différence[215]. Autrement dit, en mettant en évidence que la différence apporte à la société une plus-value. Il ne s'agit évidemment pas ici de dire que cette plus-value n'est qu'une vue de l'esprit, car cette plus-value est une réalité bien étudiée et établie (plus-value dont nous avons mis en évidence plus avant certains éléments).

---

[211] J. Gadrey, *En finir avec les inégalités*, Mango, 2006.
[212] R. Wilkinson et K. Pickett, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous* ? Editions Les petits matins, 2013.
[213] A titre d'exemple, les auteurs montrent que l'égalité apporte une meilleure santé.
[214] R. Senac, *L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité*, Les Presses de Sciences Po, 2015.
[215] Idem.

Cette plus-value, nous pouvons l'exposer en faisant état d'études qui montrent qu'inclure les femmes dans les centres de pouvoir apportent des richesses économiques. Mais le problème selon nous, c'est que ce faisant, nous allons alors montrer qu'il existe bel et bien une différence entre les hommes et les femmes (dire « intégrons les femmes car elles apportent une richesse à l'entreprise »[216], c'est dire que les hommes et les femmes sont bien différents) et cela biaise notre objectif premier, tout comme cela renforce la position des tenants de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Le sociologue E. Keslassy[217], en relisant R. Senec, nous présente la parfaite illustration de cette dérive puisqu'il pointe que les partis politiques ont très bien compris l'argument de la différence et vont de plus en plus chercher des femmes dans le rang des jeunes et, le plus souvent aussi, relevant de ce que l'on appelle « la diversité »[218], apportant ainsi un « cumul de différences » pouvant rapporter des voix aux partis.

S'agit-il d'une « dérive » ? Oui, car les personnes ne sont pas prises en compte par leur similarité mais plutôt, malheureusement, par leur différence.

Arrive-t-on en fin de compte à une égalité ? Par certains points on s'en approche (rappelons cependant directement que par d'autres, on s'en éloigne), et il est important de le souligner, cette égalité n'est qu'une égalité de surface. Pour en faire une véritable égalité incontestable, il manque l'épaisseur que doit apporter l'égalité réelle quand elle prend appui sur l'imaginaire, la culture, le quotidien, etc. Malheureusement, nous en sommes encore très loin.

[216] Il existe une citation très misogyne (mais nous ne la retrouvons plus) qui dit que l'on peut dire des femmes qu'elles sont inférieures ou supérieures mais certainement pas égales.
[217] E. Keslassy, *R. Senac, L'égalité sous conditions*, Lectures – Les comptes rendus, 2015.
[218] Terme qui comprend autant l'âge (la jeunesse en particulier) que l'origine ethnique, la couleur, la religion, etc.

X- Conclusion

1- Généralité

La conclusion est très simple en ce qui concerne les profils que nous avons suivi :

- La pauvreté touche beaucoup plus les femmes ;
- La richesse est plutôt une affaire qui touche les hommes.

Une distinction peut se faire entre les deux pans financiers, à savoir que :

- La pauvreté touche davantage les femmes, certes, mais elle touche également, dans une moindre mesure, les hommes. Ainsi, si 22,9% des femmes sont en situation de risque de pauvreté, les hommes sont 20,7%. On a donc une répartition sexuée mais la séparation entre les sexes n'est pas énorme (mais elle est néanmoins très présente et en tout cas suffisamment présente pour poser problème) ;
- La richesse peut également s'inscrire au féminin mais, ici, la répartition est nettement plus tranchée par rapport à la pauvreté. En effet, parmi les salaires les plus élevés en Belgique, on trouve 29% de femmes contre 71% d'hommes, ce qui pose davantage de questions encore.

Cela crée dans la société une dichotomie fortement marquée et une discrimination par sexe. Or, nous l'avons évoqué, l'égalité des sexes est un leitmotiv omniprésent dans la société mais peu présent dans les faits. Certains diront qu'il y a néanmoins une amélioration au fil des ans et c'est vrai. Du moins, c'est vrai en fonction de certains angles de vue et cela est nettement moins vrai si l'on en regarde d'autres. Ainsi, il est tout à fait vrai que nous connaissons une réduction de l'écart des salaires entre hommes et femmes assez notable. Nous avions un écart de 11,6% en 2007. Dix ans après, cet écart est de 6%. Il faut le souligner, l'effort est tout à fait notable. Pour autant, on peut dire qu'il reste 6% d'écart alors que l'égalité reste inscrite dans nos textes législatifs.

Ainsi, l'article 10 de notre Constitution est très clair :

> *« Il n'y a dans l'Etat aucune distinction d'ordre.*
>
> *Les Belges sont égaux devant la loi ; seuls ils sont admissibles aux emplois civils et militaires, sauf les exceptions qui peuvent être établies*

par une loi pour des cas particuliers.

L'égalité des femmes et des hommes est garantie ».

On peut dès lors dire que notre pays ne respecte pas la Constitution puisqu'il ne respecte pas l'égalité.

Mais encore, en abordant l'écart salarial, c'est uniquement une petite lunette de notre réalité sociale qui est montrée. Si maintenant, on décide de changer notre angle d'approche et que l'on regarde, par exemple, le temps passé aux tâches ménagères, on se rend compte que l'égalité entre les sexes ne se réduit pas, au contraire, elle s'agrandit. Sur ce pan, nous l'avons vu plus tôt, il y a une très forte régression au fil des ans, passant de 48% d'hommes qui participent au moins une heure par jour aux tâches ménagères (2005) à 32,5% (2015) et cela sur un laps de temps de 10 ans, au point que l'on est en droit de se poser de sérieuses questions quant à la répartition des tâches et la répartition des places dans les ménages et à la notion d'égalité dont on parle beaucoup. Cela veut très certainement dire que l'imaginaire collectif continue à figer les fonctions dans un rôle sexué. C'est dans ce sens qu'allait les différents auteurs que nous avons rencontré au dernier chapitre de cette étude.

Finalement, l'impression générale est que « mieux » (dans le discours en tout cas) vaudrait pour « bien » (dans les faits) et que parler autant de l'égalité suffirait à faire croire à la bonne foi des acteurs politiques et institutionnels de notre pays. Nous ne pouvons pas préjuger de la mauvaise foi mais les faits nous prouvent en tout cas qu'il y a un gouffre entre les annonces et la réalité vécue. Certes, nous l'avons vu, il y a bien des raisons (sociales et économiques) pour aller vers l'égalité entre les hommes et les femmes mais, nous continuons à l'affirmer, notre société doit absolument se défaire d'une tendance à vouloir sacrifier la similitude au nom d'une rentabilité de la différence (y compris et surtout lorsque cette différence est valorisée).

2- La pauvreté et l'imaginaire

Pour ce qui concerne plus particulièrement la pauvreté, il est une chose surprenante, c'est que l'image du « pauvre » ne colle pas du tout à la réalité statistique. Dans notre imaginaire

collectif, le pauvre est proche de l'image du SDF. C'est, d'une certaine manière, un épouvantail. C'est celui que l'on ne sera jamais. Celui même que l'on ne peut pas devenir. On repousse les faits statistiques pour les substituer par une image qui, en réalité, a pour seul objectif de nous éloigner de la possibilité de devenir pauvre. C'est une image qui est là pour nous rassurer. Mais dans les faits, la personne en situation de pauvreté peut très être notre voisine. Celle que l'on rencontre tous les jours au coin de la rue. C'est cette réalité que l'on cherche à fuir, quitte à ne pas regarder la réalité.

Il nous semble important, à côté d'une lutte « contre la pauvreté », de mettre en place une politique beaucoup plus englobante qui est une politique « pour un mieux-être ». Il semble dès lors essentiel de relire les Plans de lutte contre la pauvreté dans cette direction.

3- Les écarts hommes femmes

Il n'y a aucune « bonne raison » valable pour accepter les écarts entre hommes et femmes. Aucune. Par contre, se rendre compte de cet écart nous permet de réclamer un débat afin de réfléchir, non pas (ou plutôt pas uniquement) à réduire les écarts mais, à changer l'imaginaire collectif (parvenir à changer les mentalités et la culture) au point de ne plus penser la différence mais de penser (et agir) la similarité, ce qui rendra plus facile l'accès à l'égalité des sexes.

Nous pensons qu'il faut aller vers l'égalité pour l'égalité (l'égalité vaut pour elle-même). Et il faut l'égalité directement et non pas penser à aller progressivement vers celle-ci. Ajoutons encore que si notre société vise effectivement l'égalité entre les hommes et les femmes, cette égalité ne doit jamais être un objectif à long terme. C'est dans le court terme qu'il faut y parvenir.

4- Petit cadeau

Enfin, Aurélie aura bientôt 35 ans. Pensons à ce que nous pourrions lui offrir pour son anniversaire. Bien qu'Aurélie connaisse une forme de déprivation matérielle[219], ce n'est pas

[219] A-C Guio et F. Vandenbroucke, *La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique Comparaison des facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins*, FRB, décembre 2018. Il s'agit plus particulièrement ici des

tant des biens matériels qu'elle attend de la société pour son cadeau d'anniversaire (bien que cela puisse également être attendu). Il semble qu'elle attende en tout cas du concret et durable (pas une formule « one shot »). Mais, comme beaucoup de personnes en situation de pauvreté, elle se veut avant tout solidaire avec les autres personnes précaires. Sa demande est donc relative à toutes les personnes en situation de pauvreté.

Dans cet ordre d'idées, il nous semble que le respect et la reconnaissance de la société pour Aurélie serait un cadeau de premier ordre. Pour cela, il faut qu'Aurélie soit écoutée et qu'elle puisse exprimer son ressenti ainsi que ses différents besoins. Au-delà, il faut tenir compte de ce qu'elle nous dit afin d'améliorer ses « capabilités ».

Mais le plus beau cadeau que nous pourrions faire à notre société prise dans sa globalité, c'est d'aller vers un « mieux-être collectif ». Se donner comme objectifs premiers la concrétisation des deux éléments suivants :

- La réduction drastique de la pauvreté ;
- L'égalité absolue entre les hommes et les femmes

Ces deux objectifs doivent permettre de faire surgir un nouvel imaginaire commun basé sur une « société décente » où tout le monde pourrait y gagner. Nous savons tous que c'est ce qu'il faut faire. Mais étrangement, jusqu'à présent, personne ne le fait !

enfants mais pour une vision plus large, voir : https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-deprivation-materielle-severe/

XI- Bibliographie

S. Abdelnour et A. Lambert, *L'entreprise de soi, un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l'accession à la propriété et de l'auto-emploi (1977-2012),* Cairn Info, 2014/2 n° 95 | pages 27 à 48.

B. Antoine, R. Cherenti, E. Delruelle, W. Lahaye, V. De Greef, M. Solbreux, M. Verdussen, D. Zamora Vargas, *La sécurité sociale, stop ou encore ?*, Editions Vanden Broele, 2019.

F. Arnaboldi, B. Casu, A. Gallo, E. Kalotychou, A. Sarkisyan, *Gender diversity and bank misconducst*, CASS Business School, WP 01/20, janvier 2020.

S. Bartolini, *Perche gli americani sono sempre più infelici e perchè lavarano sempre più ?,* http://www.benecomune.net

A. Bihr, R. Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, La Découverte, 2008.

F. Blondel, *Exclusion : les étapes de la désinsertion*, Le journal des psychologues, n° 136, pp. 47 et ss, 44/1996.

P. Bourdieu, *Contre-feux*, Raisons d'agir (éd.), 1998.

P. Bourdieu, *Le racisme de l'intelligence*, Le Monde diplomatique, avril 2004.

M. Castaigne, *La radioscopie des politiques d'insertion en CPAS*, CPAS+ n°1, janvier 2020.

R. Charafeddine, J. Van der Heyden, S. Demarest, S. Drieskens, D. Nguyen, J. Tafforeau, L. Gisle,

E. Braekman, F. Berete, *Enquête de santé 2018 : Santé et qualité de vie. Résumé des résultats*. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de dépôt : D/2019/14.440/24.

R. Cherenti, *Le panier de la ménagère… pauvre – Etude qualitative*, UVCW, 2008.

R. Cherenti, *L'aide sociale urgente - Réflexions sur les pratiques en CPAS*, Vanden Broele, 2019.

R. Cherenti, *Mesure anthropométrique de l'Homme le plus pauvre de Wallonie*, UVCW, 2010.

R. Cherenti, *Les pièges à l'emploi*, Revue Belge de Sécurité Sociale, 4e trimestre 2007, p. 819 et ss.

R. Cherenti, *Public précarisé : le choix des dimensions prioritaires*, UVCW, Août 2013.

M. Cohen-Solal, Ch. Loisy, *Pauvreté et transferts sociaux en Europe*, in DREES, n°18, juillet 2001, p. 7.

Conseil de l'Europe, *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale. Guide méthodologique*, Conseil de l'Europe, 2005.

L. A. Coser, « *The sociology of poverty. To the memory of Georg Simmel* » in Social problems, vol. 13, 1965.

P. Dardot P., Laval Ch., *La nouvelle raison du monde*, La Découverte, 2010.

Q. Daspremont, *La discrimination professionnelle des femmes*, Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance – décembre 2009.

T. Delclite et G. Geenens, *Inégalité de revenus entre femmes et hommes et pauvreté individuelle*, Analyse n°07, Statble, novembre 2019.

K. Driessens et T. Van Regenmortel, *Contre la pauvreté. Sphère de vie et relation d'aide*, Editions LannooCampus, 2006.

G. Esping-Andersen, B. Palier, *Trois leçons sur l'Etat-providence*, Seuil - la République des idées, 2008.

N. Farvaque, *Evaluation du bien-être, développement humain et action publique locale. Un point de vue économique*, in *De la pauvreté au bien-être, une nouvelle approche de l'action sociale locale*, Vanden Broele, 2010.

L. Faure, *La santé des travailleurs sans emploi*, FTU – UCL Cirtes, Working paper, décembre 2019.

D. François et P. de Saint-Julien, *Le stress des survivants à un plan social*, La Revue des Sciences de Gestion, 2010/1 n°241 | pages 85 à 100

Fondation Travail-Université (FTU), *Temps partiel choisi, contraint ou de compromis*, N° 2014 – 02, février 2014.

J. Furtos, *Précarité et souffrance psychique*, Revue Soins, 9/1999.

J. Furtos, *De la précarité à l'auto-exclusion*, Rue d'Ulm/Presses de l'Ecole normale supérieure, 2009.

J. Gadrey, *L'égalité n'a pas à être justifiée par des « performances » ?*, Alternatives économiques, 24 février 2016.

J. Gadrey, *En finir avec les inégalités*, Mango, 2006.

J.K. Galbraith, *L'art d'ignorer les pauvres*, Le Monde diplomatique, Octobre 2005.

J.K. Galbraith, *L'art d'ignorer les pauvres*, Les liens qui libèrent, 2011.

A. Gruyelle, En Europe, *la lutte contre la pauvreté perd du terrain*, Alternatives économiques, le 20 novembre 2018.

A-C Guio et F. Vandenbroucke, *La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique Comparaison des facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins*, FRB, décembre 2018.

I. Jablonka, *Des hommes justes. Du patriarcat aux nouvelles masculinités*, Ed. Seuil, 2019.

M. Jacquemain, *La raison névrotique. Individualisme et société*, Labor/Espace de libertés, p. 24, 2002.

N. Journet, *Capabilités*, *Sciences Humaines*, octobre 2012.

E. Keslassy, *R. Senac, L'égalité sous conditions*, Lectures – Les comptes rendus, 2015.

M. Laffut, M-R. Roy, *Pauvreté et exclusion sociale. Partage d'expériences entre Wallonie et Québec*, De Boeck & Larcier, 2007.

E. Lawlor, H. Kersley et S. Steed, *A bit rich. Calculating the real value to society of different professions*, New Economic Foundation, Londres, 2009.

P. Lazarsfeld, M. Jahoda et H. Zeisel, *Les Chômeurs de Marienthal*, Editions de Minuit, 1982.

C Leclercq, *Editorial – Santé et précarité*, L'observatoire, n°65, 2010.

M. Legrand, *Violences faites aux femmes : en Belgique, la Police ne joue pas son rôle*, Axelle n°209, mai 2018.

MC. Le Pape, B. Lhommeau, E. Raynaud, *Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ?*, Insee Références, édition 2015 - Dossier - Les familles monoparentales en Europe, INSEE.

Ch. Loisy, *Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts*, Les Travaux de l'Observatoire, 2000.

T. Malthus, *Principes d'économie politique considérés sous le rapport de leur application pratique*, Calman-Lévy, 1972.

A. Margalit, *La société décente*, Flammarion, 2006.

D. Méda, *Quest-ce que la richesse ?*, Champs-Flammarion, 1999.

OCDE, *Health for Everyone? Social Inequalities in Health and Health Systems*, Rapport OCDE, 2019

O.N.U, Département des affaires économiques et sociales, *Les femmes dans le monde, 2015 Des chiffres et des idées*, ONU, 2016.

H. Oyen et N. Berger, *European health and life expectancy informations*, SIPH, 7 juin 2014.

A. Parienty, *Le mythe de la théorie du ruissellement*, La Découverte, 2018.

S. Paugam, *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 1991.

N. Perrin, M. Martiniello, B. Van Robayes, J. Vranken, *La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère*, FRB – Presses Uliège, 2007.

C. Peugny, *Le déclassement*, Grasset, 2009.

J. Pieters, P. Italiano, A-M Offermans et S. Hellemans, *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2010.

T. Piketty, *Capital et idéologie*, Seuil, 2019.

K. Polanyi, *La grande transformation*, Gallimard, 1983.

J. RIFKIN, *La fin du travail*, La Découverte, 2000.

R. Senac, *L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité*, Les Presses de Sciences Po, 2015.

G. Simmel, *Le pauvre*, Allia, 2009.

J. Van der Heyden et R. Charafeddine, *Enquête de santé 2013. Rapport 1 : Santé et Bien-être. Résumé des principaux résultats*, D/2014/2505/53, Bruxelles : Institut Scientifique de Santé Publique, 2014.

M. Wagener, *La reconnaissance de la monoparentalité comme nouvelle catégorie cible des politiques de diversité. Vers un universalisme adapté ?*, SociologieS, Dossiers, Politiques de la diversité, mis en ligne le 23 mai 2019, consulté le 03 février 2020.

R. Wilkinson, *The impact of inequality. How to make sick societies healthier*, Routledge, 2005.

R. Wilkinson et K. Pickett, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous* ?, Editions Les petits matins, 2013.

Nous ne reprenons pas ici les différents sites internet consultés et utilisés. Ils sont en bas de page dans le document.